

Le tableau de bord du SAGE de la Boutonne

Année 2011



SOMMAIRE

I] PREAMBULE	3
1.1) INTRODUCTION	3
1.2) RAPPEL DES PRINCIPAUX ENJEUX DU BASSIN DE LA BOUTONNE	3
1.3) COMPATIBILITE AVEC LES TEXTES EN VIGUEUR	4
1.4) METHODOLOGIE DE L'ELABORATION DU TABLEAU DE BORD	4
1.5) LA FORME ACTUELLE DU TABLEAU DE BORD	5
1.6) LE SUIVI DES MESURES DU PAGD	5
1.7) LES AXES DE PROGRES POUR LES ANNEES FUTURES	6
II] LES OBJECTIFS DES MASSES D'EAU DU SAGE	7
2.1) L'ETAT DES MASSES D'EAU ET LES OBJECTIFS DE QUALITE	7
<i>a) Objectifs des masses d'eau superficielles</i>	<i>8</i>
<i>b) Objectifs des très petites masses d'eau superficielles</i>	<i>9</i>
<i>c) Objectifs des masses d'eau souterraines</i>	<i>10</i>
2.2) LES CLASSEMENTS DU SDAGE	11
<i>a) Les réservoirs biologiques</i>	<i>11</i>
<i>b) Les cours d'eau en très bon état</i>	<i>12</i>
<i>c) Les axes grands migrateurs amphihalins</i>	<i>12</i>
<i>d) Les captages Grenelle</i>	<i>13</i>
<i>e) Les zones sensibles, zones vulnérables, zone de répartition des eaux (définitions tirées du glossaire de l'Agence de l'eau Adour Garonne)</i>	<i>13</i>
III] SUIVI ANNUEL DE LA GOUVERNANCE	15
3.1) SYNTHESE DE L'ACTIVITE DE LA CLE EN 2011	15
3.2) LA PARTICIPATION DES MEMBRES DE LA CLE ET DES ACTEURS ASSOCIES A LA VIE DU SAGE	18
IV] SUIVI ANNUEL DES MESURES DU SAGE	19
4.1) LES INDICATEURS CONJONCTURELS A L'ECHELLE DU BASSIN	19
<i>a) Evolution de la population sur le bassin de la Boutonne depuis 1962</i>	<i>19</i>
<i>b) Evolution des exploitations agricoles sur le bassin de la Boutonne entre 1979 et 2000</i>	<i>20</i>
<i>d) Evolution de l'emploi agricole sur le bassin de la Boutonne entre 1979 et 2000</i> ..	<i>21</i>
<i>e) Situation des industries sur le bassin</i>	<i>22</i>
4.2) SUIVI DES MESURES DU PAGD :	23
<i>a) La gestion quantitative de la ressource</i>	<i>23</i>
<i>b) La gestion qualitative de la ressource</i>	<i>47</i>
<i>b) La gestion du fond de vallée, la protection des milieux aquatiques et la gestion des crues et des risques d'inondation</i>	<i>72</i>
<i>d) L'organisation de la mise en œuvre du SAGE</i>	<i>88</i>
4.3) SUIVI DES REGLES DU REGLEMENT :	102
ANNEXE I : LES OBJECTIFS DE QUALITE, LES PRESSIONS ET LES PRINCIPAUX PARAMETRES DECLASSANTS DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES DU BASSIN DE LA BOUTONNE	103
ANNEXE II : RAPPORT D'ACTIVITES 2011 DE LA CLE	108

Pour atteindre la vérité, il faut une fois dans la vie se défaire de toutes les opinions qu'on a reçues, et reconstruire de nouveau tout le système de ses connaissances. René Descartes

I] Préambule

1.1) Introduction

Le SAGE de la Boutonne a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2008. Il est ainsi entré dans la phase de mise en œuvre concrète. Le suivi de cette nouvelle étape sera effectué grâce au présent tableau de bord.

Le SAGE de la Boutonne est issu d'une large concertation entre les élus, les acteurs institutionnels et les usagers de l'eau. Il établit les principes d'une politique de préservation et de retour à l'équilibre de la ressource à travers 116 mesures concrètes.

Son pilotage est assuré par la Commission Locale de l'Eau, véritable « parlement de l'eau » local qui comprenait, en 2010, 55 membres issus de 3 collèges.

La mesure 4.4 du SAGE prévoit l'élaboration d'un tableau de bord pour le suivi de la mise en œuvre des mesures du SAGE.

Mesure 4.4 : *Le tableau de bord constitue l'outil privilégié de suivi du SAGE. Il est demandé au SYMBO, dès la mise en place de la structure d'animation et de suivi, d'établir et de gérer son propre tableau de bord. Il évalue les résultats obtenus par rapport aux objectifs du SAGE, les moyens mis en place par rapport à ceux suggérés par le SAGE et le mode de fonctionnement de la CLE et du SYMBO.*

De surcroît, l'élaboration du tableau de bord était rendue prioritaire compte-tenu de l'avis rendu par l'autorité environnementale sur le projet de SAGE Boutonne en décembre 2007 et qui demandait « la prise en compte dans le tableau de bord prévu, d'échéanciers notamment à l'horizon 2015, permettant d'apprécier la faisabilité des objectifs que se fixe la CLE, vis-à-vis de la directive cadre sur l'eau. »

1.2) Rappel des principaux enjeux du bassin de la Boutonne

Les assèchements des cours d'eau, la dégradation de la qualité des eaux souterraines et superficielles, l'appauvrissement des milieux aquatiques ou les risques d'inondations sont autant de maux qui touchent le bassin de la Boutonne et qui ont conduit à travailler ensemble pour l'élaboration d'un SAGE.

Les études menées ont permis de définir 6 enjeux prioritaires sur le bassin de la Boutonne :

- Restaurer les débits d'étiage sur la Boutonne et ses affluents ;
- Préserver la qualité des nappes captives pour l'alimentation en eau potable ;
- Se concentrer sur la répartition des efforts de réduction de pollution d'origines domestiques, agricoles et industrielles ;
- Préserver et restaurer les écosystèmes aquatiques ;
- Accompagner la régulation des écoulements en situation normale, de crue et d'étiage ;
- Limiter les risques d'inondations sur la Boutonne amont et moyenne.

Le SAGE de la Boutonne prévoit donc des mesures de gestion qui devront permettre de remplir ces objectifs.

1.3) Compatibilité avec les textes en vigueur

Le SAGE de la Boutonne est une déclinaison opérationnelle du SDAGE Adour Garonne pour répondre aux besoins de la Directive Cadre Européenne qui fixe les objectifs de « bon état écologique » des ressources en eau à l'horizon 2015.

Le SAGE a été élaboré en s'appuyant sur le SDAGE Adour Garonne de 1996. Les principales priorités étaient les suivantes : (*source : Agence de l'eau Adour Garonne*) :

- Focaliser l'effort de dépollution sur des programmes prioritaires : directives européennes (rejets urbains, nitrates), points noirs de pollution domestique et industrielle, zones de baignade ;
- Restaurer les débits en période de sécheresse ;
- Protéger et restaurer les milieux aquatiques remarquables du bassin (zones vertes), ouvrir les cours d'eau aux grands poissons migrateurs (axes bleus) ;
- Remettre et maintenir les rivières en bon état de fonctionner ;
- Sauvegarder la qualité des eaux souterraines destinées à l'alimentation en eau potable ;
- Délimiter et faire connaître largement les zones soumises au risque d'inondation ;
- Instaurer la gestion équilibrée par bassin versant.

Les textes réglementaires imposent que le SAGE de la Boutonne et son tableau de bord soient compatibles avec le SDAGE Adour-Garonne. Ainsi, les principaux objectifs identifiés sur la Boutonne sont des transcriptions locales des enjeux recensés dans le SDAGE. Il est à noter que le SAGE Boutonne et son tableau de bord doivent être révisés d'ici 2012, pour être rendus compatibles avec le nouveau SDAGE 2010-2015.

Par ailleurs, dans le cadre de la révision du SDAGE 2010-2015, la commission territoriale Charente a participé à l'élaboration du programme de mesure. Il convient de veiller à ce que ce document soit pris en compte dans le SAGE Boutonne et son tableau de bord.

1.4) Méthodologie de l'élaboration du tableau de bord

Les objectifs de ce tableau de bord sont multiples. Dans un premier temps, il devra permettre de suivre la mise en œuvre des mesures préconisées dans le SAGE et d'apprécier leur efficacité sur le terrain. Ainsi, le tableau de bord doit être considéré comme un outil de pilotage qui permettra de réorienter en cas de besoin certaines actions du SAGE. Ensuite, ce tableau de bord sera un outil de communication vers les collectivités et le public pour montrer les actions menées concrètement. Enfin, il pourra servir de fondement pour la création d'une base de données propre au bassin de la Boutonne. Il sera ainsi l'occasion de créer un référentiel commun, partagé par tous les acteurs du bassin, en lien avec les outils développés par les autres partenaires, notamment le SIE Adour Garonne.

Les principales étapes pour l'élaboration du tableau de bord ont été les suivantes :

- Choix des mesures à suivre et définition des indicateurs et des variables qui doivent être représentatifs de la situation ;
- Identification des producteurs de données. Cette étape consiste à déterminer un organisme attitré pour chaque donnée à recueillir ;
- Mise en place du flux de données ;
- Pour chaque indicateur, il conviendra de définir un état de référence et des objectifs à court, moyen et long termes ;
- Elaboration des outils graphiques de représentation des indicateurs (tableau, graphe, carte...). Cette étape permet de choisir pour chaque indicateur la forme de représentation la plus adaptée et la plus lisible ;

- Mise en forme du tableau de bord ;
- Réactualisation annuelle (ou interannuelle) des données.

Les indicateurs des plans et programmes en cours sur le bassin seront également ajoutés au présent tableau de bord au fur et à mesure de leurs élaborations (programme Re-Sources, PAZV, Natura 2000, suivi des programmes de travaux des syndicats de rivière...)

1.5) La forme actuelle du tableau de bord

En 2009, l'agence de l'eau Adour Garonne a réalisé un cahier des charges pour l'élaboration des tableaux de bord des SAGE afin d'homogénéiser ces outils de pilotage et de donner un cadre de travail aux CLE.

Ce cahier des charges propose de diviser les tableaux de bord en 4 chapitres distincts :

- Objectifs des masses d'eau du SAGE ;
- Suivi annuel de la gouvernance ;
- Suivi annuel des mesures du SAGE (mesures du PAGD [Plan d'Aménagement et de Gestion Durable : actuel SAGE] et mesures du règlement) ;
- Suivi de l'état des masses d'eau et des milieux aquatiques.

Cette structure générale a ainsi été reprise pour élaborer les tableaux de bord 2009, 2010 et 2011. Afin d'équilibrer au mieux la structure de ce tableau de bord du SAGE Boutonne, il a été choisi de fusionner les chapitres 1 et 4 du cahier des charges Adour Garonne. Par ailleurs, le règlement du SAGE n'étant pas encore rédigé, les indicateurs retranscrits dans le tableau de bord ne concernent que le suivi des mesures du PAGD en 2011.

1.6) Le suivi des mesures du PAGD

Le tableau de bord du SAGE de la Boutonne a pour but de retranscrire l'ensemble des actions menées sur le terrain et leurs impacts sur l'état des milieux. Il est important de rappeler que l'objectif majeur du SAGE est l'atteinte du bon état de l'ensemble des masses d'eau à différents horizons (2015, 2021 ou 2027 selon les masses d'eau, cf. dérogations demandées via le SDAGE Adour Garonne).

Vingt deux indicateurs avaient été renseignés la première année (2008) pour suivre cette évolution.

L'agencement de ces indicateurs a été modifié dans les tableaux de bord suivants, dans lesquels il s'agit de suivre directement les mesures du PAGD. En effet, le tableau de bord 2008 mettait les indicateurs au premier plan et le lien avec les mesures du SAGE n'était réalisé que dans un second temps. Tandis que les tableaux de bord 2009, 2010 et 2011 proposent d'identifier dans un premier temps des mesures prioritaires du SAGE à suivre, et dans un second temps de renseigner des indicateurs pour étudier leur mise en œuvre et leur efficacité.

Les efforts consentis par les acteurs sont mis en parallèle des résultats obtenus sur le milieu et les éventuels écarts permettront de recentrer les mesures de gestion de la ressource dans une optique d'amélioration de l'efficacité.

1.7) Les axes de progrès pour les années futures

Le bassin de la Boutonne étant interdépartemental, la récolte des données a dû être menée auprès de nombreuses structures dont les modalités de gestion peuvent différer. Ainsi, certaines informations disponibles en Charente-Maritime ne le sont pas en Deux-Sèvres et vice-versa. Ce travail de compilation et de synthèse a été particulièrement complexe. Pour certains indicateurs, il n'a pas été possible d'obtenir de données homogènes à l'échelle du bassin. Il conviendra donc au fil des ans d'enrichir ce travail de collecte d'informations et d'harmoniser les flux de données.

Par ailleurs, les informations disponibles sont parfois compilées à l'échelle communale. Aussi, il existe une petite marge d'incertitude pour certains indicateurs pour lesquels seules les données des communes dont les territoires sont couverts à plus de 50% par le SAGE ont été incluses au présent tableau de bord.

Enfin, la forme du tableau de bord ayant particulièrement évolué depuis 2008, il conviendra de procéder à une amélioration de la lisibilité de certains indicateurs pour l'édition 2012 du tableau de bord.

De plus, il sera nécessaire d'intégrer la déclinaison locale du PDM dans les futurs tableaux de bord.

Enfin, le travail de mise en compatibilité avec le SDAGE et la rédaction du règlement du SAGE seront des étapes qu'il conviendra de faire ressortir dans ce document.

II] Les objectifs des masses d'eau du SAGE

2.1) L'état des masses d'eau et les objectifs de qualité

La Directive Cadre européenne sur l'Eau impose plusieurs objectifs en termes de qualité des masses d'eau. D'une part, elle impose leur non dégradation et d'autre part, elle fixe un objectif de bon état de toutes les masses d'eau à l'horizon 2015. Des dérogations peuvent être envisagées pour ce dernier objectif mais leur demande doit être justifiée par des raisons techniques, économiques ou naturelles.

Le Comité de bassin a travaillé lors de la révision du SDAGE sur les objectifs à fixer par masse d'eau. Sur la Boutonne, ces objectifs sont retranscrits dans le tableau ci-dessous. Ce dernier est divisé en 4 parties :

- Les parties **Etat des lieux 2008, 2009 et 2010** correspondent à l'état des masses d'eau entre 2008 et 2010. Ces parties ne pourront pas être renseignées chaque année pour toutes les masses d'eau puisque des stations de mesure ne sont pas encore fonctionnelles partout. Par exemple, certaines très petites masses d'eau ne seront pas suivies annuellement. Par ailleurs, les données étant synthétisées par différents opérateurs avant diffusion, elles ne seront pas toujours disponibles dans le temps imparti pour la rédaction du tableau de bord. Elles seront intégrées au fur et à mesure de leurs publications.
- La partie **Etat des lieux 2006 et indices de confiance** présente l'état de chaque masse en 2006 (bon, moyen, médiocre, mauvais ou non classé) pour deux classes de paramètres (état écologique et état chimique). Les indices de confiance (de 1 à 3) montrent la fiabilité de la donnée. Par exemple, un bon état chimique calculé uniquement sur la base d'une simulation informatique ne pourra pas être considéré comme un résultat aussi fiable que celui obtenu sur une autre masse d'eau après des analyses. L'indice de confiance sera donc de 1 (faible).
- La partie **Pressions et évolutions** présente les origines des pressions sur chaque masse d'eau. Les pressions agricoles, domestiques, industrielles... seront évaluées (fortes, moyennes, faibles ou inconnues). La tendance d'évolution observée est transcrite pour chaque type de pression (stable, en baisse ou en hausse).
- La partie **Objectifs d'état des masses** transcrit les objectifs fixés dans le SDAGE Adour Garonne concernant l'échéance prévue pour l'atteinte du bon état pour chaque masse d'eau. Des objectifs moins stricts ont également été retenus pour certaines masses d'eau, considérant que l'atteinte du bon état à quelque échéance ne serait pas techniquement et économiquement envisageable (conclusion de l'étude sur les coûts disproportionnés menée par l'Agence de l'eau en 2009).

Codes couleurs des tableaux ci-dessous :

Etat des lieux et indices de confiance	Pressions
Bon	Faible
Moyen	Moyenne
Médiocre	Forte
Mauvais	Inconnue
Non classé	
1 : indice de confiance faible	
2 : indice de confiance moyen	
3 : indice de confiance fort	

La représentation géographique de ces objectifs de qualité des masses d'eau superficielles, des pressions et des principaux paramètres déclassants a été réalisée par l'Agence de l'eau Adour Garonne. Les cartes sont jointes en annexe I du présent tableau de bord.

a) Objectifs des masses d'eau superficielles

Les états annuels des masses d'eau devront être renseignés selon les mêmes critères pour chaque année illustrée.

Masses d'eau	La Berlande (R475)	La Béronne (R3)	La Boutonne jusqu'à la Belle (R464)	La Boutonne entre la Belle et la Nie (R22)	La Boutonne de la Nie à la Charente (R682)	La Nie (R334)	La Trézence (R20)
Etat 2010							
Ecologique	4	4	4	4	3	3	3
Physico-Chimique	4	4	4	4	3	3	3
Etat 2009							
Ecologique	5	4	4	3	2	2	3
Physico-Chimique	5	4	3	3	2	2	3
Etat 2008							
Ecologique	4	2	4	3	2		
Physico-Chimique	4	2	3	3	2		
Etat des lieux 2006 et indices de confiance							
Ecologique	2	1	3	3	2	1	1
Chimique			1	1	1		
Pressions et évolutions							
Agricole	Stable	Stable	Stable	Stable	Stable	Stable	Stable
Domestique	Baisse	Baisse	Baisse	Baisse	Baisse	Baisse	Baisse
Industrielle	Baisse	Stable	Stable	Stable	?	Stable	?
Ressource	Stable	Stable	Stable	Stable	Stable	Stable	Stable
Morphologie	Stable	Stable	Stable	Stable	Stable	Stable	Stable
Agricole nitrates	Hausse	Hausse	Hausse	Stable	Stable	Stable	Stable
Agricole pesticides	Stable	Stable	Stable	Stable	Stable	Stable	Stable
Autres micro-polluants	Baisse	Stable	Stable	Stable	Stable	Stable	Stable
Objectifs d'état des masses d'eau							
Objectif global	Moins strict	Moins strict	Bon état 2021	Bon état 2021	Bon état 2021	Bon état 2021	Bon état 2021
Objectif écologique	Moins strict	Moins strict	Bon état 2021	Bon état 2021	Bon état 2021	Bon état 2021	Bon état 2021
Objectif chimique	Bon état 2021	Bon état 2021	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2021	Bon état 2015	Bon état 2021

b) Objectifs des très petites masses d'eau superficielles

Code ME	Nom ME	Etat des lieux 2006	Objectif de 2015	Objectif 2021
R20_2	Le Sureau	* Etat écologique médiocre * Etat chimique non classé	Bon état chimique	Bon état global
R20_3	Bief du moulin	* Etat écologique moyen * Etat chimique non classé	Bon état chimique	Bon état global
R20_4	La Soie	* Etat écologique moyen * Etat chimique non classé	Bon état chimique	Bon état global
R22_1	La Belle	* Etat écologique mauvais * Etat chimique bon	Bon état chimique	Bon état global
R22_2	La Bellesebonne	* Etat écologique moyen * Etat chimique bon	Bon état chimique	Bon état global
R22_3	Fossé de la grande planche	* Etat écologique moyen * Etat chimique bon	Bon état global	
R22_4	Le Vau	* Etat écologique moyen * Etat chimique bon	Bon état global	
R22_5	Le Roi	* Etat écologique moyen * Etat chimique bon	Bon état global	
R22_6	La Saudrenne	* Etat écologique moyen * Etat chimique bon	Bon état global	
R22_7	La Brédoire	* Etat écologique médiocre * Etat chimique bon	Bon état global	
R22_8	Le Pouzat	* Etat écologique moyen * Etat chimique bon	Bon état global	
R22_9	Le Padôme	* Etat écologique moyen * Etat chimique bon	Bon état global	
R22_10	La Bondoire	* Etat écologique moyen * Etat chimique bon	Bon état chimique	Bon état global
R334_1	La Guillotière	* Etat écologique moyen * Etat chimique non classé	Bon état global	
R464_1	Le Dauphin	* Etat écologique moyen * Etat chimique bon	Bon état chimique	Bon état global
R475_1	Les Coudrières	* Etat écologique bon * Etat chimique non classé	Bon état global	
R475_2	La Légère	* Etat écologique mauvais * Etat chimique mauvais	Moins strict	Moins strict pour N, P, IBD, IBG Bon état chimique
R682_1	Le Loubat	* Etat écologique moyen * Etat chimique bon	Bon état global	
R682_2	Toponyme inconnu R6141070	* Etat écologique moyen * Etat chimique bon	Bon état chimique	Bon état global
R682_3	Toponyme inconnu R6141120	* Etat écologique moyen * Etat chimique bon	Bon état chimique	Bon état global
R682_4	Ruisseau de l'Aubrée	* Etat écologique moyen * Etat chimique bon	Bon état chimique	Bon état global
R682_5	Ruisseau de la Chassieuse	* Etat écologique médiocre * Etat chimique bon	Bon état chimique	Bon état global
R682_6	Le Pépin	* Etat écologique moyen * Etat chimique bon	Bon état chimique	Bon état global
R682_7	Ruisseau de la Ragoterie	* Etat écologique médiocre * Etat chimique bon	Bon état chimique	Bon état global

c) Objectifs des masses d'eau souterraines

Les états annuels des masses d'eau devront être renseignés selon les mêmes critères pour chaque année illustrée. En 2011, les grilles d'évaluation de la qualité ne sont pas encore suffisamment stabilisées pour permettre une interprétation satisfaisante des données.

Masses d'eau	Calcaires du Jurassique supérieur du BV Boutonne secteur hydro R6 (5015)	Calcaires du jurassique moyen du BV de la Boutonne secteur hydro R6 (5042)
Etat des lieux 2009		
Quantitatif		
Chimique		
Etat des lieux 2007 / indices de confiance / paramètres déclassants		
Quantitatif	3	3
Chimique	Paramètres déclassants : nitrates et pesticides	Paramètre déclassant : nitrates
Pressions		
Qualité : Occupation des sols		
Qualité : Elevage		
Qualité : Non agricole		
Quantité : agriculture		
Quantité : industrie		
Quantité : AEP		
Objectifs d'état des masses d'eau		
Objectif global	Bon état 2027	Bon état 2027
Objectif quantitatif	Bon état 2015	Bon état 2015
Objectif chimique	Bon état 2027	Bon état 2027

2.2) Les classements du SDAGE

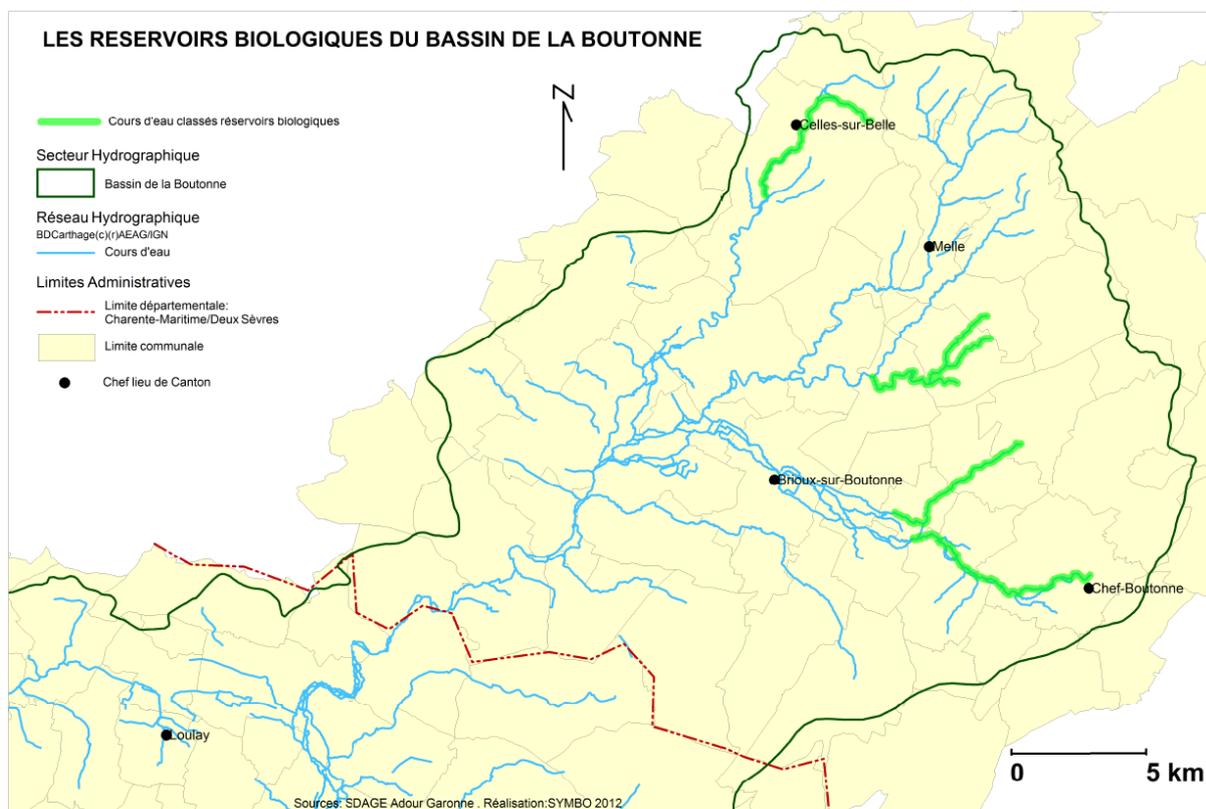
a) Les réservoirs biologiques

Le SDAGE Adour Garonne définit un certain nombre de portions de cours d'eau en réservoirs biologiques. La définition du SDAGE les présente comme des « cours d'eau, ou parties de cours d'eau ou canaux au sens du 1^o du I de l'article L. 214-17 qui comprennent une ou plusieurs zones de reproduction ou d'habitat des espèces de phytoplancton, de macrophytes et de phytobenthos, de faune benthique d'invertébrés ou d'ichtyofaune, et permettent leur répartition dans un ou plusieurs cours d'eau du bassin versant. »

Les réservoirs biologiques identifiés sur le bassin de la Boutonne sont uniquement situés sur la partie deux-sévrienne du territoire (cf. carte ci-dessous).

Ils concernent :

- la Boutonne, à l'amont du lieu-dit les Devants ;
- la Somptueuse à l'amont du pont de la D740 ;
- Bassin versant de la Berlande, à l'amont de la confluence avec la Légère (exclu) ;
- la Belle à l'amont du pont de Follet.



Les réservoirs biologiques du bassin de la Boutonne

Source : SDAGE Adour Garonne, réalisation : SYMBO

b) Les cours d'eau en très bon état

Le SDAGE n'a identifié aucun cours d'eau en très bon état sur le bassin de la Boutonne.

c) Les axes grands migrateurs amphihalins

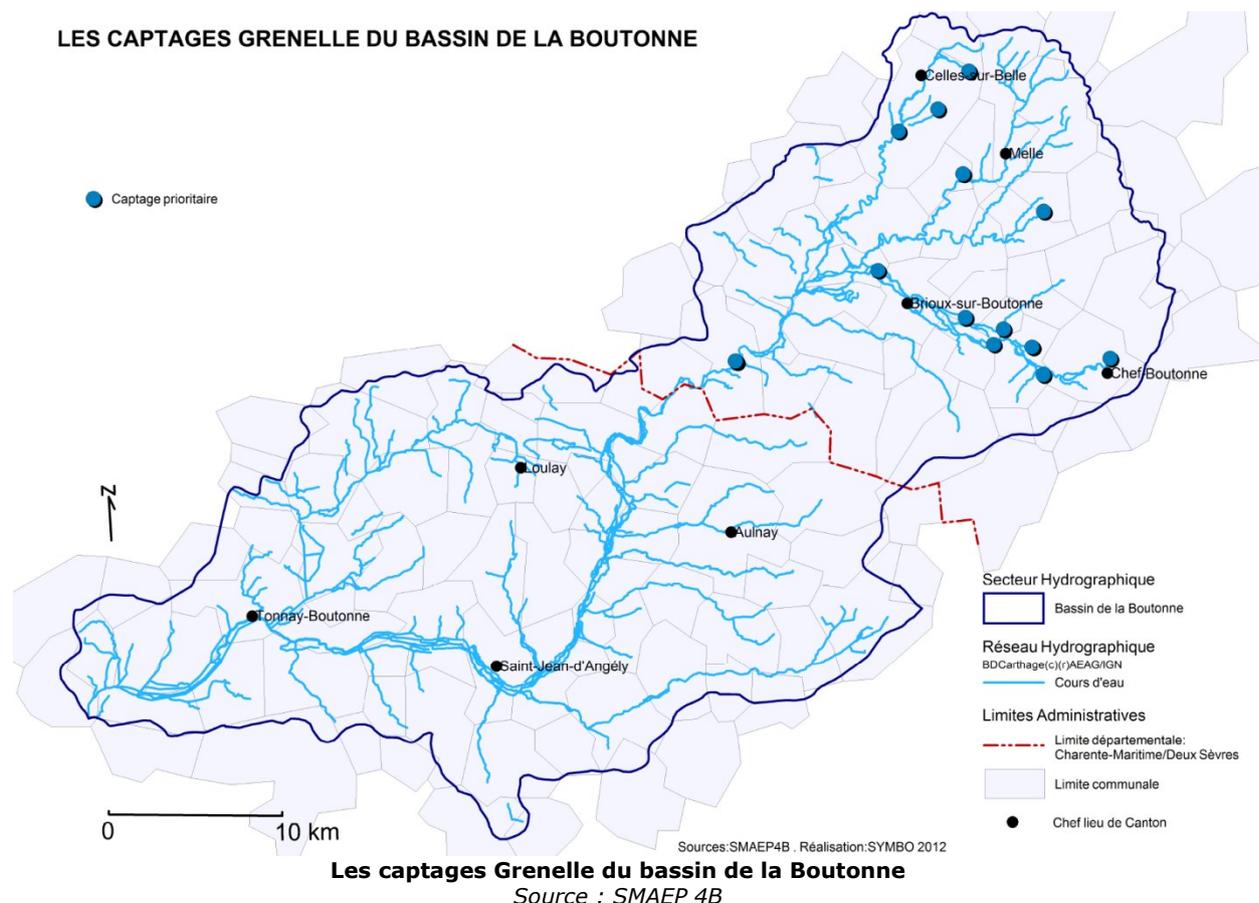
Le SDAGE a identifié la Boutonne et la Trézence sur tout leur cours comme des axes migrateurs.

LES AXES A GRANDS MIGRATEURS AMPHIALINS DU BASSIN DE LA BOUTONNE



Les axes à grands migrateurs amphihalins du bassin de la Boutonne
Source : SDAGE Adour Garonne, réalisation : SYMBO

d) Les captages Grenelle



Les captages Grenelle sont au nombre de 16 sur le bassin de la Boutonne. Ils sont tous situés en Deux-Sèvres. 12 sont gérés par le Syndicat Mixte 4B, 3 par la commune de Celles sur Belle et 1 par le SERTAD. Les 12 captages gérés par le syndicat 4B sont inclus dans un programme Re-Resources qui a débuté en 2009.

e) Les zones sensibles, zones vulnérables, zone de répartition des eaux (définitions tirées du glossaire de l'Agence de l'eau Adour Garonne)

L'ensemble du bassin de la Boutonne est classé en zone vulnérable. Ces zones sont considérées vulnérables à la pollution diffuse par les nitrates d'origine agricole compte tenu notamment des caractéristiques des terres et des eaux ainsi que de l'ensemble des données disponibles sur la teneur en nitrate des eaux et de leur zone d'alimentation.

Ces zones concernent :

- 1) les eaux atteintes par la pollution : eaux souterraines et les eaux douces superficielles, notamment celles servant au captage d'eau destinée à la consommation humaine, dont la teneur en nitrate est supérieure à 50 mg/l ; eaux des estuaires, eaux côtières et marines et eaux douces superficielles qui ont subi une eutrophisation susceptible d'être combattue de manière efficace par une réduction des apports en azote ;
- 2) les eaux menacées par la pollution : aux souterraines et eaux douces superficielles, notamment celles servant au captage d'eau destinée à la consommation humaine, dont la teneur en nitrate est comprise entre 40 et 50 mg/l et montre une tendance à la hausse ; eaux des estuaires, eaux côtières et marines et eaux douces superficielles dont les principales caractéristiques montrent une tendance à une eutrophisation susceptible d'être combattue de manière efficace par une réduction des apports en azote. Le préfet

coordonnateur de bassin après avis du Comité de Bassin arrête la délimitation des zones vulnérables qui fait ensuite l'objet d'un réexamen au moins tous les 4 ans.

L'ensemble du bassin de la Boutonne est classé en zone sensible. Ces zones correspondent à des bassins versants dont des masses d'eau sont particulièrement sensibles aux pollutions. Il s'agit notamment des zones qui sont sujettes à l'eutrophisation et dans lesquelles les rejets de phosphore, d'azote, ou de ces deux substances, doivent être réduits. Les cartes des zones sensibles ont été arrêtées par le ministère chargé de l'environnement et sont actualisées au moins tous les 4 ans dans les conditions prévues pour leur élaboration.

L'ensemble du bassin de la Boutonne est classé en zone de répartition des eaux (ZRE), c'est-à-dire qu'une insuffisance des ressources, autre qu'exceptionnelle, est constatée par rapport aux besoins. Ces zones sont définies afin de faciliter la conciliation des intérêts des différents utilisateurs de l'eau. Les seuils d'autorisation et de déclaration du décret nomenclature y sont plus contraignants.

III] Suivi annuel de la gouvernance

3.1) Synthèse de l'activité de la CLE en 2011

Le SAGE Boutonne a été validé le 29 décembre 2008. 2011 a donc été la troisième année de mise en œuvre du SAGE. A noter qu'elle a été marquée par l'entrée du SAGE en phase de révision, ainsi que par la procédure de renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau.

Les principaux dossiers suivis 2011 sont ceux concernant la gestion quantitative, l'élaboration du tableau de bord du SAGE ainsi que la révision du SAGE.

Concernant la gestion quantitative, on peut noter la signature du protocole d'accord entre l'Etat et la profession agricole de Poitou-Charentes le 21 juin 2011, dans lequel est notamment convenu, en ce qui concerne le bassin de la Boutonne :

- L'atteinte d'un volume prélevable (hors Infra-Toarcien) intermédiaire de 6Mm3 d'ici 2017.

- Un engagement de ré-examen de la valeur du volume prélevable en fonction des nouvelles connaissances à cette date ; l'objectif d'atteinte du volume prélevable étant actuellement fixé à 3.8 Mm3 d'ici 2021 (il s'agit de la fourchette haute de la proposition adoptée par la CLE le 11/01/2010 – voir les documents en annexe du protocole).

De plus, la notification des volumes prélevables sur la Région Poitou-Charentes par le Préfet du bassin Adour-Garonne est intervenue en date du 9 novembre 2011, avec les chiffres suivant pour la Boutonne :

Volume prélevable / eau potable	Volume prélevable / industrie	Volume prélevable / irrigation		
		1 ^{er} avril – 30 septembre (Mm ³)		
Annuel (Mm ³)	Annuel (Mm ³)	Eaux superficielles et nappes d'accompagnement	Eaux souterraines déconnectées	Retenues déconnectées
3.7 (dont 2.7 en superficiel et 1 en InfraToarcien)	1.8	3.8	2.7	8.1

En parallèle, l'installation d'outils de gestion de la ressource a été poursuivie, et notamment le suivi du réseau d'échelles limnimétriques sur l'ensemble du bassin suite à sa mise en place achevée en 2010, ainsi que l'étalonnage de la station hydrométrique sur la Boutonne à Saint-Jean-d'Angély.

La révision du PGE Charente (Plan de Gestion des Etiages) ayant été actée en 2010, la cellule d'animation du SAGE a également participé aux travaux menés dans le cadre de cette révision.

Par ailleurs, la cellule d'animation du SAGE a suivi de près les dossiers relatifs aux réserves de substitution : réserves construites en Deux-Sèvres (projet porté par la CAEDS), projet de réserves de en Charente-Maritime (projet porté par l'ASA Boutonne) et étude visant à déterminer la faisabilité d'une maîtrise d'ouvrage publique des réserves de substitution à l'échelle du département de Charente-Maritime (projet porté par le Conseil général de Charente-Maritime).

Enfin, la période estivale est régulièrement suivie par la CLE chaque année. L'étiage 2011 a d'ailleurs été particulièrement sévère sur la Boutonne, notamment de par sa précocité (mois d'avril et mai très déficitaires) et sa durée (mois de septembre et octobre très déficitaires).

La cellule d'animation du SAGE s'est également attachée à la réalisation du tableau de bord 2010. Le tableau de bord du SAGE est un outil de pilotage qui permet de suivre l'efficacité des actions mises en œuvre sur le bassin. Le tableau de bord 2008 constitue donc un « état zéro » des différents indicateurs dont l'évolution pourra être suivie grâce à l'élaboration des tableaux de bord suivants.

La nécessité de réviser le SAGE a été présentée en CLE, et le lancement de la révision a été adopté lors de la séance plénière du 16 septembre 2010.

Dans ce contexte, une étude globale à l'échelle de l'ensemble du bassin de la Boutonne devait être réalisée. Elle devait servir de support à la révision du SAGE et avait pour objectif d'identifier les différents facteurs ayant un impact sur les pénuries d'eau et les assècs, et de faire partager ce diagnostic à l'ensemble des acteurs. Cependant, les deux consultations menées dans le cadre de marchés à procédure adaptée (MAPA) se sont révélées infructueuses.

Face à l'échec des consultations, il a été décidé, en accord avec les partenaires techniques et institutionnels, de procéder à une révision du SAGE « en interne », menée par la cellule d'animation du SAGE en lien constant avec les différents partenaires

Les principales étapes de la révision du SAGE sont les suivantes :

- Mise en œuvre de la révision :
 - Modification du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau, et mise en conformité avec le SDAGE Adour-Garonne 2010-2015 ;
 - Mise à jour des données de l'état initial ;
 - Actualisation de l'évaluation environnementale ;
 - Elaboration du règlement du SAGE ;
- Approbation du SAGE révisé par la CLE (fin 2012) ;
- Phase de consultation ;
- Approbation du SAGE par arrêté préfectoral.

Parallèlement à ces dossiers transversaux, la cellule d'animation du SAGE a suivi les démarches et initiatives locales. Elle était présente auprès des maîtres d'ouvrage porteurs des démarches comme le programme Re-Resources ou l'étude hydromorphologique sur la Boutonne moyenne. Une veille réglementaire et une revue de presse ont également été réalisées afin de rester au plus près des préoccupations locales. La CLE a été représentée auprès des partenaires habituels de la gestion de l'eau (partenaires institutionnels, techniques, financiers...)

Des actions de communication ont par ailleurs été menées en 2011 afin de sensibiliser les publics à la bonne gestion de l'eau.

Suite à la mise en place du réseau d'échelles limnimétriques sur l'ensemble du bassin de la Boutonne qui s'est achevée fin 2010, une réunion a été organisée en 2011 afin de présenter les premiers résultats et analyses du suivi effectué. Cette réunion a été l'occasion de remercier l'ensemble des releveurs pour leur coopération. Les partenaires techniques et financiers ainsi que les acteurs locaux étaient conviés.

Le site Internet du SAGE Boutonne est en ligne depuis le mois d'août 2010 à l'adresse : www.sageboutonne.fr. Il permet de diffuser des données sur l'ensemble des thèmes liés à l'eau, de mettre à disposition la documentation liée au SAGE Boutonne (documents du SAGE, comptes-rendus et travaux de la CLE, etc.).

Aucune réunion de la CLE ne s'est tenue en 2011, du fait qu'elle n'était pas encore renouvelée. En effet, le mandat des membres de la CLE est arrivé à échéance au mois de novembre 2010. L'année 2011 a donc été consacrée à la démarche de renouvellement. La procédure a été lancée après la tenue des élections cantonales, au mois de mars. Deux réunions de travail préalables à la rédaction de l'arrêté préfectoral par les services de l'Etat ont été organisées en mai et juin avec les partenaires institutionnels concernés.

Compte-tenu, entre autres, de la durée de consultation des structures et de la « trêve » estivale, l'arrêté préfectoral n'a pu être signé que le 22 novembre 2011.

D'un point de vue technique, l'animation de ces travaux a nécessité le travail à temps plein de deux personnes (un ingénieur et un technicien).

Les dépenses réalisées pour l'animation du SAGE en 2010 se sont élevées à environ 80 000 €, financées de la manière suivante :

- 50% de subvention de l'Agence de l'eau ;
- 10% de subvention du conseil régional Poitou-Charentes ;
- 40% d'autofinancement du SYMBO (il faut noter que les Conseils généraux de Charente-Maritime et des Deux-Sèvres participent directement à travers le budget du SYMBO).

Le rapport d'activités complet de la CLE est joint en annexe II.

3.2) La participation des membres de la CLE et des acteurs associés à la vie du SAGE

En 2011, aucune réunion de la CLE ne s'est tenue compte-tenu de la procédure de renouvellement de cette dernière (voir précédemment).

Séance plénière de la CLE	Nb de représentants du collège des élus	Nb de représentants du collège des usagers	Nb de représentants du collège des représentants de l'Administration	Nb de membres de la CLE représentés
-	-	-	-	-

IV] Suivi annuel des mesures du SAGE

4.1) Les indicateurs conjoncturels à l'échelle du bassin

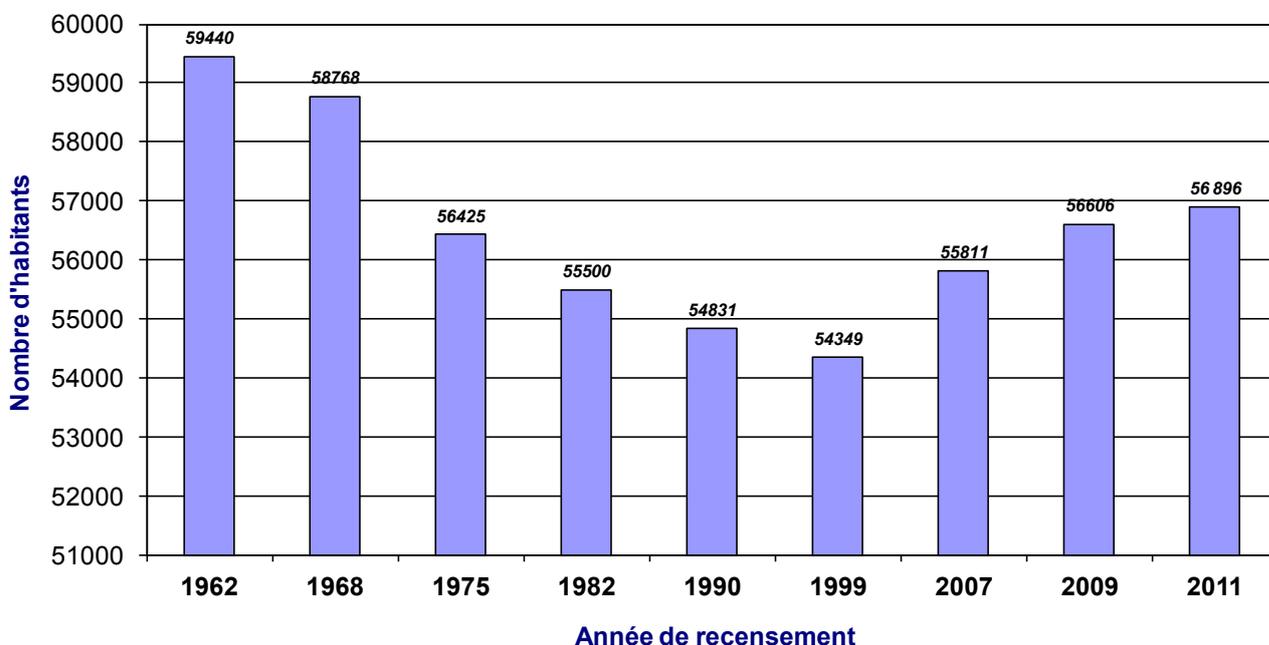
Ces indicateurs présentent les grandes statistiques calculées à l'échelle communale. Les données sont issues de l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) et du RGA (Recensement Général Agricole). Ces informations indiquent l'évolution globale des communes du territoire et donnent des indications sur les mutations qui s'opèrent. L'échelle de temps de cet indicateur s'adapte aux fréquences des recensements considérés. Il ne sera donc pas modifié chaque année.

a) Evolution de la population sur le bassin de la Boutonne depuis 1962

(données INSEE)

Evolution démographique - bassin versant de la Boutonne

(communes ayant 50% ou plus de leur superficie dans le bassin)



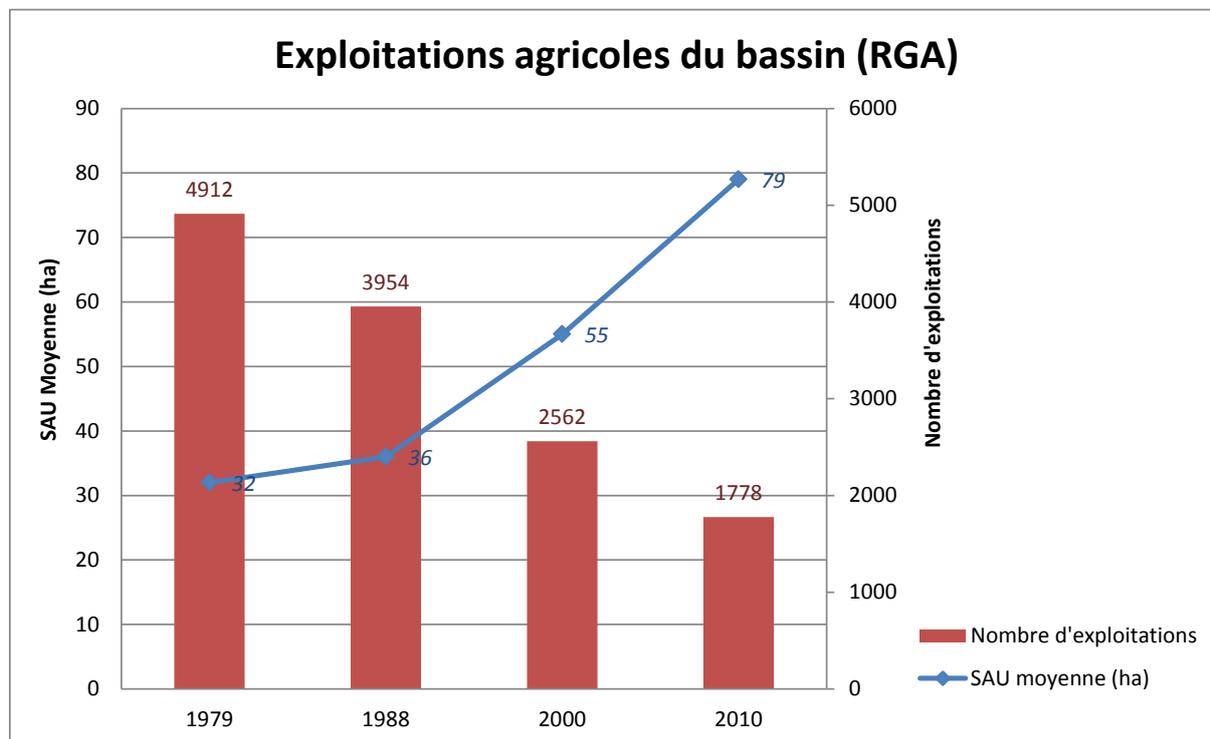
Source : INSEE

Commentaire :

Les chiffres présentés ci-dessus représentent l'évolution des populations des communes dont la superficie est comprise à plus de 50% dans le bassin hydrographique de la Boutonne. Sur cette base, le bassin comptait 56 896 habitants en 2011, soit 290 de plus que lors du dernier recensement en 2009.

2) Evolution des exploitations agricoles sur le bassin de la Boutonne entre 1979 et 2000

(Données RGA - Agreste)



La Superficie Agricole Utilisée (SAU) par les exploitations agricoles était de 140 546 ha en 2010.

Commentaire :

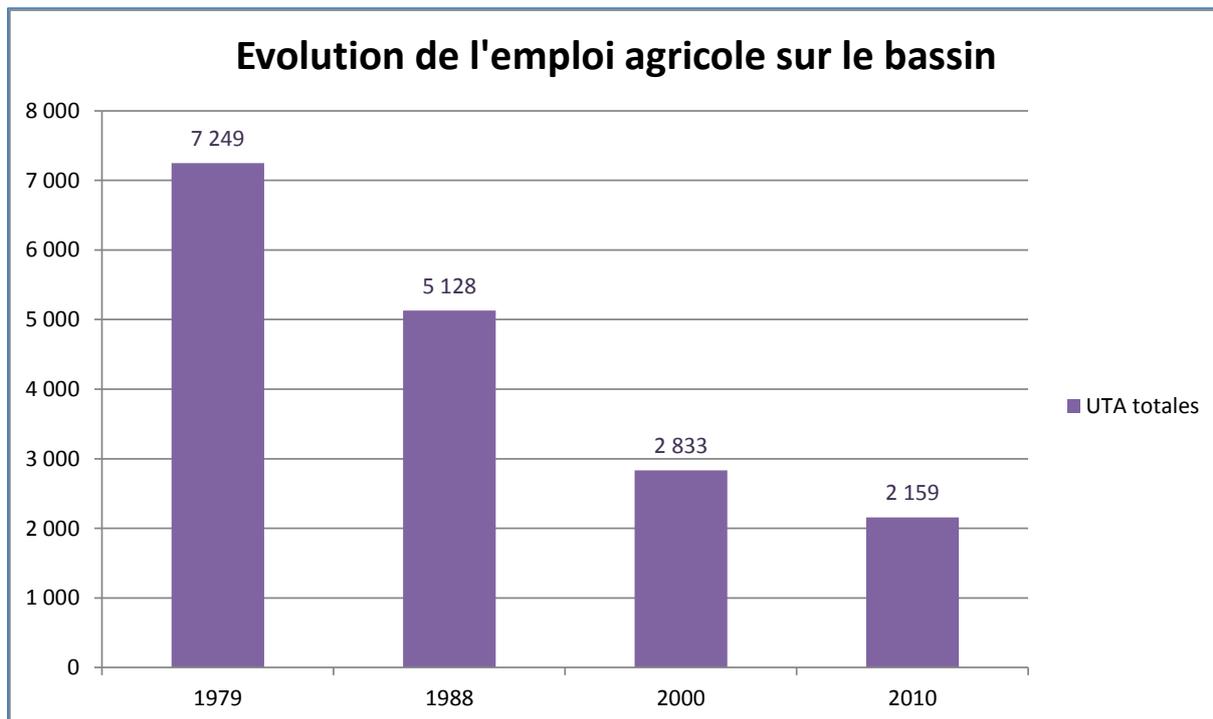
Les chiffres présentés correspondent aux données recensées sur l'ensemble des communes du bassin de la Boutonne, qu'elles soient entièrement comprises dans le bassin hydrographique ou uniquement en partie.

Ces chiffres montrent l'évolution des exploitations professionnelles sur le bassin. En 2010, on comptait 1778 exploitations (toutes exploitations confondues) sur les communes du bassin, pour une SAU moyenne de 79 ha par exploitation.

Ces résultats montrent ainsi une diminution du nombre d'exploitations avec une augmentation de la SAU moyenne. Cette tendance semble refléter une tendance nationale avec l'agrandissement moyen des exploitations agricoles professionnelles.

d) Evolution de l'emploi agricole sur le bassin de la Boutonne entre 1979 et 2000

(Données RGA - Agreste)



Commentaire :

Les chiffres présentés correspondent aux données recensées sur l'ensemble des communes du bassin de la Boutonne, qu'elles soient entièrement comprises dans le bassin hydrographique ou uniquement en partie.

Les UTA (Unités de Travail Annuel) totales comptabilisent les emplois familiaux et salariés, ainsi que ceux des entreprises et coopératives de travaux agricoles. En 2010, on comptait 2 159 UTA totales.

Les résultats montrent un déclin de l'emploi agricole en termes d'UTA entre 1979 et 2010.

e) Situation des industries sur le bassin

(Données fournies par la DREAL Poitou-Charentes)

En 2011, on comptait 20 industriels répertoriés à la DREAL de Poitou-Charentes (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement). Ces établissements sont classés au titre de la nomenclature des ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement).

La répartition de ces entreprises par secteur d'activité se fait de la manière suivante :

Secteur d'activité	Nombre d'entreprises
Agroalimentaire et boisson	3
Bois, papier et carton	4
Industries extractives	1
Déchets et traitements	4
Chimie, parachimie, pétrole	2
Entreposage, transport et commerce	6

Il n'y a pas eu de changement entre 2010 et 2011 concernant cet indicateur

4.2) Suivi des mesures du PAGD :

2) La gestion quantitative de la ressource

Référence : 1.1	Intitulé Restaurer des débits d'étiage satisfaisants, atteindre l'équilibre quantitatif et respecter le volume prélevable du bassin		
Rappel du contexte			
<p>Les étiages du bassin de la Boutonne sont particulièrement sévères et le DOE n'a été respecté que six fois depuis 1985 (sans compter les années 1997 et 2000). Par ailleurs, le retour à l'équilibre quantitatif demandé par la réglementation communautaire se traduit dans la circulaire du 30 juin 2008 avec la définition du « volume prélevable ».</p> <p>Le suivi de cette mesure du SAGE sera effectué grâce</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'analyse des restrictions d'utilisation d'eau en période d'étiage (indicateur de réponse) - à l'étude de l'évolution des volumes prélevés par usages (indicateur de pression) - à l'observation des dépassements des DOE et DCR chaque année (indicateur d'état). 			
Disposition (s) correspondantes du SDAGE 2010-2015			
<p>C7 : Restaurer l'équilibre quantitatif E3 : Prendre en compte les volumes maximums prélevables E4 : Gérer les ressources à l'équilibre E20 : Anticiper les situations de crise</p>			
Mesure (s) correspondante (s) du PDM			
<p>Conn_1_02 : Développer le suivi quantitatif des masses d'eau Prel_2_01 : Adapter les prélèvements aux ressources disponibles</p>			
Indicateur de réponse : Niveaux de restriction en cas de franchissement des seuils :			
Zone de gestion	Niveau d'alerte	Débit / niveau piézométrique	Restriction
Boutonne Charente-Maritime	Seuil d'alerte de printemps	800 l/s	-16% de réduction du volume annuel autorisé
	Seuil de coupure de printemps	680 l/s	Interdiction d'irriguer
	Seuil d'alerte estival	800 l/s	Entre 3% et 16% de réduction du volume restant au 12 juin selon la date de franchissement du seuil
	Seuil intermédiaire estival	600 l/s	Réduction supplémentaire du volume restant au 12 juin selon la date de franchissement du seuil + Restrictions horaires (11h-19h)
	Seuil de coupure estival	445 l/s	Interdiction d'irriguer

Boutonne Deux-Sèvres (hors nappe Infra)	Seuil d'information de printemps	2700 l/s	-
	Seuil de coupure de printemps	800 l/s	Interdiction d'irriguer
	Seuil d'alerte 1 d'été	800 l/s	34% de réduction des volumes hebdomadaires maxima
	Seuil d'alerte 2 d'été	600 l/s	60% de réduction des volumes hebdomadaires maxima + restrictions horaires (11h-19h)
	Seuil de coupure d'été	445 l/s	Interdiction d'irriguer
Boutonne Deux-Sèvres (prélèvements dans l'Infratoarcien)	Seuil d'information de printemps	- 1500 cm	-
	Seuil de coupure de printemps	- 1900 cm	Interdiction d'irriguer
	Seuil d'alerte d'été	- 1900 cm	50% de réduction des volumes hebdomadaires maxima
	Seuil de coupure d'été	- 2300 cm	Interdiction d'irriguer

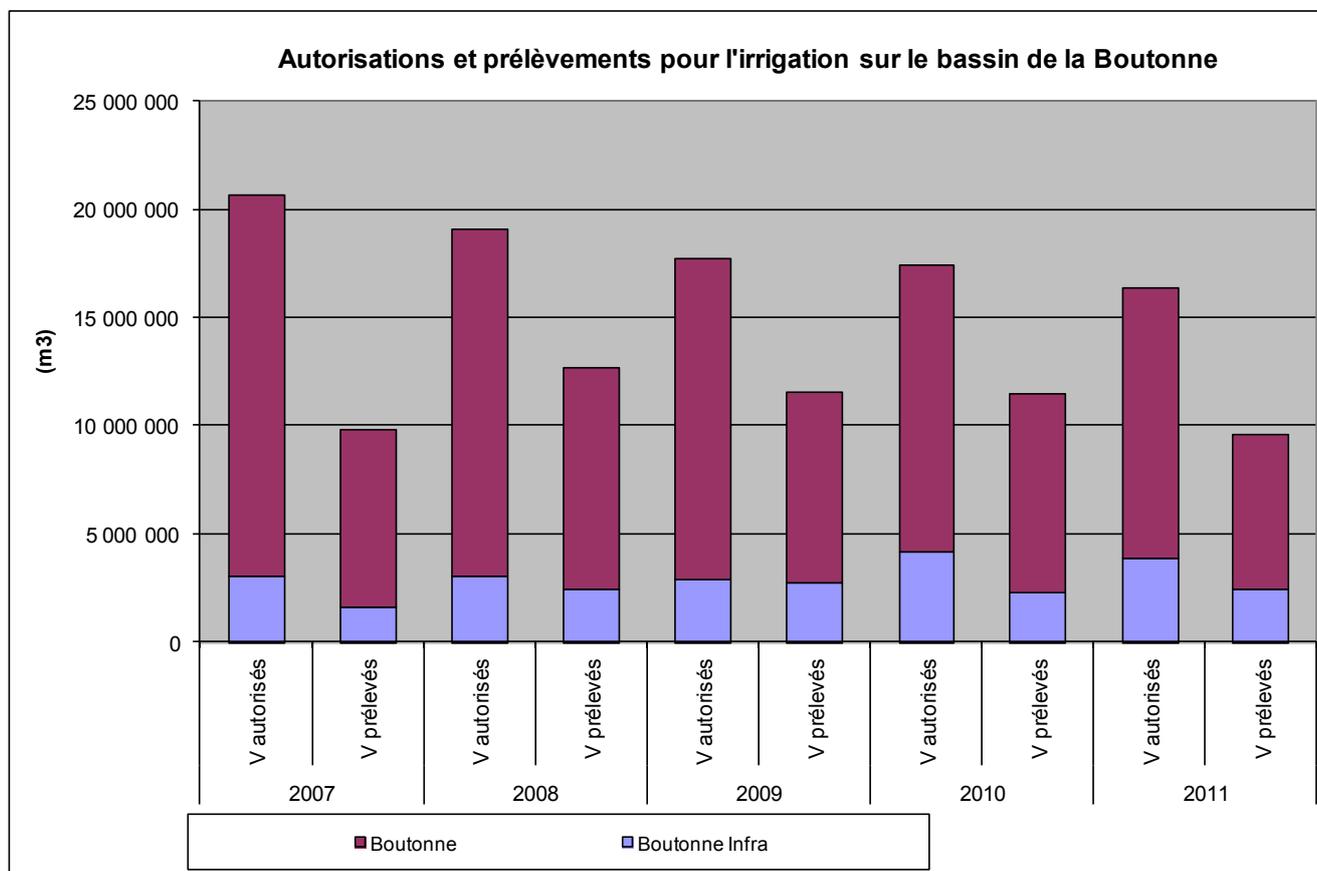
Nombre de jours de restriction de l'usage irrigation entre le 15 juin et le 15 septembre 2011 sur la zone superficielle : 93 jours à cause du franchissement du Seuil d'Alerte 1 au Moulin de Châtre

Nombre de jours de restriction de l'usage irrigation entre le 15 juin et le 15 septembre 2011 sur la zone de l'Infra-Toarcien : Aucun, le Seuil d'Alerte au forage des Outres 2 n'a pas été franchi.

Indicateur de pression : Les volumes prélevés sur le bassin

• Les volumes autorisés et prélevés pour l'irrigation (en m³)

(source : DDTM 17 et DDT 79)



	2007		2008		2009		2010		2011	
	Prélèvements avant mi-juin	Prélèvements après mi-juin								
Rivières	240 470	1 072 370	22 950	1 650 950	203 760	1 178 360	242 324	1 144 322	565 375	618 976
Nappes supra	1 460 470	5 463 980	93 570	8 531 250	798 000	6 645 890	1 318 313	6 214 806	3 288 672	3 424 214
Nappe Infra	178 440	1 428 880	41 800	2 349 410	229 250	2 513 300	253 988	2 327 191	592 265	987 431

Les volumes autorisés pour l'irrigation ont tendance à diminuer chaque année. Les préfetures des deux départements ont mis en place une réduction progressive de ces autorisations dans le but de revenir à l'équilibre quantitatif (c'est-à-dire volumes autorisés = volumes prélevables).

La mesure 1.9 du SAGE demande qu'aucun nouveau prélèvement ne soit autorisé tant que le DOE ne sera pas durablement respecté au Moulin de Châtre.

Il faut noter qu'une autorisation ne vaut pas toujours consommation puisque certains irrigants renvoient des index de consommation nuls. Par ailleurs, des différences du nombre d'autorisations peuvent s'expliquer par le partage des terres irriguées d'une exploitation dont l'exploitant part à la retraite. Ces terres sont alors partagées entre 2 ou 3 irrigants et les quotas suivent. Les volumes sont divisés au prorata des terres si un des preneurs n'est pas irrigant, le quota dont il aurait pu bénéficier revient alors à l'environnement.

Nombres d'autorisations délivrées par années et par secteur

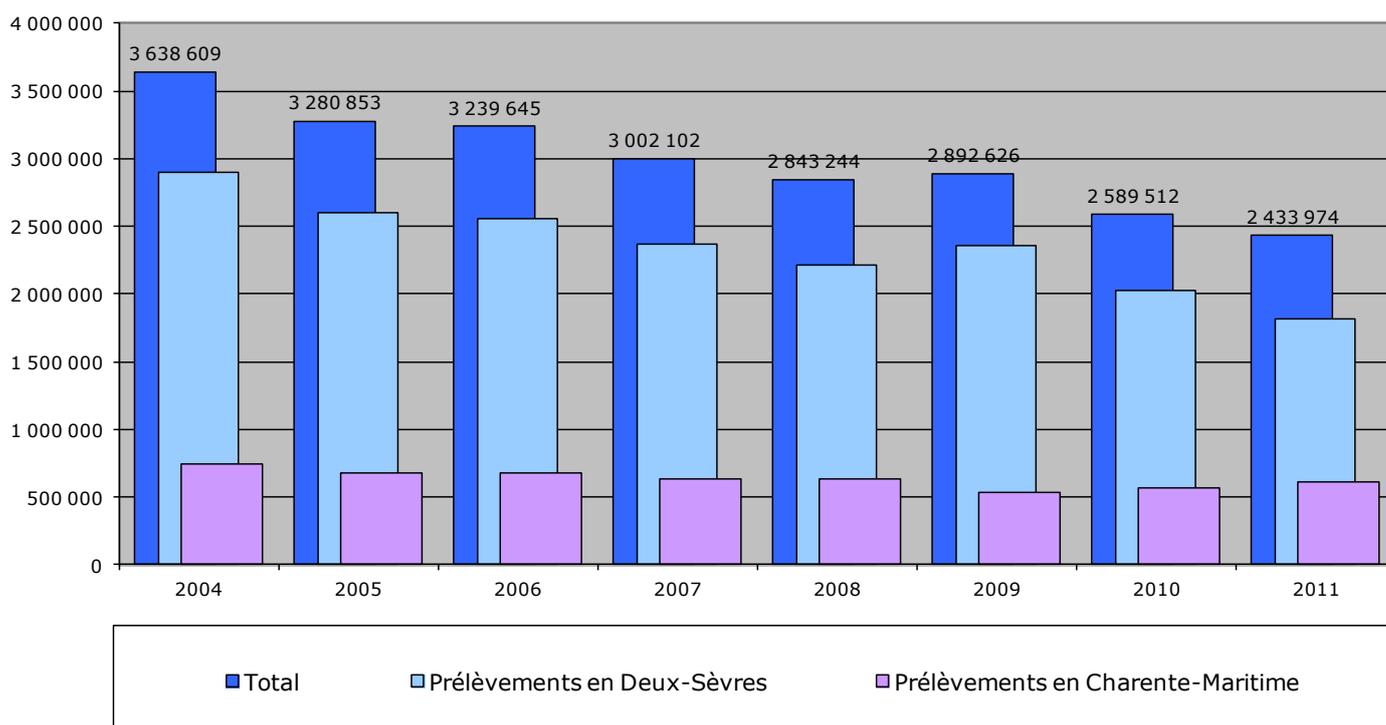
	2008	2009	2010	2011
Secteur 8b (Nappe de l'Infratoarcien en Deux-Sèvres)	73	73	61	64
Secteur 8a (réseau superficiel et nappes d'accompagnement en Deux-Sèvres)	69	69	62	59
Boutonne en Charente-Maritime	392	391	392	391

En 2011, aucune nouvelle autorisation n'a été délivrée par les services Police de l'Eau.

- **Les volumes prélevés pour l'alimentation en eau potable**

(source : SDE 17 et SMAEP 4B)

Evolution des prélèvements pour l'AEP sur le bassin de la Boutonne (en m³)



	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Prélèvements en Deux-Sèvres	2 896 042	2 605 569	2 562 075	2 372 102	2 213 244	2 357 626	2 022 512	1 818 963
Prélèvements en Charente-Maritime	742 567	675 284	677 570	630 000	630 000	535 000	567 000	613 000
Total	3 638 609	3 280 853	3 239 645	3 002 102	2 843 244	2 892 626	2 589 512	2 433 974

Les prélèvements pour l'alimentation en eau potable ont tendance à diminuer depuis 2004, avec toutefois une légère augmentation en 2009, notamment sur la partie Deux-Sévrienne du bassin. En 2011, les prélèvements pour l'alimentation en eau potable ont diminué de 155 538 m³ par rapport à 2010.

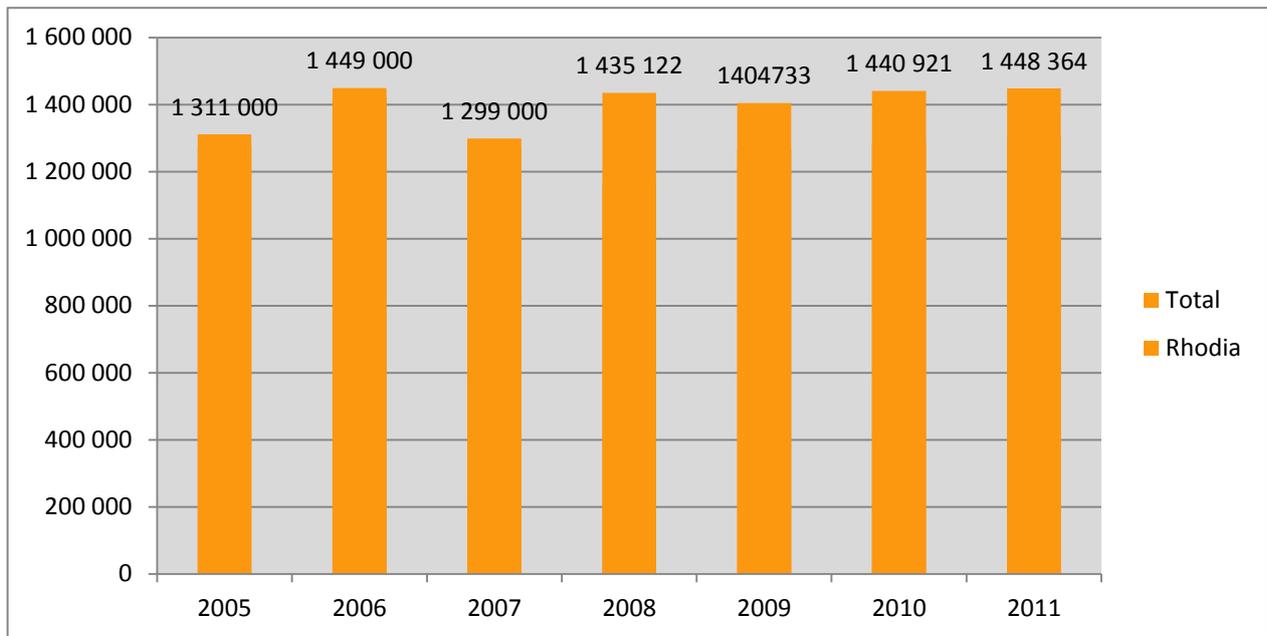
La tendance générale à la baisse observée s'explique à la fois par les économies d'eau et les améliorations des rendements des réseaux d'adduction, mais également par la fermeture de certains forages pour cause notamment de pollution. En effet, le syndicat des eaux de Charente-Maritime a recours à un maillage important du réseau départemental et certains forages de la Boutonne sont fermés au profit de captages plus importants dans d'autres ressources de meilleure qualité.

Par ailleurs, le syndicat 4B a lancé un programme de restructuration de sa production avec la fermeture de plusieurs forages et leur remplacement par d'autres forages prélevant préférentiellement dans la nappe de l'Infratoarcien, réputée de meilleure qualité.

- **Les volumes prélevés pour l'industrie**

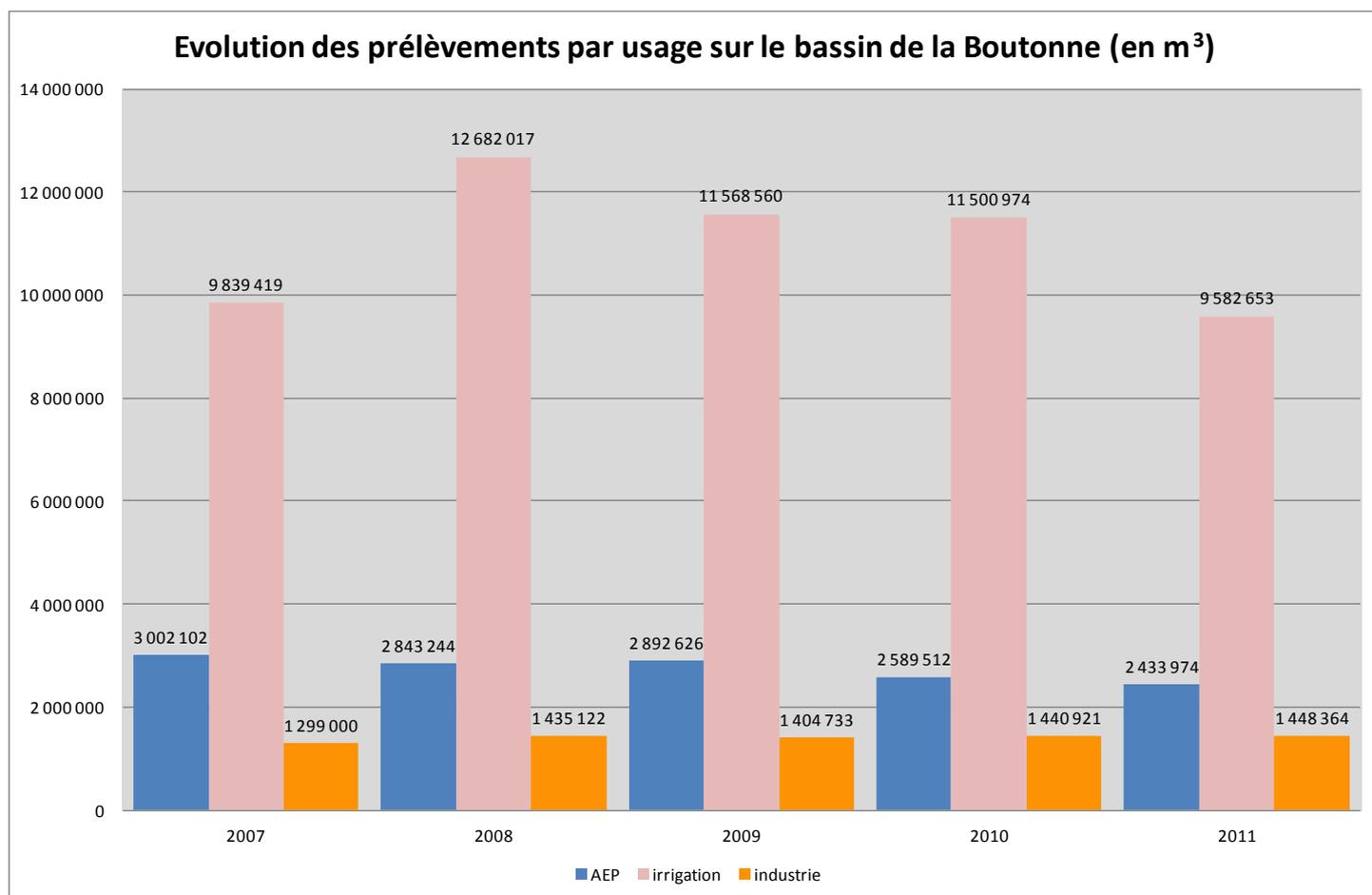
Les données utilisées ci-dessous proviennent directement de Rhodia pour ce qui concerne la plateforme industrielle de Melle. Les données concernant les autres industries (SNATI, Joubert Saint-Jean-d'Angély, la SCA Laitière de la Sèvre et SOFAL) prélevant de l'eau sur le bassin, les données proviennent du SIE Adour-Garonne.

Il faut noter le groupe d'usines de Melle représente le plus gros préleveur industriel du territoire (entre 80 et 95% des volumes industriels sont prélevés pour la plateforme selon les années).



D'une manière générale les prélèvements industriels totaux affichent une tendance stable et oscillent autour de 1.44 millions de m³ depuis 2005. En ce qui concerne les prélèvements de l'usine Rhodia, on note une légère augmentation des prélèvements depuis 2008.

• **Bilan des volumes prélevés par usage sur le bassin de la Boutonne**



En 2009, la CLE a travaillé sur la définition des volumes prélevables (Vp) par usage sur le bassin de la Boutonne. Les propositions adoptées en janvier 2010 sont les suivantes :

	Vp agricole 01-04/30-09	Vp agricole hiver	Vp AEP/an	Vp Industrie s/an
Boutonne Infra	2,70		1	
Boutonne eaux superficielles et nappes d'accompagnement	0,75 - 3,8	3,10	2,7	1,8
TOTAL BOUTONNE	3,45 - 6,5	3,10*	3,70	1,8

* D'autres projets de retenues de substitution sont à l'étude en 2010 pour 6,5 Mm³. Le volume prélevable hivernal sera révisé dès que les projets auront obtenu l'autorisation préfectorale validant les études d'impact.

La notification des volumes prélevables sur la Région Poitou-Charentes par le Préfet du bassin Adour-Garonne est intervenue en date du 9 novembre 2011, avec les chiffres suivant pour la Boutonne :

Volume prélevable / Eau potable	Volume prélevable / Industrie	Volume prélevable / Irrigation		
Annuel (Mm³)	Annuel (Mm³)	1^{er} avril – 30 septembre (Mm³)		
		Eaux superficielles et nappes d'accompagnement	Eaux souterraines déconnectées	Retenues déconnectées
3.7 (dont 2.7 en superficiel et 1 en InfraToarcien)	1.8	3.8	2.7	8.1

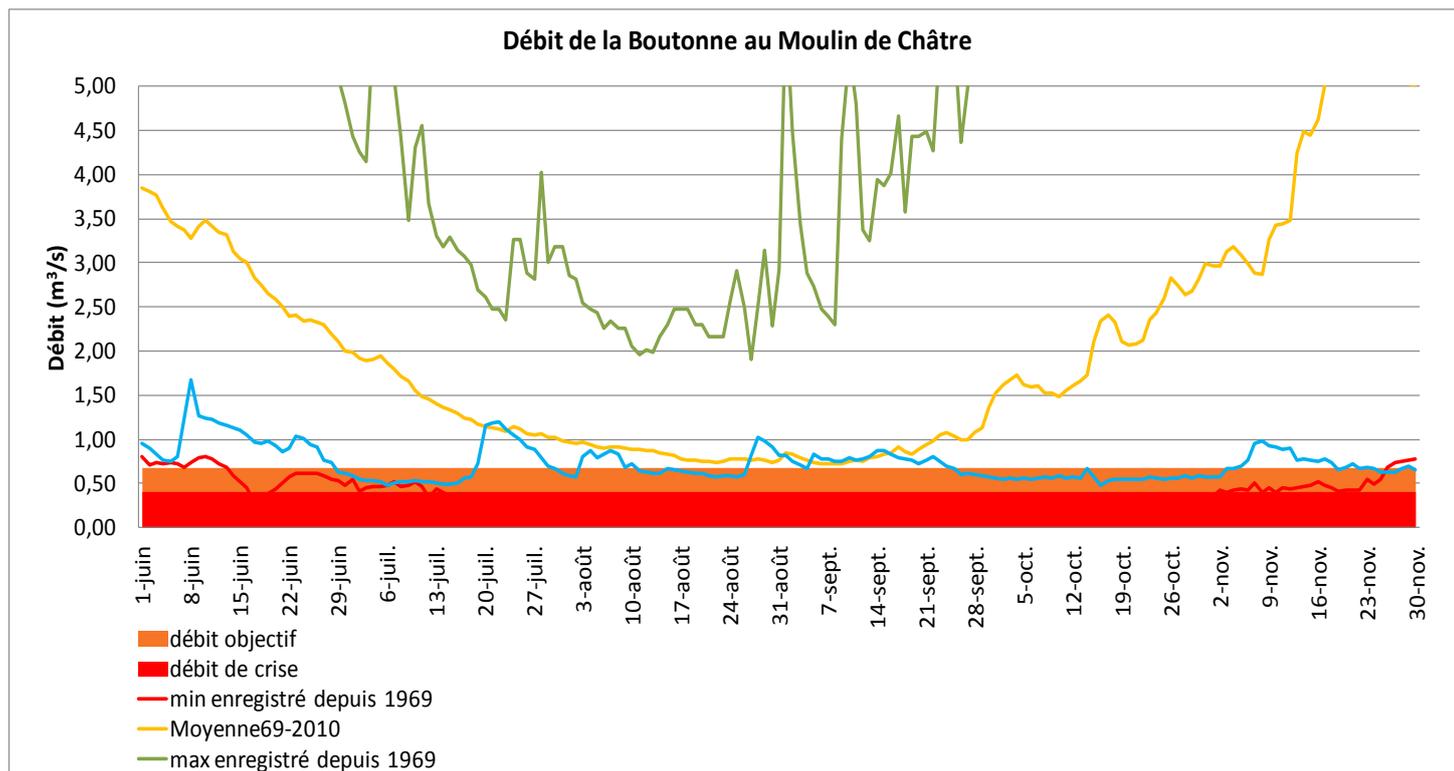
Indicateur d'état : Evolution des dépassements des DOE et DCR chaque année

Les graphiques suivants illustrent l'état quantitatif de la ressource sur le bassin. Le premier représente le débit de la Boutonne au Moulin de Châtre en 2011 (courbe bleue), le DOE et le DCR étant indiqués par les aires de couleur rose clair et rose foncé.

Le DOE était de 800 l/s dans le SDAGE Adour-Garonne de 1996. Cette valeur a été revue à 680 l/s dans le SDAGE Adour-Garonne 2010-2015.

D'après la définition du comité de bassin Adour Garonne, le DOE n'est pas respecté une année donnée si le débit moyen minimum sur 10 jours consécutifs (VCN10) est inférieur à 80% du DOE (soit 544l/s).

En revanche, le franchissement du DCR est constaté dès que le débit moyen journalier est inférieur à 400 l/s.



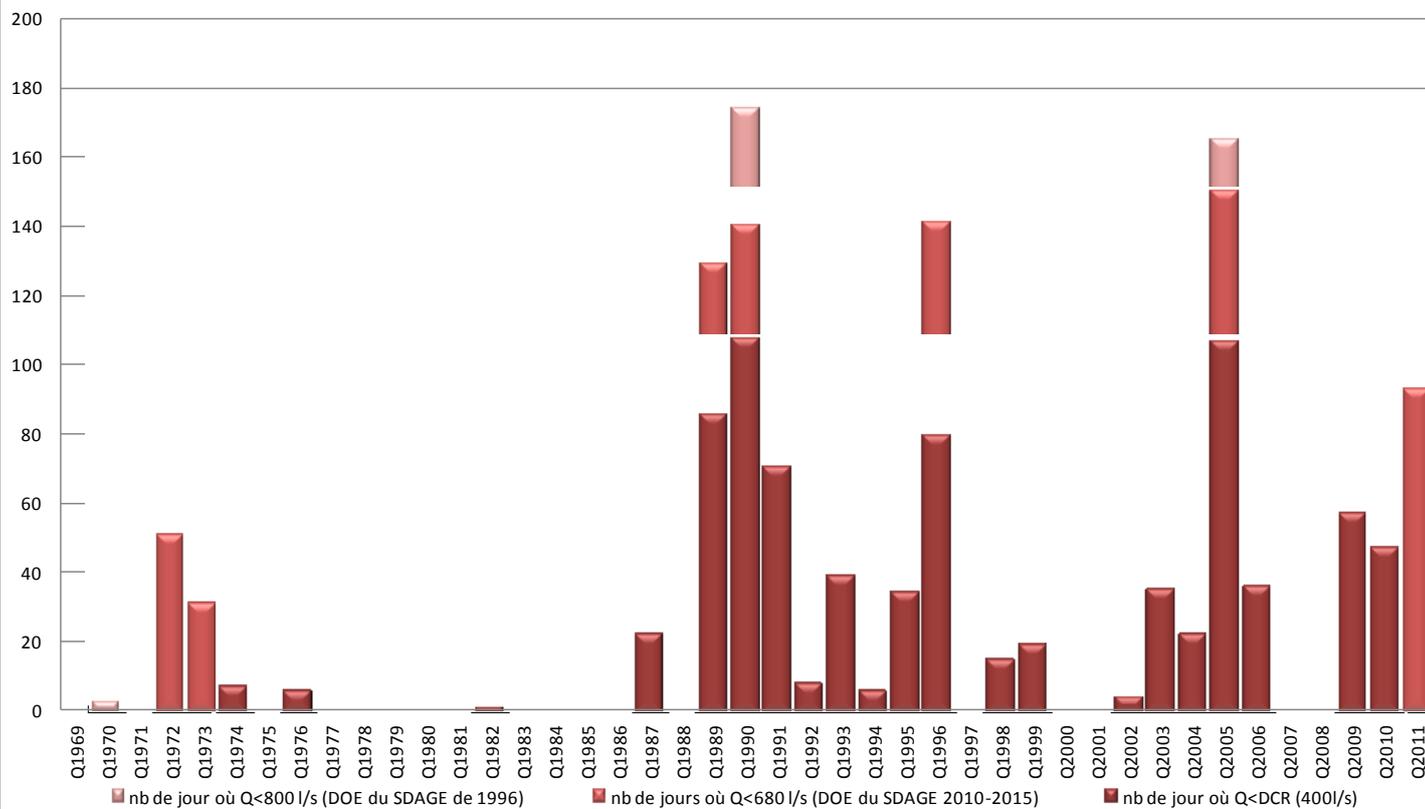
*Données prises en compte sous réserve de validation par la Banque Hydro.

En 2011, le seuil de coupure et le débit de crise (DCR) n'ont pas été franchis. Le débit objectif d'étiage (DOE) a été franchi le 29 juin. Le débit mesuré à Châtre est repassé plusieurs fois à des valeurs supérieures au DOE durant l'étiage.

L'année 2011, semble se caractériser par un faible débit sur une longue période (débit inférieur au DOE de fin juin à début décembre) mais pas aussi sévère que certaines autres années. On notera également que les minimums connus depuis 1969 ont été franchis au début et également à la fin de l'étiage.

Le second graphique est la représentation, sur chaque année depuis 1969, du nombre de jours où les différents seuils ont été franchis (les données des années 1997 et 2000 sont manquantes).

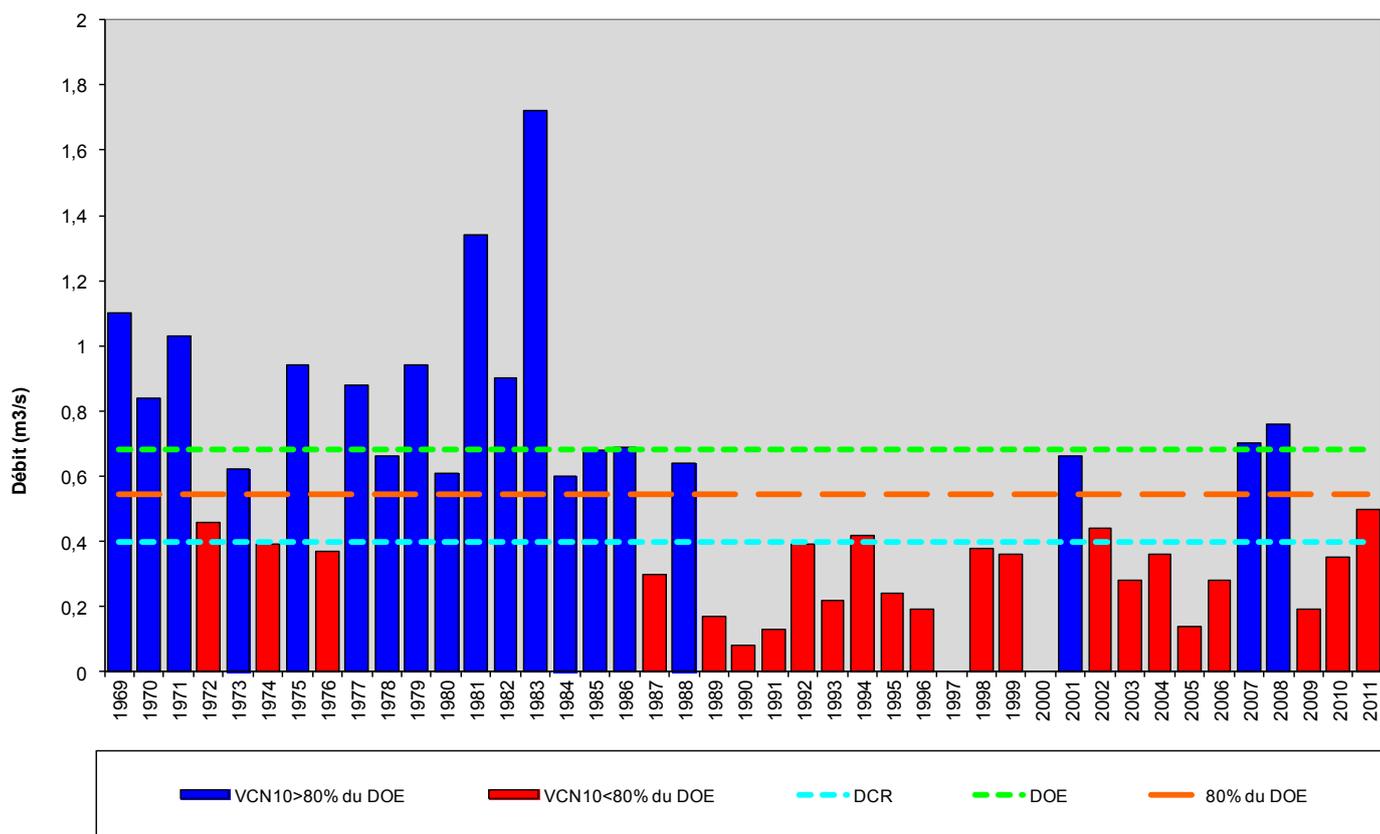
Nombre de jours ou les débits d'objectifs ont été franchis au moulin de Châtre depuis 1969



En 2011, on constate que le seuil de 800 l/s a été franchi pendant 131 jours, celui de 680 l/s pendant 93 jours et le débit de crise à 400 l/s n'a pas été franchi.

Le troisième graphique ci-dessous représente le VCN10 par année, c'est-à-dire le débit minimum enregistré sur 10 jours consécutifs. Les deux couleurs bleus et rouge différencient les années où ce VCN10 a été inférieur à 80% du DOE. Cela correspond statistiquement à une année où le DOE a été franchi. Le VCN10 de l'année 2011 est de 500 l/s. Il est donc inférieur à 80% du DOE => le DOE a donc été franchi. L'année est qualifiée de biennale sèche.

Débit moyen minimum enregistré sur 10 jours consécutifs (VCN10) à l'étiage au Moulin de Châtre



Commentaires :

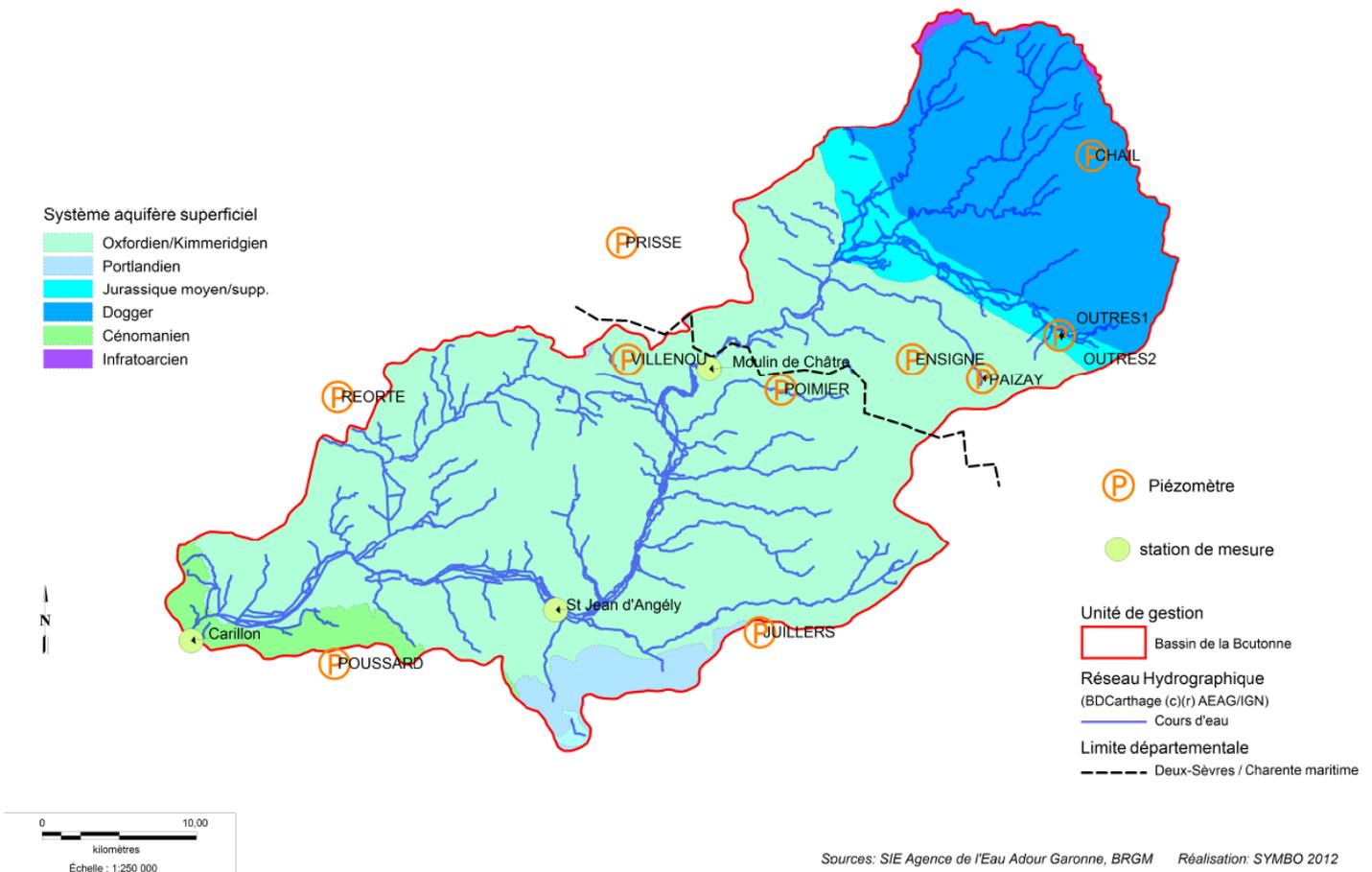
L'ensemble de ces indicateurs montrent que l'année 2011 a été caractérisée par un déficit quantitatif de longue durée, puisqu'il s'est prolongé jusqu'au début du mois de Décembre.

Référence : 1.16 à 1.20	Intitulé Créer des réserves de substitution		
Rappel du contexte			
<p>Un des leviers d'actions identifiés par la CLE pour atteindre l'équilibre quantitatif sur le bassin est la création de retenues de substitution.</p> <p>En 2011, 2 projets sont identifiés sur le territoire. Celui porté par la CAEDS en Deux-Sèvres a été autorisé en 2007 : une première tranche de travaux a été lancée fin 2009 et s'est achevée fin 2010. Le second projet porté par l'ASA Boutonne en est au stade final des études d'impact.</p>			
Disposition (s) correspondantes du SDAGE 2010-2015			
<p>E18 : Créer de nouvelles réserves en eau E19 : Prendre en compte l'impact cumulé des ouvrages</p>			
Mesure (s) correspondante (s) du PDM			
<p>Prel_1_02 : Augmenter la ressource en eau disponible à l'étiage sur les bassins déficitaires par la construction de retenues supplémentaires</p>			
Indicateur de réponse : L'évolution du stockage sur le bassin			
<i>(source : DDTM 17 ; DDT 79 ; CAEDS)</i>			
	Volume stocké en 2011	Nb d'irrigants prélevant dans les retenues	Observations
Boutonne 17	664 400 m ³	8	8 retenues autorisées en 2010.
Boutonne 79	126 000 m ³	1	1 retenue construite en 1998 avec remplissage hivernal à St Génard
	CAEDS : 1 241 230 m ³	11	5 retenues. Remplissage total entre le 01/10/2010 et le 31/03/2011 pour un usage durant l'été 2011
<p>Sur la partie deux-sévrienne, les 5 chantiers des réserves dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la CAEDS, une société d'économie mixte en Deux-Sèvres, ont débuté en 2009 et ont été finalisés en 2010 pour un volume global de 1 241 230 m³. Ce projet est en partie couplé avec un projet de restructuration de l'alimentation en eau potable porté par le syndicat 4B.</p> <p>Une seconde tranche de travaux devra être menée par un nouveau maître d'ouvrage. En effet, la CAEDS tteiqui avait bénéficié de l'autorisation pour réaliser l'ensemble des retenues en Deux-Sèvres ne souhaite pas porter cette seconde tranche.</p> <p>Un projet de 6,5 Mm³ de stockage est également à l'étude sur la Boutonne en Charente-Maritime. En 2008, des études complémentaires ont été demandées par l'Administration dans le cadre de la phase d'instruction du dossier. Le maître d'ouvrage de ce projet est l'ASA Boutonne.</p>			

Référence : 1.22, 1.23	Intitulé Mesurer les débits représentatifs des écoulements de la moyenne vallée Mettre en place et suivre un réseau d'échelles limnimétriques
<p><u>Rappel du contexte</u></p> <p>Dans le but de compléter le réseau de suivi de la Boutonne et de ses affluents, le SAGE préconise la mise en place d'outils complémentaires. D'une part, une seconde station de jaugeage a été installée plus en aval, à Saint-Jean-d'Angély. Elle permet de suivre les débits de la Boutonne. D'autre part, des échelles limnimétriques ont été installées pour suivre les niveaux des affluents et des marais et pour les comparer aux débits mesurés sur la Boutonne au Moulin de Châtre et à Saint-Jean-d'Angély. Un des objectifs de ces outils est d'impliquer les citoyens dans la gestion des cours d'eau grâce à une bonne visibilité des échelles.</p> <p>La station de Saint-Jean-d'Angély a été installée en 2009 et est opérationnelle depuis avril 2011. La mise en place du réseau complémentaire d'échelles a débuté fin 2009 et a été finalisé à l'automne 2010. En parallèle de ces suivis des ressources superficielles, des piézomètres permettent de suivre l'évolution des nappes, et notamment le piézomètre des Outres2 représente les variations de la nappe captive de l'InfraToarcien.</p> <p>Enfin, les réseaux départementaux d'observation des écoulements de l'ONEMA reflètent l'état de la Boutonne et de ses affluents en termes d'assecs et d'écoulements.</p>	
<p><u>Disposition (s) correspondantes du SDAGE 2010-2015</u></p> <p>A 20 : Communiquer vers le public E10 : Connaître le fonctionnement des nappes et des cours d'eau</p>	
<p><u>Mesure (s) correspondante (s) du PDM</u></p> <p>Conn_1_02 : Développer le suivi quantitatif des masses d'eau</p>	
<p><u>Indicateur de réponse : Localisation des stations de suivi des milieux</u> (stations de jaugeages, piézomètres, échelles limnimétriques et stations d'observation des écoulements)</p>	

- **Les stations de jaugeages et les piézomètres du bassin**

STATIONS DE MESURE DU DEBIT ET PIEZOMETRES DU BASSIN



Aquifères du bassin de la Boutonne, position des piézomètres et des stations hydrologiques, limites des zones de gestion proposées

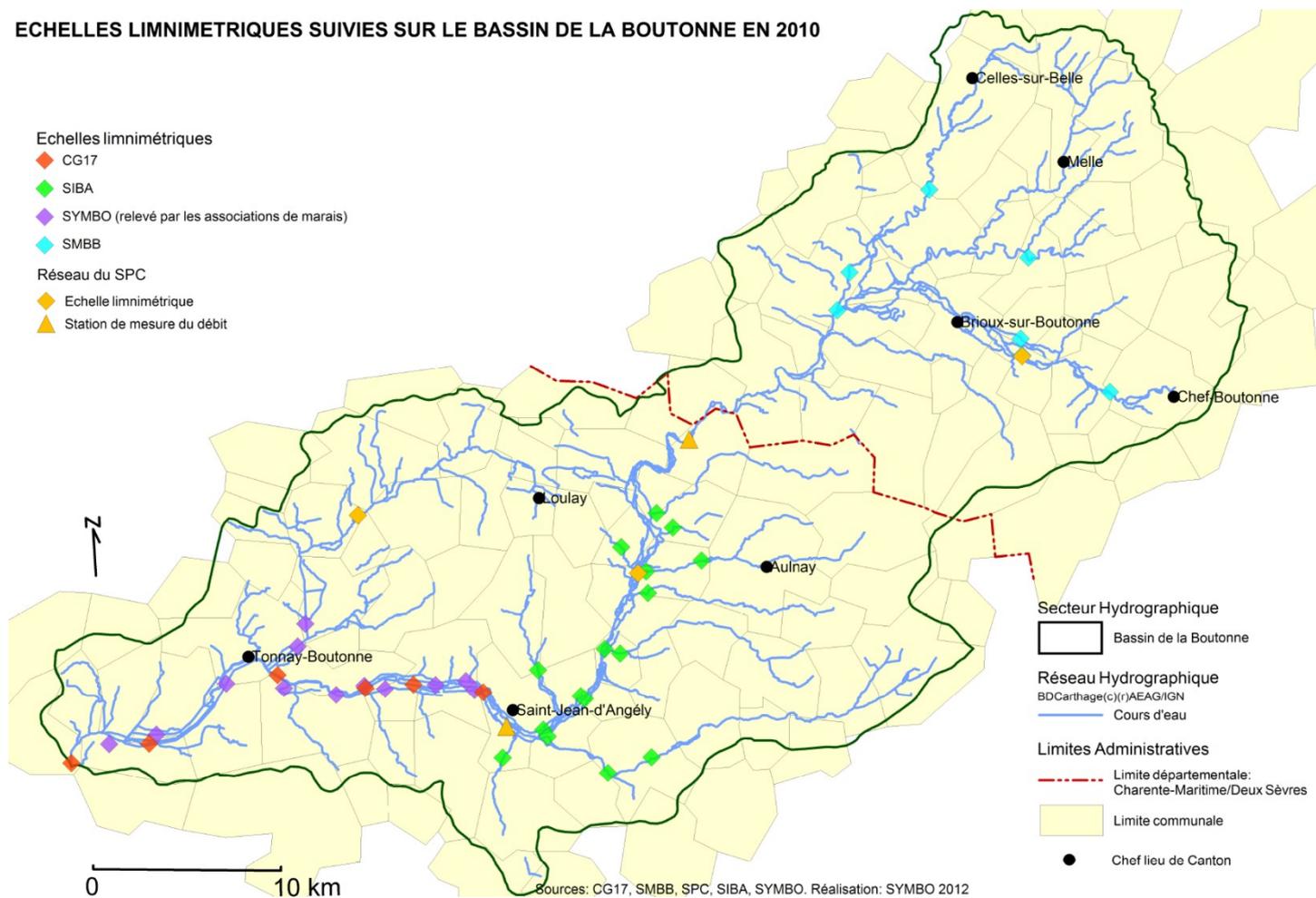
Source : Etude BRGM (Recherche d'indicateurs piézométriques pour la gestion des prélèvements en nappe – phase 1)

En 2009, la station hydrométrique du Moulin de Châtre a été complétée par la mise en place d'une nouvelle station à Saint-Jean-d'Angély.

En 2011 cette dernière a été rendue opérationnelle à partir du mois d'avril. Les données n'ont donc pu être enregistrées qu'à partir de cette date. Les données disponibles constituent donc un historique trop peu conséquent pour permettre une analyse fiable. Cependant une telle analyse sera réalisée dans les meilleurs délais afin de permettre, notamment via comparaison des débits mesurés simultanément au Moulin de Châtre, la proposition de seuils de gestion à Saint-Jean-d'Angély.

• Les échelles limnimétriques

ECHELLES LIMNIMÉTRIQUES SUIVIES SUR LE BASSIN DE LA BOUTONNE EN 2010



Echelles limnimétriques suivies sur le bassin de la Boutonne en 2011

Réalisation : SYMBO

Un programme de mise en place d'échelles limnimétriques a été mené sur le bassin de la Boutonne depuis 2009. Certaines échelles étaient déjà installées sur la Boutonne amont et sont relevées depuis octobre 2007 par le SMBB.

En décembre 2009, la première phase de mise en place des échelles a débuté sur la Boutonne aval.

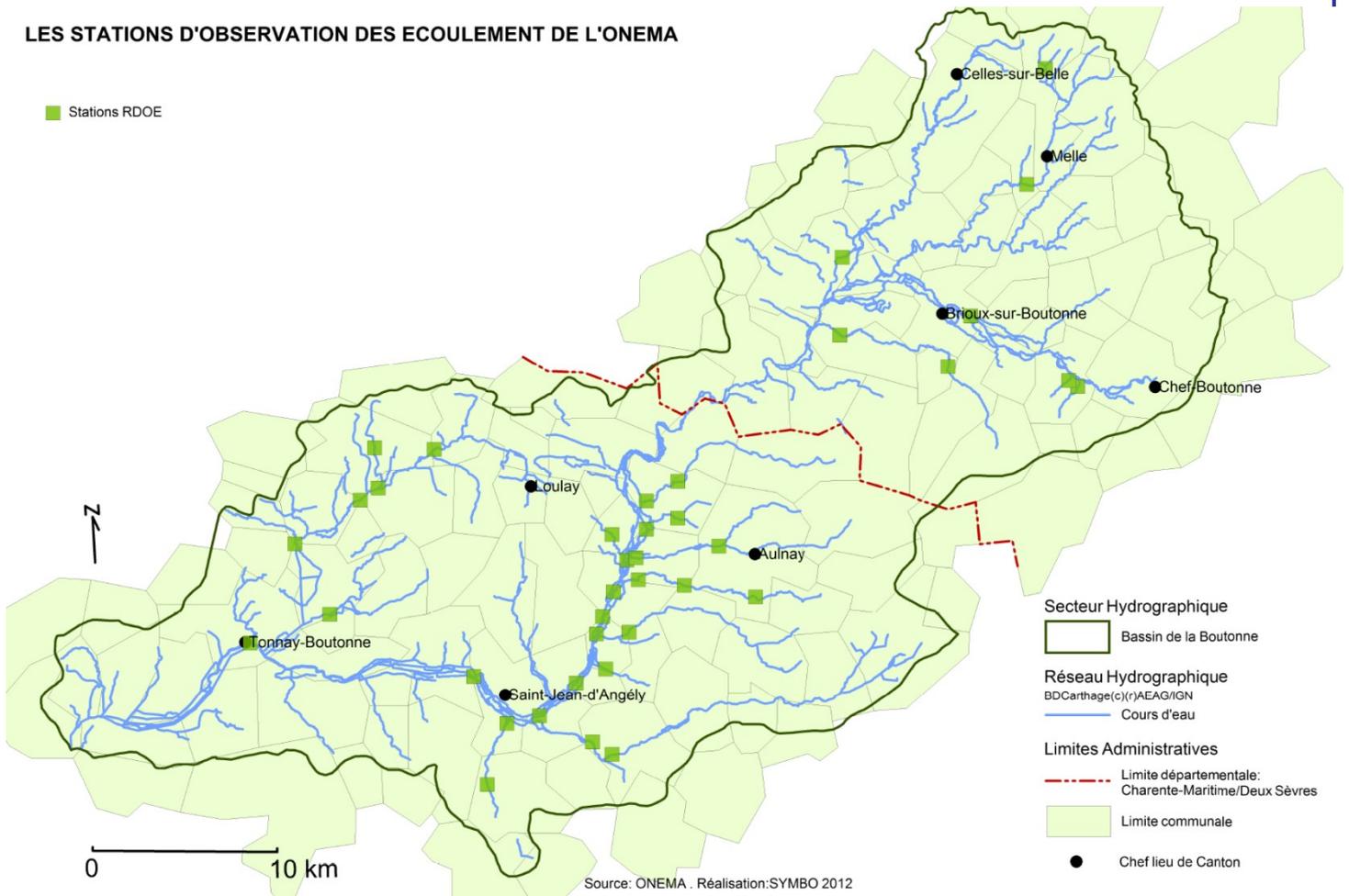
En 2010, le réseau a été achevé avec la finalisation de la phase de mise en place sur la Boutonne aval en mars, et la pose des échelles sur la Boutonne moyenne durant l'été

Au total, 29 échelles limnimétriques ont été ajoutées au réseau depuis 2009, ce qui constitue un développement fort de la capacité de suivi du fonctionnement de la Boutonne et ses affluents.

2011 constitue la première année où les relevés de l'année complète sont disponibles sur tout le réseau.

- **Les stations d'observation des écoulements de l'ONEMA**

LES STATIONS D'OBSERVATION DES ECOULEMENT DE L'ONEMA



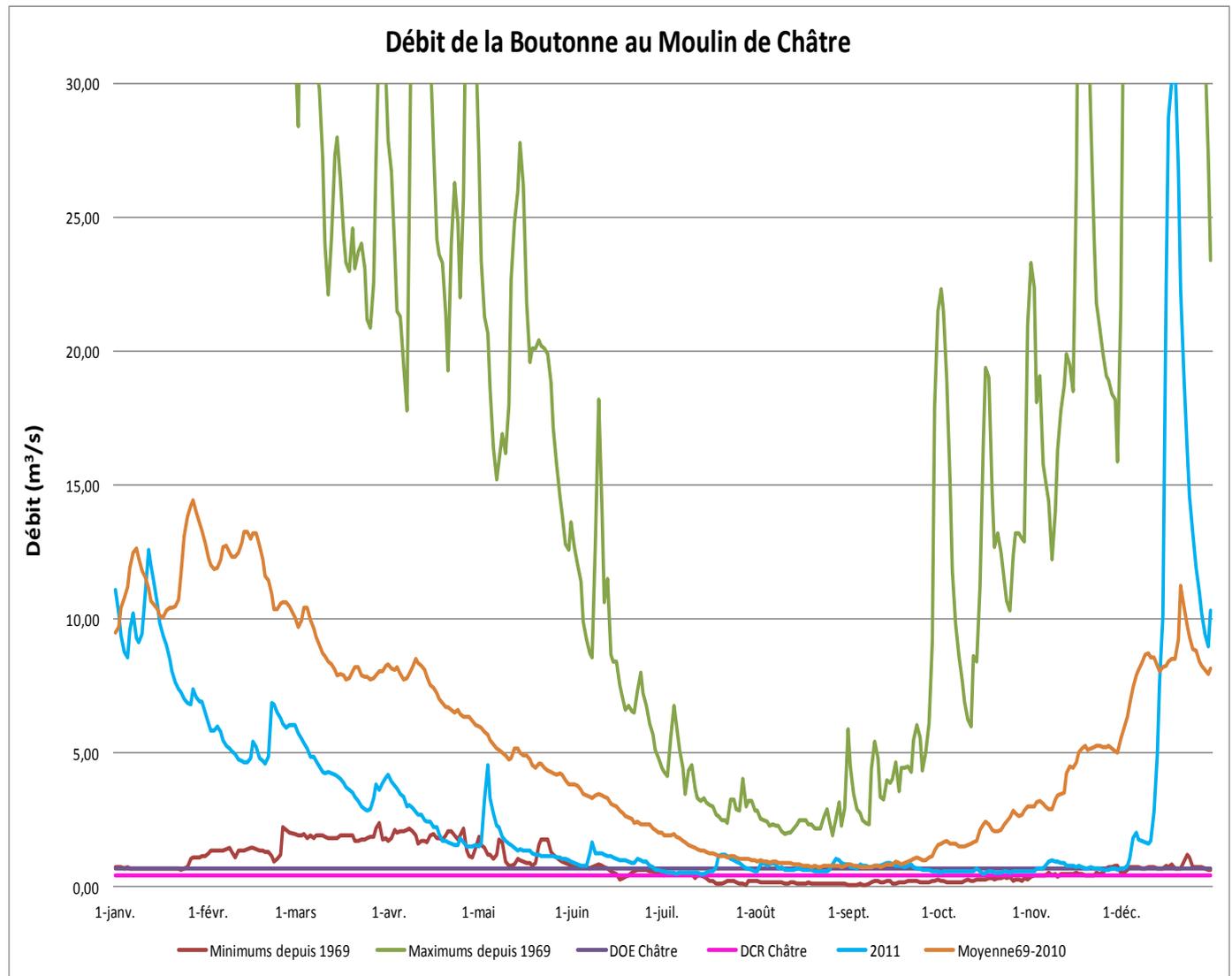
Stations du réseau d'observation des écoulements (RDOE) sur le bassin de la Boutonne

Source : ONEMA, réalisation : SYMBO

38 stations du RDOE sont suivies par l'ONEMA sur le bassin de la Boutonne.

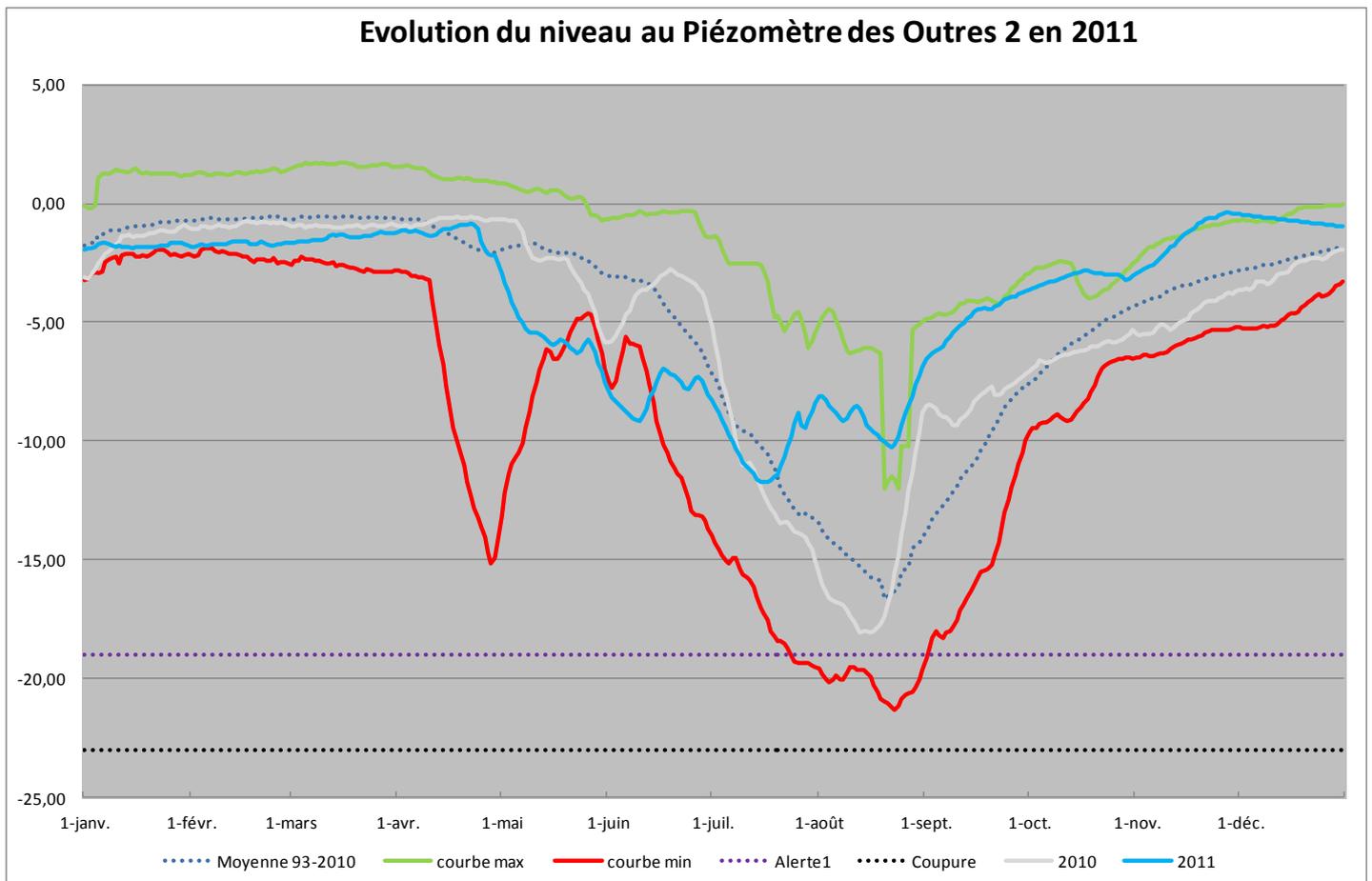
Indicateur d'état : Suivi des évolutions de débits et de piézométrie sur l'année et caractérisation de l'intensité de l'étiage (débits de la Boutonne au Moulin de Châtre, niveaux de la nappe de l'Infra-Toarcien au piézomètre des Outres2, observation des écoulements des affluents grâce au RDOE, niveaux des affluents aux échelles limnimétriques)

- **Le débit de la Boutonne au Moulin de Châtre**



Le Débit de crise de 400 l/s n'a pas été franchi en 2011, mais les débits mesurés sont restés proches ou inférieurs au DOE du mois de juillet jusqu'à début décembre.

• **Les niveaux piézométriques de la nappe de l'Infratoarcien au piézomètre des Outres 2**



Source : ADES (Portail national d'accès aux données sur les eaux souterraines) RNESP (réseau patrimonial national de suivi quantitatif des eaux souterraines), Réalisation, SYMBO 2012

Remarque : les maxima, minima et moyennes sont analysés depuis 1993. Les données des années 2003 à 2006 sont incomplètes voire manquantes en raison de problèmes techniques rencontrés sur le piézomètre.

Le suivi du piézomètre des Outres2 montre que le niveau de la nappe de l'Infra-Toarcien a atteint, entre la fin du mois de mai et le début du mois de juin des niveaux plus bas que les minima connus depuis 1993. Cependant, à partir de mi-juillet, le niveau est remonté au dessus de la moyenne et le niveau maximum connu entre le 22 et le 26 août a été franchi.

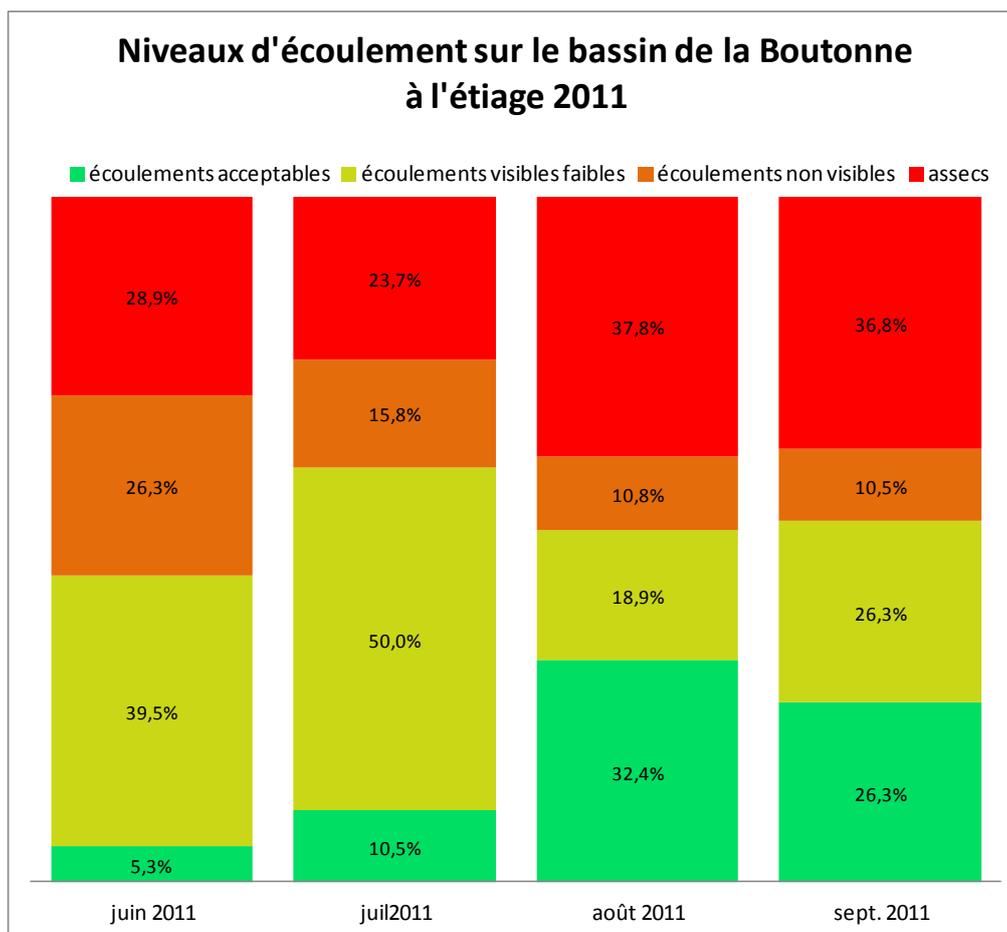
Le seuil d'alerte 1 (-19m) n'a pas été franchi cette année.

2011 a vu une baisse de niveau de la nappe au début de l'étiage plus importante que 2010 mais un mois d'août et une fin d'étiage avec des niveaux supérieurs à ceux de l'année précédente.

Le moindre rabattement de la nappe en 2011 par rapport à 2010 peut s'expliquer par :

- Les restrictions d'usage irrigation qui sont intervenues dès la mi-avril 2011
- Les cinq retenues construites à l'amont du bassin (Deux-Sèvres) afin de se substituer à des forages agricoles dans la nappe de l'Infra-Toarcien, qui sont entrées en fonctionnement au cours de l'été 2011 (remplissage au cours de l'hiver 2010-2011).

- **L'observation des écoulements superficiels sur le bassin**

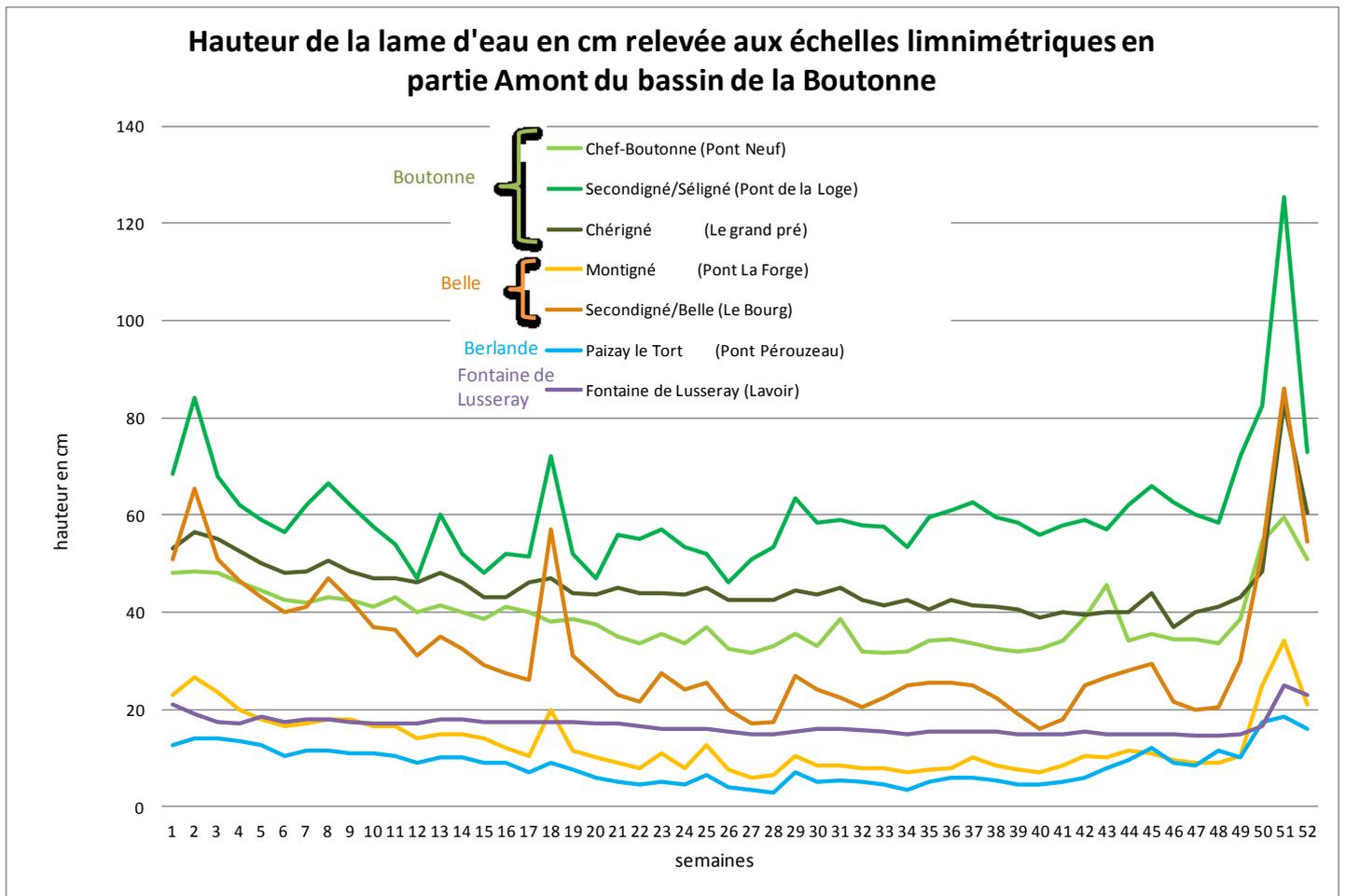


	Jun 2010	Juillet 2010	Aout 2010	Septembre 2010	juin 2011	Juillet 2011	août 2011	septembre 2011
écoulements acceptables	17	13	5	11	2	4	12	10
écoulements visibles faibles	11	4	11	7	15	19	7	10
écoulements non visibles	5	6	5	4	10	6	4	4
assecs	5	15	17	16	11	9	14	14

Source : RDOE 2010,2011

- Les niveaux des rivières aux échelles limnimétriques

Boutonne amont



Les échelles situées sur la Belle, la Berlande et la Boutonne amont sont relevées par le SMBB. L'échelle sur la Berlande se situe au Pont Pérouzeau, sur la commune de Paizay le Tort. Celle sur la Belle est située à la Forge, sur la commune de Montigné. L'échelle relevée sur la Boutonne se situe au Pont neuf de Lussais, sur la commune de Chef Boutonne.

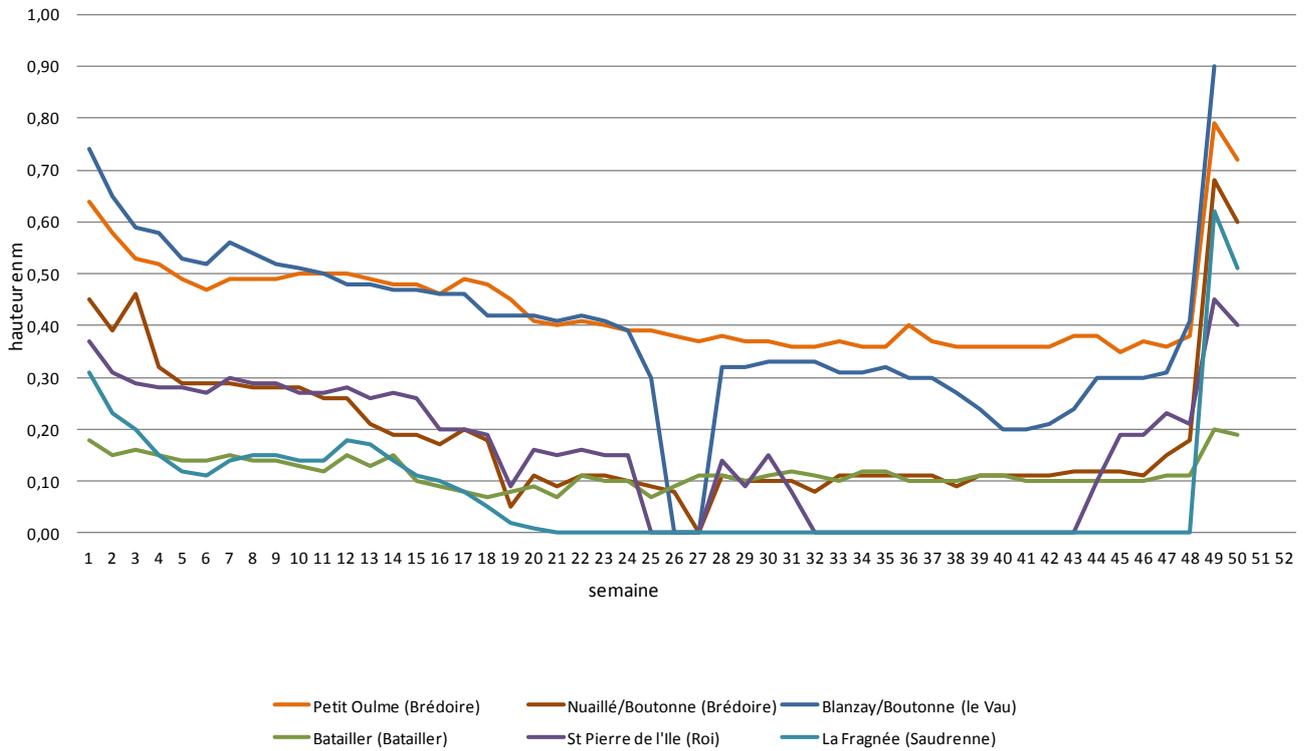
Les données manquantes sur les stations en août sont dues à l'absence du releveur sur cette période.

L'historique sur ces relevés n'est pas encore suffisant pour déduire des tendances et caractériser la situation hydrologique de la Boutonne en 2011.

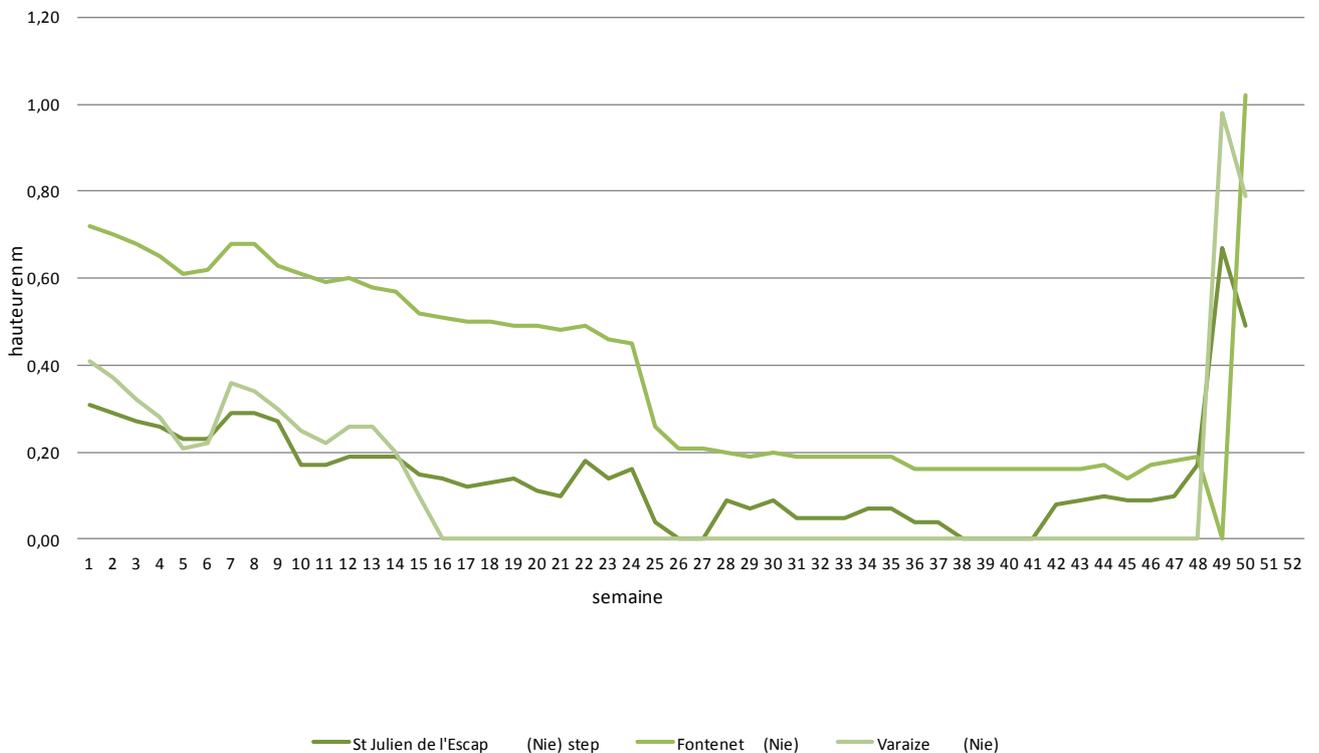
Boutonne moyenne

Les échelles situées sur la partie moyenne de la Boutonne sont relevées par le SIBA, elles permettent de suivre l'évolution et la réactivité du milieu par rapport aux événements de précipitations et aux interventions sur les ouvrages. Les échelles ayant été installées au cours de l'été 2010, les données présentées dans les graphiques suivants permettent d'apprécier la situation tout au long de l'année 2011.

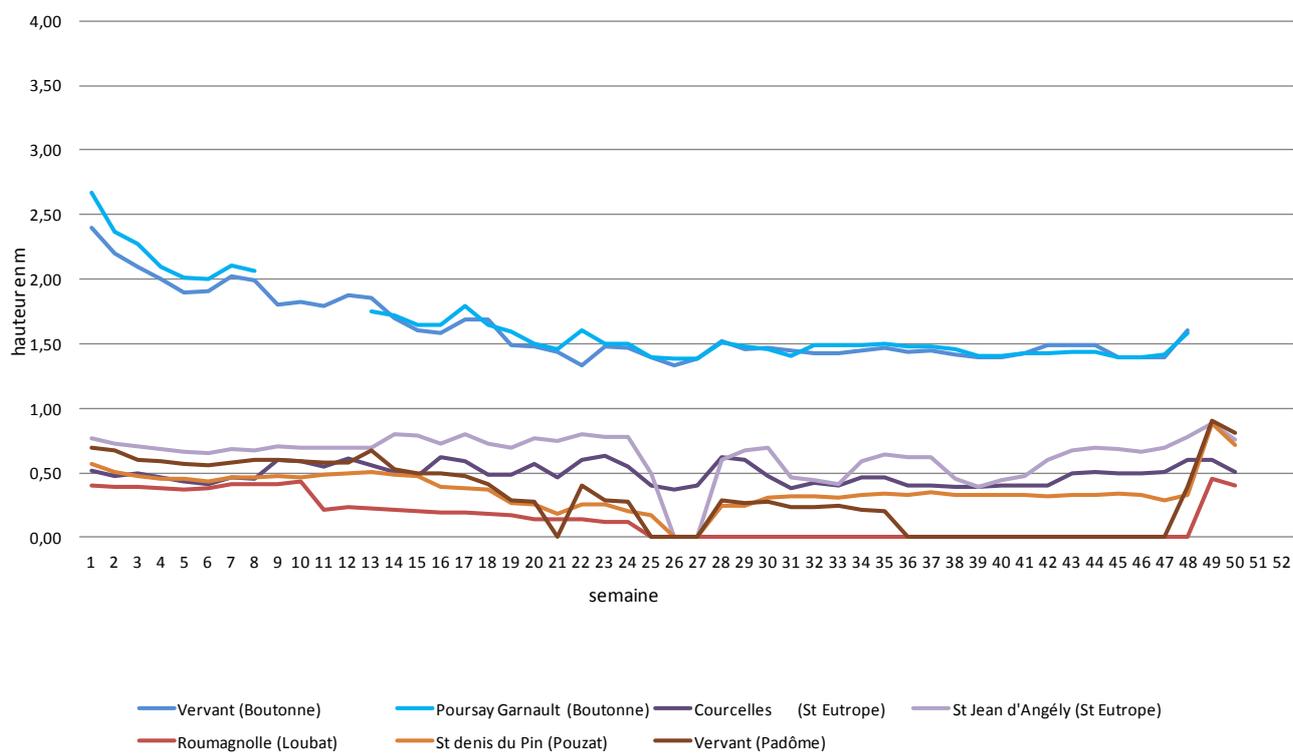
Relevés des échelles limnimétriques sur la Boutonne moyenne en 2011 (en mètre)



Relevés des échelles limnimétriques sur la Boutonne moyenne en 2011 (cours d'eau de la Nie)



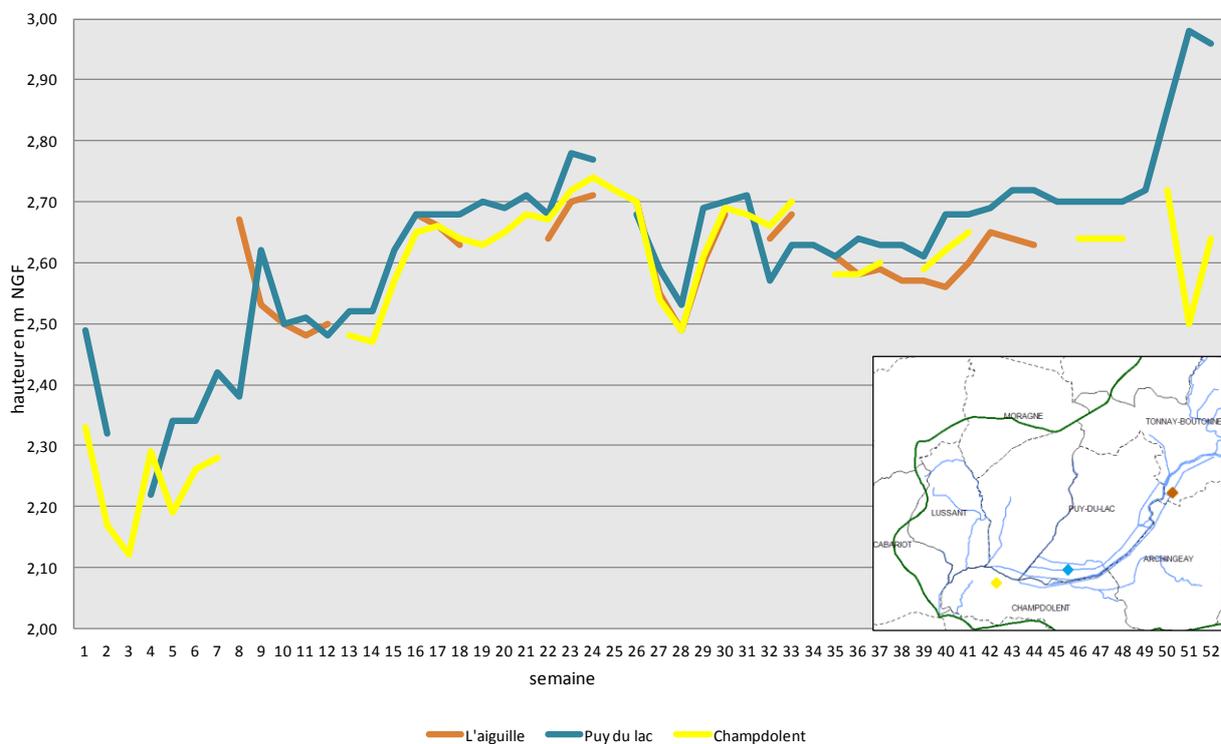
Relevés des échelles limnimétriques sur la Boutonne moyenne en 2011 (en mètre)



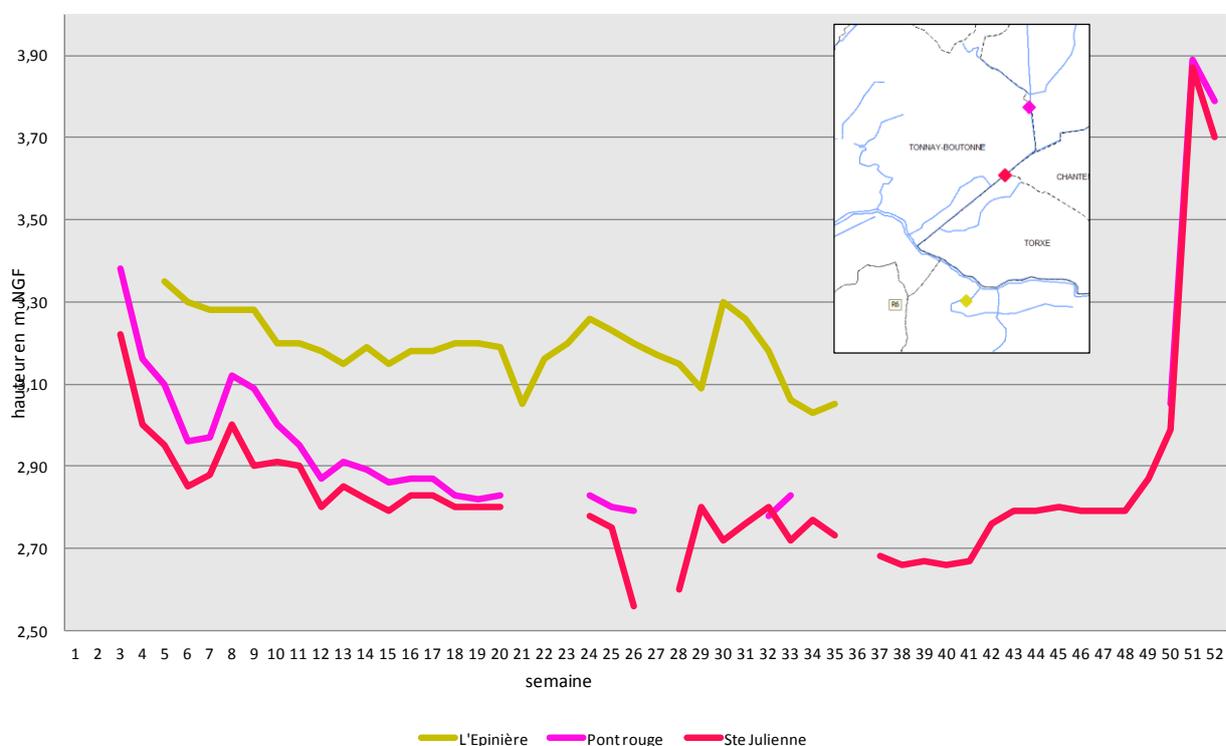
Boutonne aval

Les graphiques ci-dessous indiquent les hauteurs d'eau relevées dans les marais de la partie aval du Bassin de la Boutonne. Les échelles situées dans cette partie du bassin sont cotées aux normes NGF et elles sont relevées par les bénévoles adhérents des différentes Associations Syndicales de propriétaires de marais. Les données manquantes correspondent soit à des niveaux trop élevés, soit à des niveaux trop bas qui rendent la lecture de certaines échelles impossible.

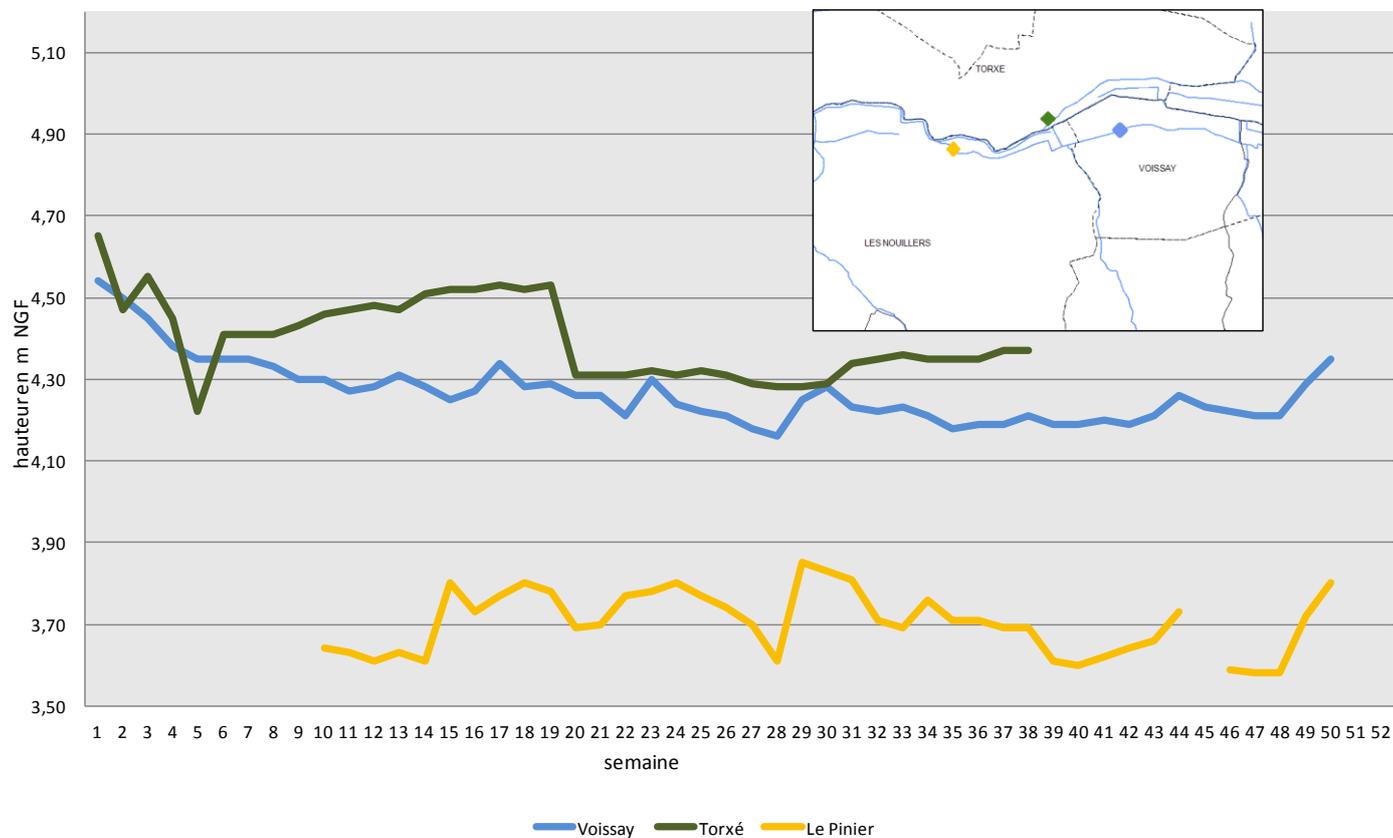
Relevés des échelles limnimétriques sur la Boutonne aval en 2011 (en mNGF)



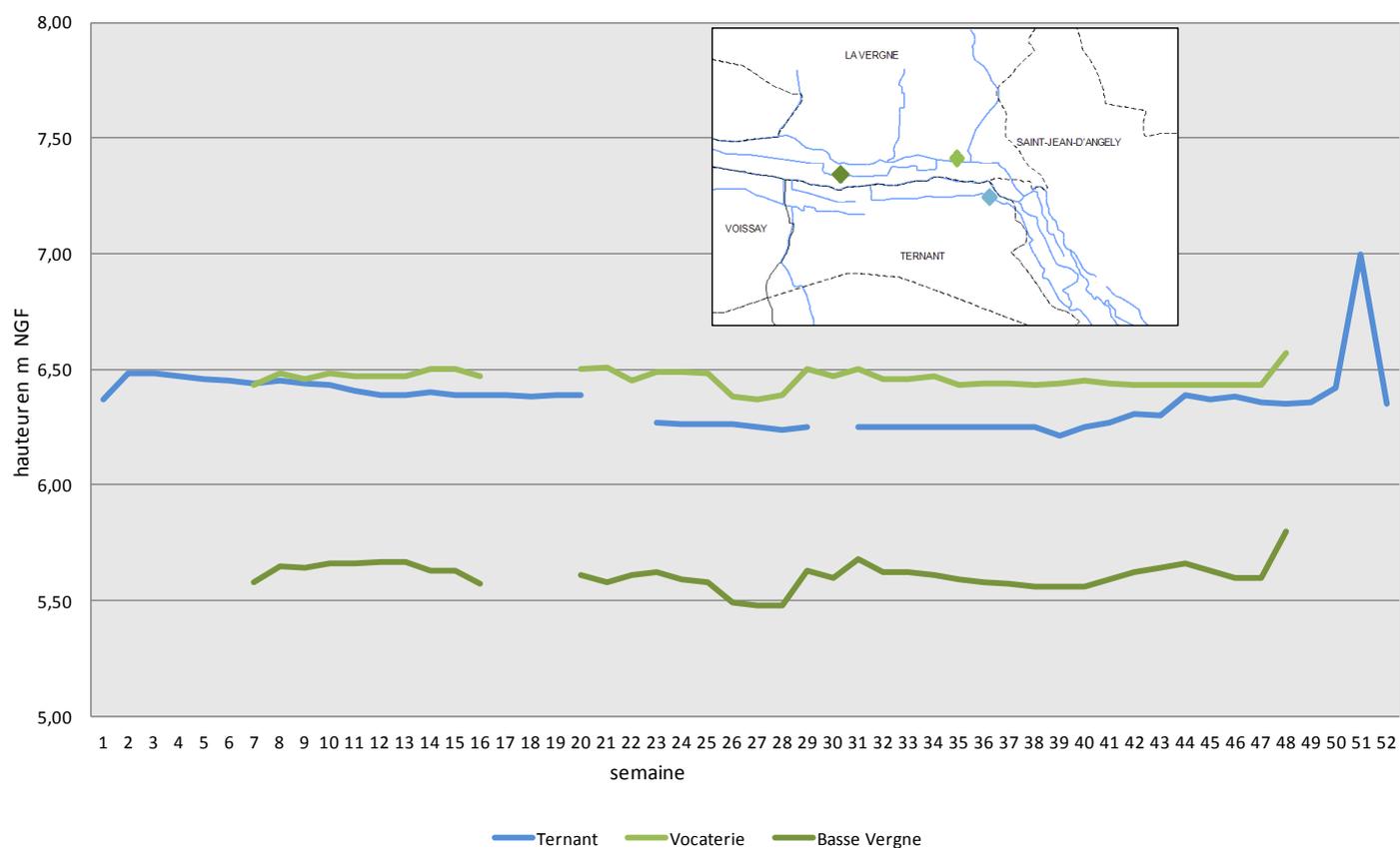
Relevés des échelles limnimétriques sur la Boutonne aval en 2011 (en mNGF)



Relevés des échelles limnimétriques sur la Boutonne aval en 2011 (en mNGF)



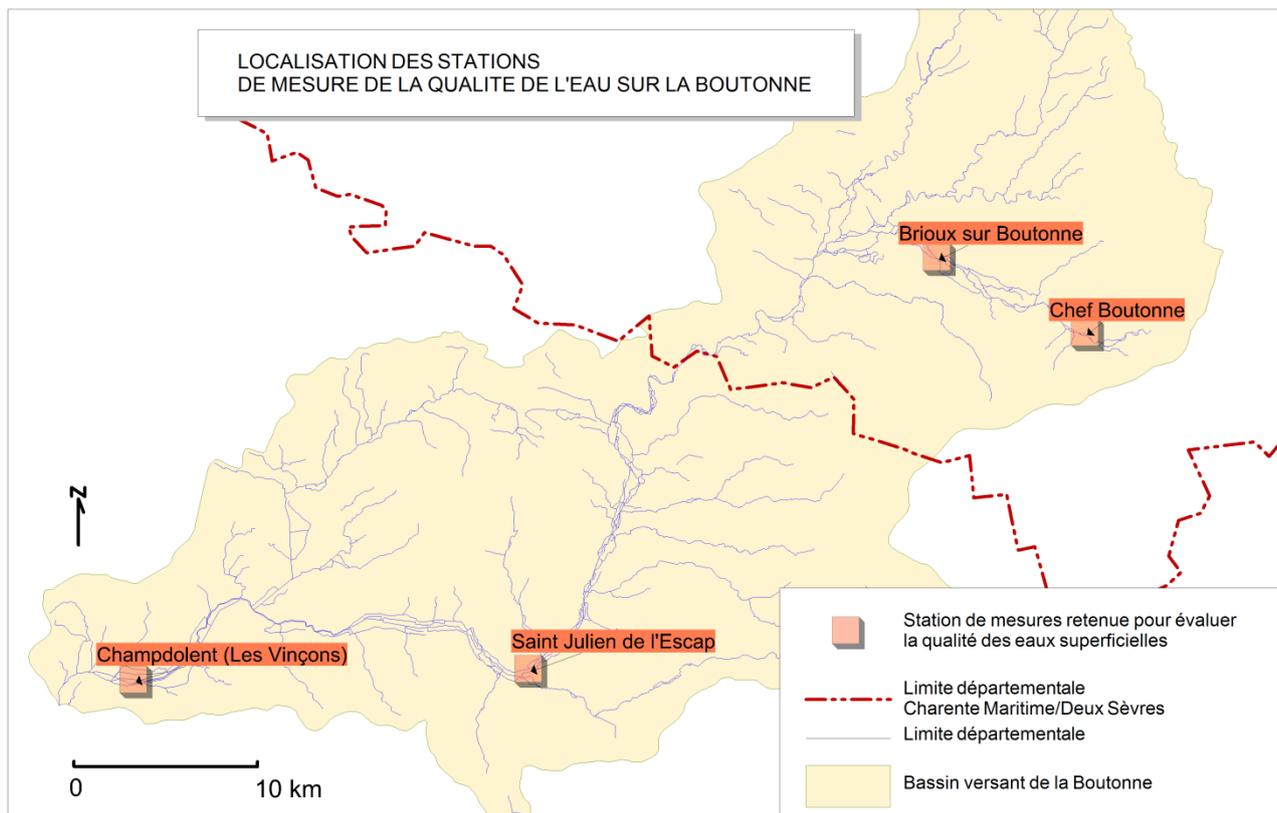
Relevés des échelles limnimétriques sur la Boutonne aval en 2011 (en mNGF)



L'ensemble des relevés de l'amont à l'aval ne permettent pas de tirer des conclusions précises quant au comportement hydrologique du bassin sur l'année 2011 ou d'une année sur l'autre. Cependant la quasi-totalité des échelles réparties sur le bassin mettent en évidence des niveaux d'eau faibles entre les semaines 26 et 29 (fin du mois de juin et au début du mois de juillet).

b) La gestion qualitative de la ressource

Référence : 2.3, 2.4, 2.5	Intitulé Atteindre les objectifs de bon état de chaque masse d'eau dans les délais retenus par le comité de bassin Ne pas dégrader la qualité des nappes utilisées pour l'eau potable Réduire les nitrates dans les ressources dont les teneurs dépassent 50 mg/l
<u>Rappel du contexte</u> <p>Un des enjeux principaux du SAGE Boutonne est la reconquête de la qualité des eaux, notamment pour atteindre l'objectif de bon état des eaux fixé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau. Sur le bassin de la Boutonne, 10 masses d'eau superficielles (très petites masses d'eau) devront être en bon état en 2015 sur un total de 33. 18 autres masses d'eau devront l'être en 2021 et les 2 masses d'eau souterraines en 2027. Enfin, le SDAGE Adour Garonne a retenu pour 3 masses d'eau un objectif moins strict que le bon état pour des raisons techniques et économiques.</p> <p>Par ailleurs, il est important de rappeler un autre objectif de la DCE qui est la non-dégradation de la qualité des masses d'eau.</p> <p>Il sera donc particulièrement important de suivre l'évolution de la qualité des eaux par rapport à ces objectifs.</p>	
<u>Disposition (s) correspondantes du SDAGE 2010-2015</u> <p>C4 : Optimiser la gestion des prélèvements pour tous les usages C5 : Réduire les impacts des activités humaines sur la qualité des eaux</p>	
<u>Mesure (s) correspondante (s) du PDM</u> <p>Qual_1_01 : Protéger les ressources en eau potable actuelles et futures</p>	
<u>Indicateur d'état : L'évolution de la qualité des ressources en eau sur le bassin</u> <p>Cet indicateur permettra de suivre l'évolution de la qualité des ressources superficielles et souterraines. Concernant la qualité des ressources superficielles, les altérations nitrates, phosphore total et DBO₅ sont suivies, ainsi que la biologie avec les indices ci-dessous.</p> <p>IBGN : Indice biologique global normalisé : L'IBGN permet d'évaluer la qualité biologique d'un cours d'eau au moyen d'une analyse des macro-invertébrés considérée comme une expression synthétique de cette qualité.</p> <p>IBGA : Indice biologique global adapté (aux grands cours d'eau) : Il s'agit d'un indice dérivé de l'IBGN et conçu pour les grands cours d'eau et les rivières profondes. Il se différencie de l'IBGN par la technique d'échantillonnage et l'analyse faunistique.</p> <p>IBMR : Indice biologique macrophytique en rivière : Méthode basée sur l'étude des macrophytes aquatiques dans les cours d'eau, dans le but d'évaluer leur qualité biologique.</p> <p>IBD : Indice biologique diatomées : L'IBD permet d'évaluer la qualité biologique de l'eau d'un cours d'eau au moyen d'une analyse de la flore diatomique benthique.</p> <p>Concernant la qualité des ressources souterraines, seule l'altération nitrates est présentée dans le tableau de bord. Cet indicateur est appelé à être étoffé dans les années à venir.</p>	



Les 4 stations de mesure de la qualité des eaux superficielles retenues pour évaluer la qualité des eaux superficielles

Sources : SIE Adour Garonne, réalisation : SYMBO

Les stations retenues pour ce tableau de bord vont de l'amont à l'aval du bassin, pour une représentativité optimale du territoire.

Les stations de Chef-Boutonne et de Brioux-sur-Boutonne permettent des mesures de qualité de la masse d'eau superficielle n° **FRFR 464** « **La Boutonne de sa source au confluent de la Belle** ».

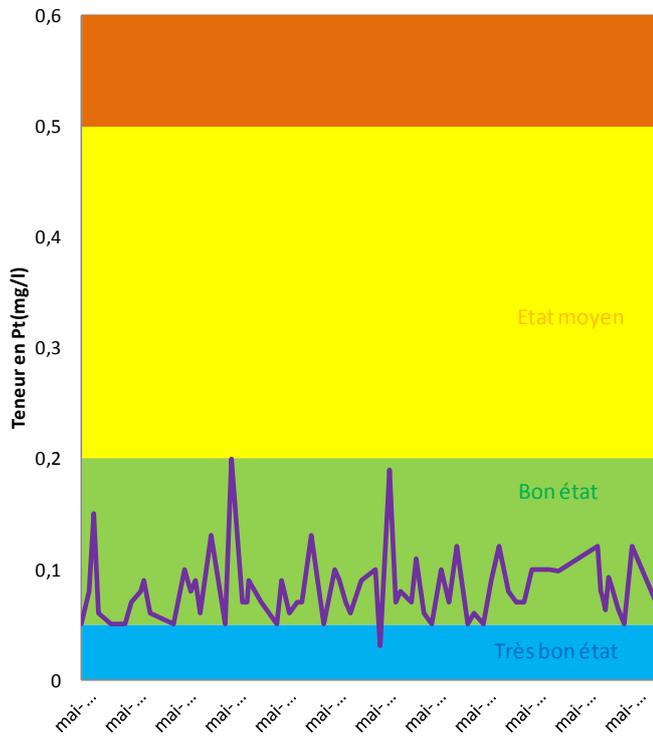
La station de Saint-Julien-de-l'Escap permet des mesures de qualité sur la masse d'eau superficielle n° **FRFR 22** « **La Boutonne du confluent de la Belle au confluent de la Nie** ».

La station de Champdolent permet quant à elle des mesures de qualité sur la masse d'eau superficielle n° **FRFR 682** « **La Boutonne du confluent de la Nie au confluent de la Charente** ».

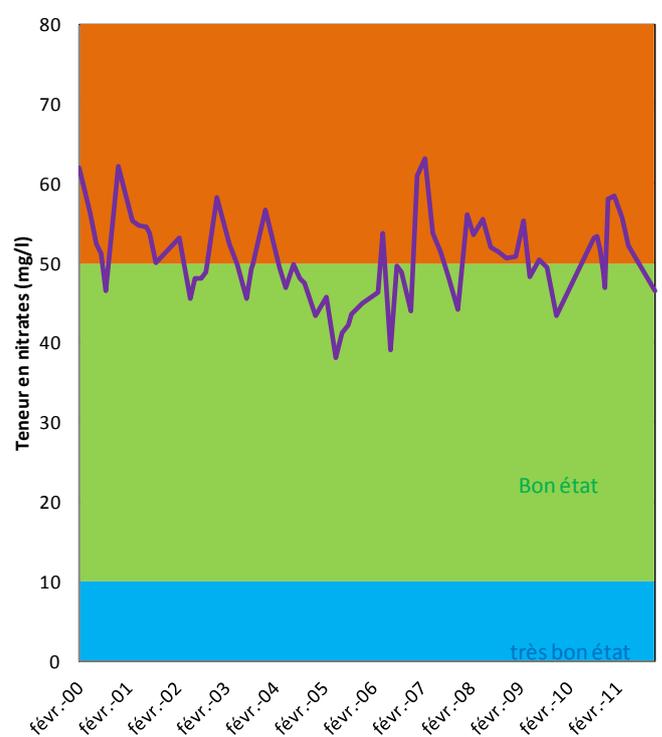
Ainsi, cette sélection de stations est représentative de la Boutonne sur tout son cours principal.

• **Qualité de la Boutonne à la station de Chef Boutonne**

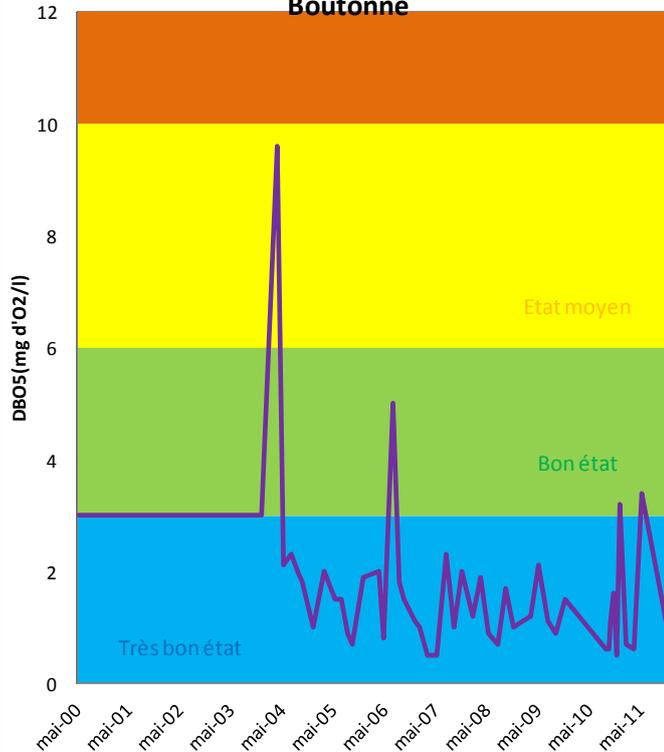
Evolution des teneurs en phosphore total sur la Boutonne à Chef Boutonne



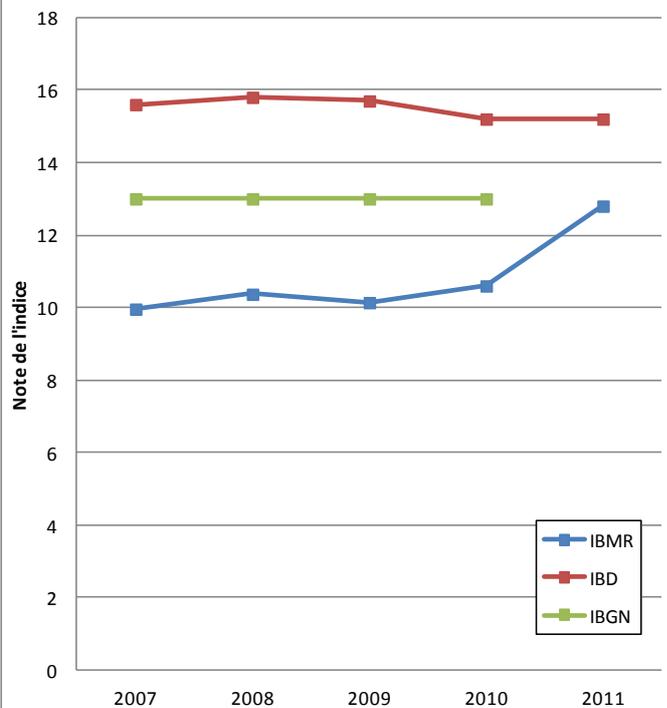
Evolution des teneurs en nitrates sur la Boutonne à Chef Boutonne



Evolution de la teneur en DBO5 à Chef Boutonne



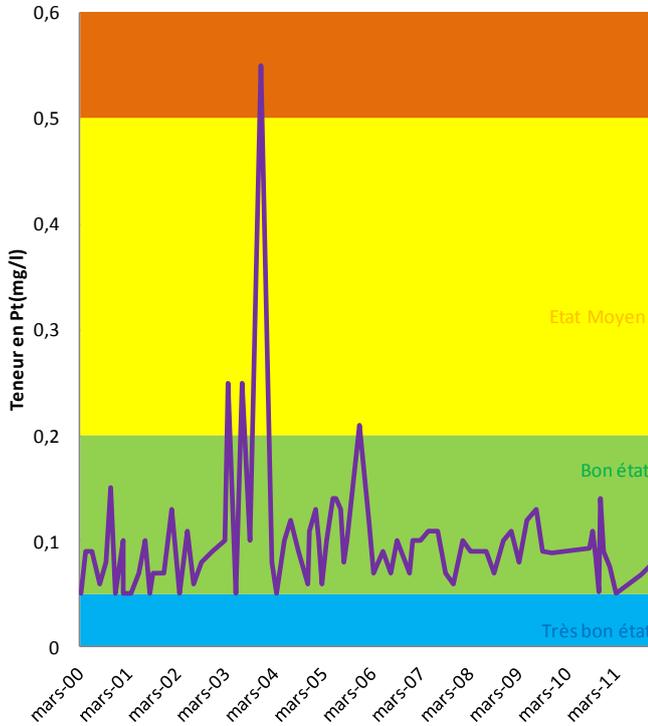
Evolution de la Biologie sur la Boutonne à Chef Boutonne



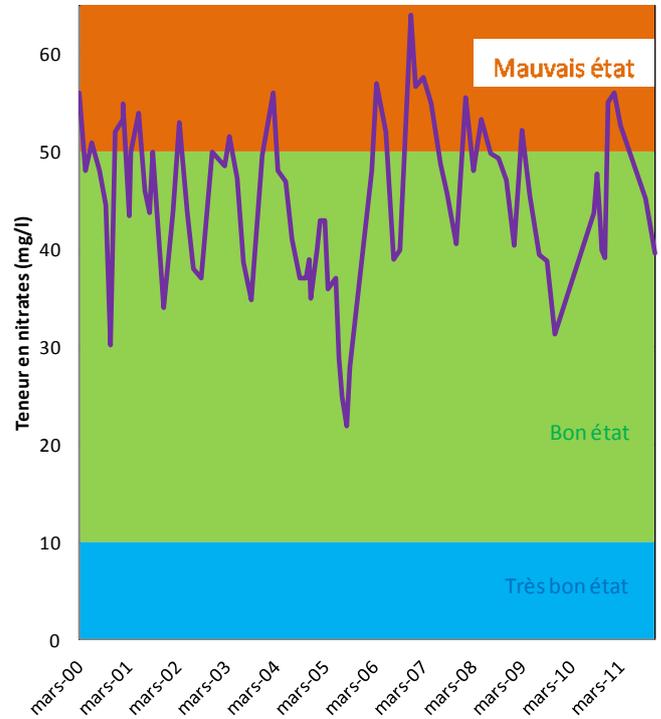
Source : SIE Adour Garonne, Réalisation : SYMBO

• **Qualité de la Boutonne à la station de Brioux-sur-Boutonne**

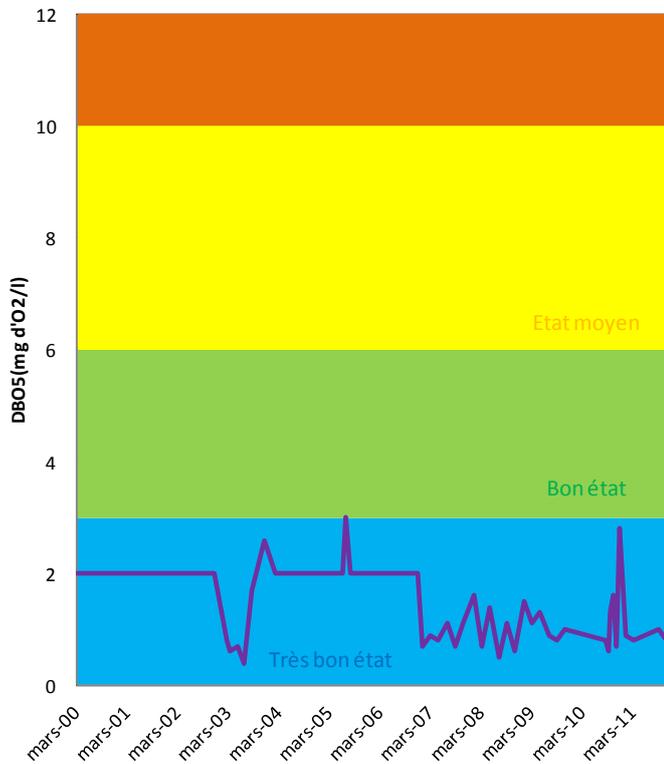
Evolution des teneurs en phosphore total sur la Boutonne à Brioux sur Boutonne



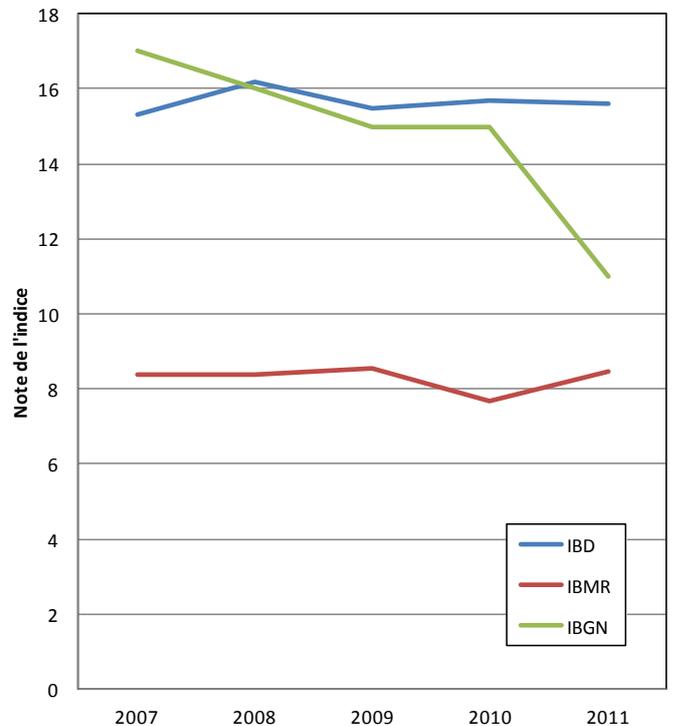
Evolution des teneurs en nitrates sur la Boutonne à Brioux sur Boutonne



Evolution de la teneur en DBO5



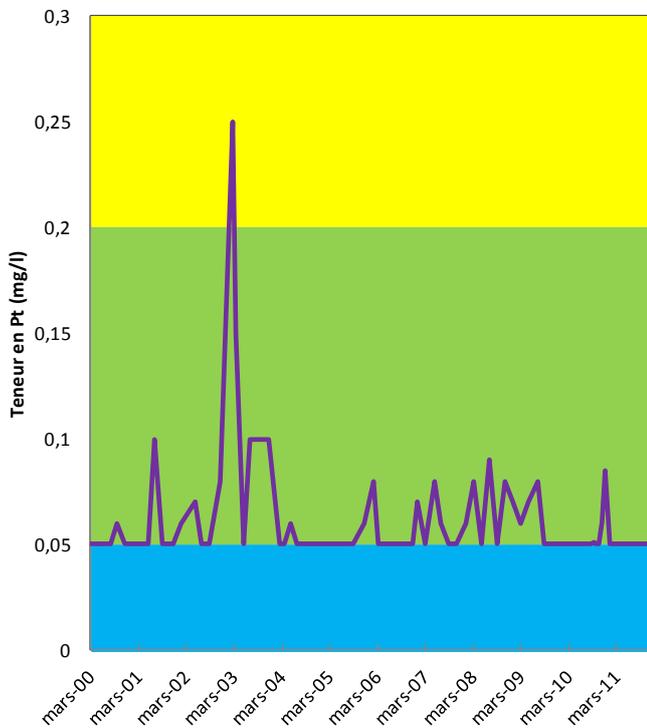
Evolution de la biologie de la Boutonne à Brioux sur Boutonne



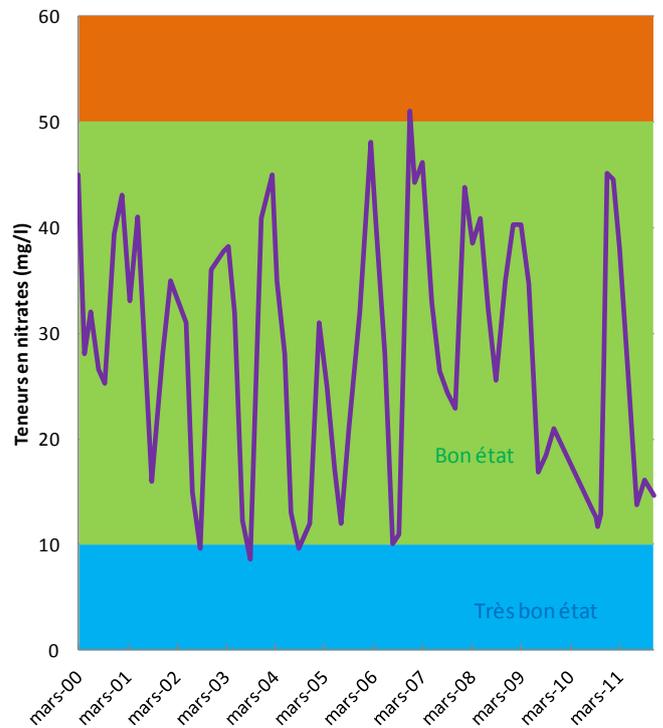
Source : SIE Adour Garonne, Réalisation : SYMBO

• **Qualité de la Boutonne à la station de Saint-Julien-de-l'Escap**

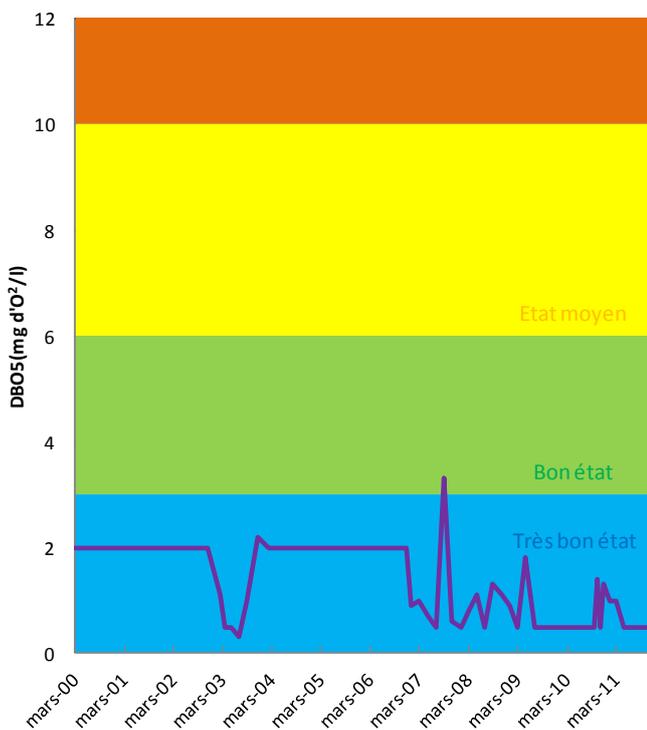
Evolution des teneurs en phosphore total sur la Boutonne à St Julien de l'Escap



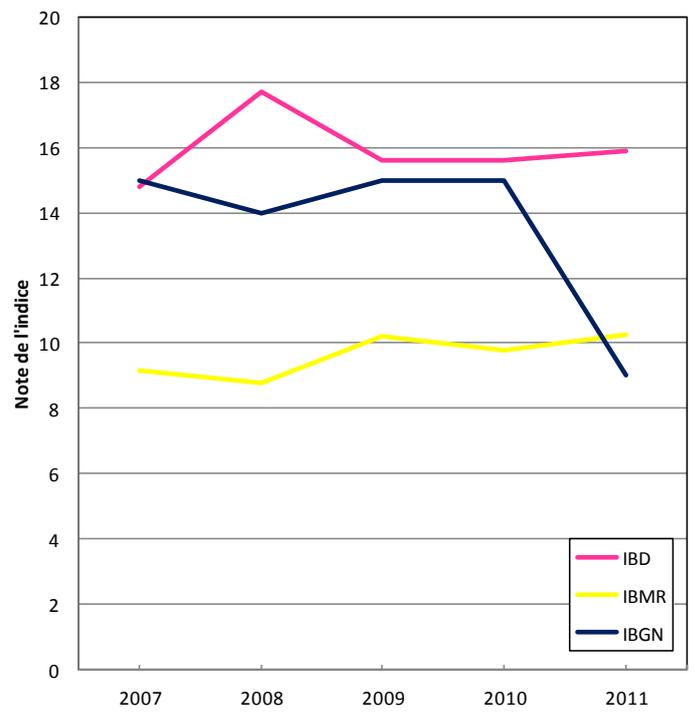
Evolution des teneurs en nitrates sur la Boutonne à St Julien de l'Escap



Evolution de la DBO5 sur la Boutonne à St Julien de l'Escap



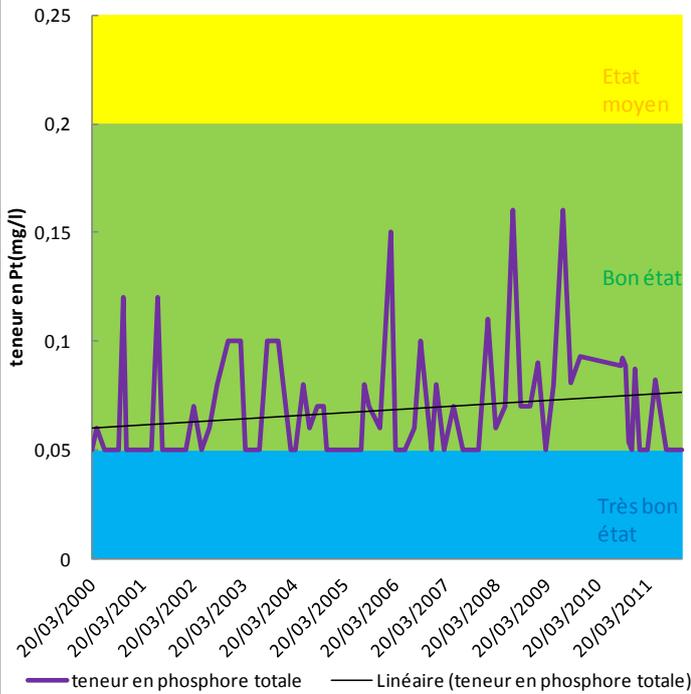
Evolution de la biologie sur la Boutonne à St Julien de l'Escap



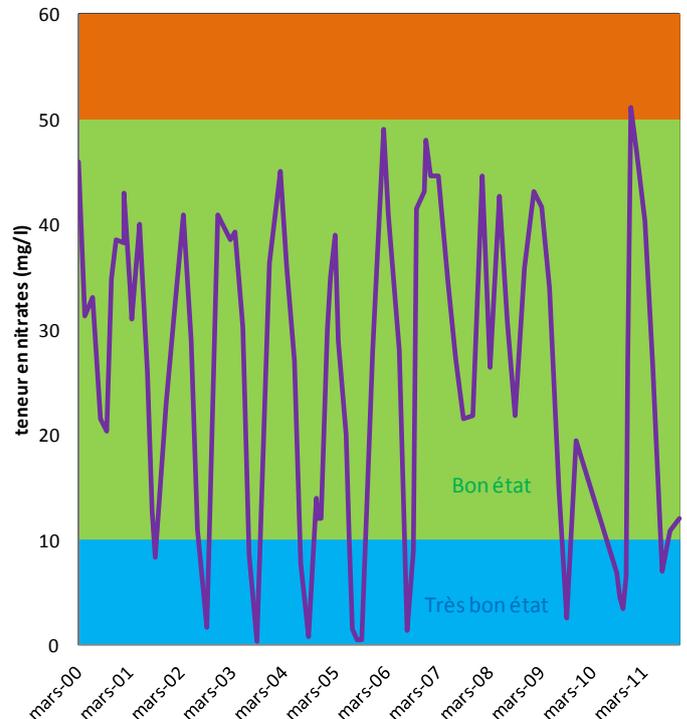
Source : SIE Adour Garonne, Réalisation : SYMBO

• **Qualité de la Boutonne à la station des Vinçons (Champdolent)**

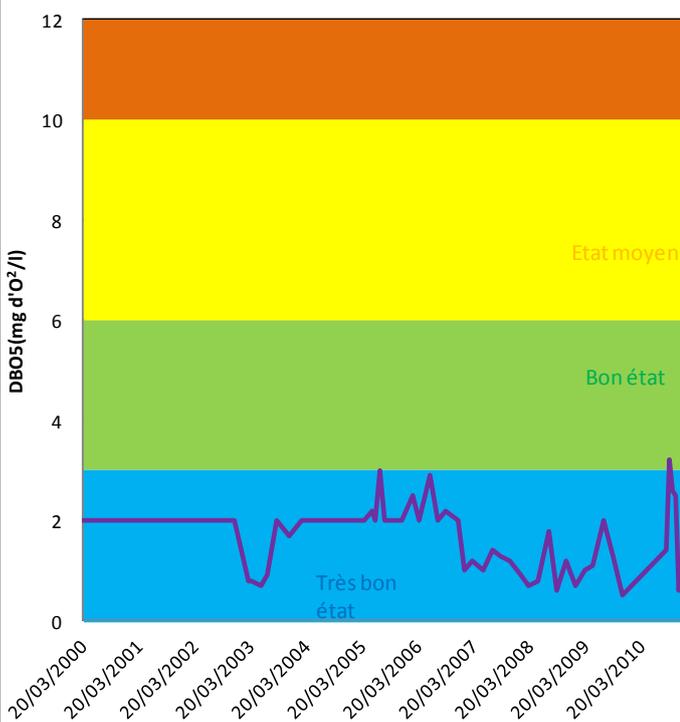
Evolution des teneurs en Phosphore total dans la Boutonne aux Vinçons



Evolution des teneurs en nitrates à la station des Vinçons sur la Boutonne aval



Evolution de la DBO5 à la station des Vinçons

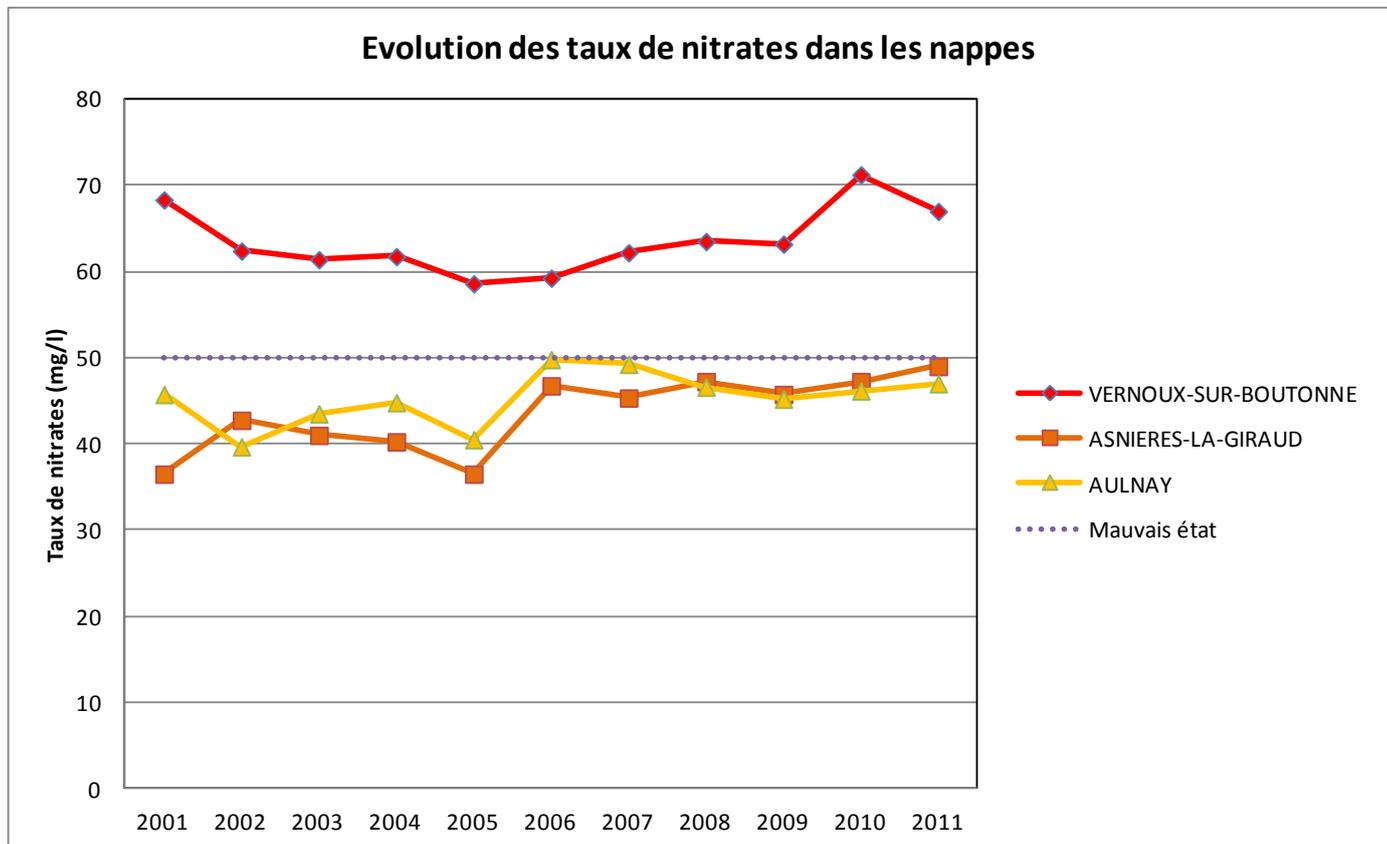


Evolution de la Biologie sur la Boutonne aux Vinçons



Source : SIE Adour Garonne, Réalisation : SYMBO

- **Qualité des eaux souterraines**



Commentaires :

Globalement, les teneurs en nitrates sont proches des 50 mg/l, voire supérieures pour les points situés en Deux-Sèvres. La tendance semble plutôt stable. L'état est considéré comme mauvais quand les teneurs en nitrates dépassent les 50 mg/l. Concernant le phosphore total dans les eaux superficielles, l'évolution semble stable voire en légère hausse sur la Boutonne aval. Les teneurs correspondent généralement à un bon état ou un état moyen. Les teneurs en DBO₅ présentent des valeurs relevant du très bon état la plupart du temps. L'évolution semble montrer une stabilisation ou une tendance à la baisse. Enfin, les indices biologiques sont très variables et les notes sont généralement moyennes à médiocre pour l'indice biologique macrophytique en rivière.

Sur le long terme, les taux de nitrates relevés dans les nappes semblent à la hausse et approchent le seuil des 50mg/l pour les prélèvements réalisés à Asnières la Giraud et Aulnay.

Référence : 2a.2, 2b.22	Intitulé Réduire les risques de pollution pour protéger les nappes captives et garantir l'AEP Suivre la qualité des captages AEP fermés
-----------------------------------	--

Rappel du contexte

Une des priorités du SAGE Boutonne est la préservation des ressources en eau de bonne qualité pour l'alimentation en eau potable des populations. Aussi, le suivi de ces mesures permettra d'analyser l'évolution de la qualité des ressources destinées à l'AEP et de vérifier le respect de cet enjeu majeur. Cela permettra en outre de vérifier l'avancement des mises en place des périmètres de protection des captages dans les tableaux de bord des années suivantes.

Disposition (s) correspondantes du SDAGE 2010-2015

C5 : Réduire les impacts des activités humaines sur la qualité des eaux
D2 : Garantir l'alimentation en eau potable en qualité et en quantité
D3 : Protéger les captages stratégiques les plus menacés
D6 : Sécuriser l'approvisionnement en eau potable

Mesure (s) correspondante (s) du PDM

Qual_1_01 : Protéger les ressources en eau potables actuelles et futures
Qual_1_03 : Privilégier l'usage eau potable sur les autres usages économiques et optimiser l'organisation locale des services d'eau potable

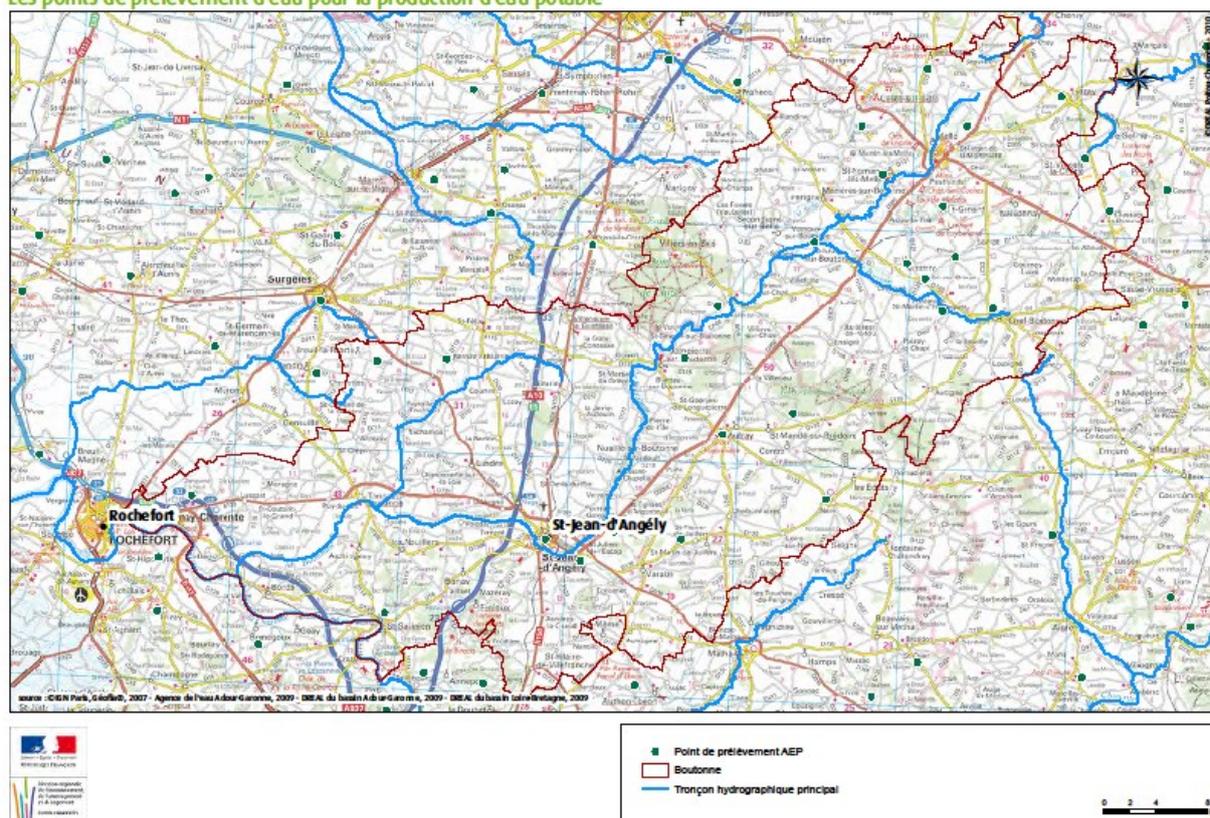
Indicateur de réponse : Liste des captages utilisés pour la production d'eau potable et état des procédures de protection

Communes	Nom du captage	Procédure en protection	Nappe captée
AULNAY	La Palud F ₂	Captage prochainement abandonné – Procédure non poursuivie	
DAMPIERRE SUR BOUTONNE	Les Mottes	Arrêté préfectoral de DUP : 23/12/2010	
POURSAY GARNAUD	Bois de Vervant	Captage prochainement abandonné – Procédure non poursuivie	
NERE	Grand Breuil	Arrêté préfectoral de DUP : 01/08/2003	
NERE	Petit Moulin	Arrêté préfectoral de DUP : 01/08/2003	
ST JULIEN DE L'ESCAP	Le Château	Absence de données	
CHEF BOUTONNE	Coupeaume 3	Arrêté préfectoral de DUP : 03/02/2006	Infra-Toarcien
CHIZE	Pré de la rivière nouveau	En cours d'instruction – Enquête publique	Jurassique supérieur
CHIZE	Pré de la rivière ancien	Réactualisation en cours	Jurassique supérieur
CHEF BOUTONNE	Coupeaume 2	Arrêté préfectoral de DUP : 16/01/1981	Supra-Toarcien
FONTENILLE	La scierie (Lias)	Arrêté préfectoral de DUP : 09/09/1987	Infra-Toarcien
FONTENILLE	La scierie (Jurassique)	Arrêté préfectoral de DUP : 09/09/1987	Supra Toarcien
CHEF BOUTONNE	Le Guibou	Arrêté préfectoral de DUP : 07/04/1981	Supra-Toarcien
FONTENILLE	Les Inchauds	Réactualisation en cours	Supra-Toarcien
LUCHE SUR BRIOUX	La Somptueuse	Arrêté préfectoral de DUP : 09/09/1987	Infra-Toarcien
LUSSERAY	Pont de Gaterat (Infra)	Arrêté préfectoral de DUP : 09/09/1987	Infra-Toarcien
LUSSERAY	Pont de Gaterat (Supra)	Arrêté préfectoral de DUP : 09/09/1987	Supra-Toarcien

SAINT GENARD	Marcillé	Réactualisation en cours	Supra-Toarcien
LA POMMERAIE	Mortier	Captage fermé : Arrêté préfectoral de fermeture du captage : 25/08/2011 - Arrêté préfectoral de DUP : 23/02/1978	
CHEF BOUTONNE	Les Outres	Arrêté préfectoral de DUP : 09/09/1987	Supra-Toarcien
CHIZE	Beth	Captage fermé – aucune procédure de protection	
TILLOU	La rivière sud	Arrêté préfectoral de DUP : 19/03/2010	Infra-Toarcien
VERNOUX SUR BOUTONNE	Grand bois battu	Arrêté préfectoral de DUP : 05/06/1981	Supra-Toarcien
BRIOUX SUR BOUTONNE	Cantine F1	Arrêté préfectoral de DUP : 03/02/2006	Infra-Toarcien
BRIOUX SUR BOUTONNE	Cantine F2	Arrêté préfectoral de DUP : 03/02/2006	Supra-Toarcien semi-captif
CELLES SUR BELLE	Le Pré des Ouches F1	Fermé	
CELLES SUR BELLE	La source de la Belle	Fermé	
CELLES SUR BELLE	La source de la Doua	Captage fermé depuis le 3 janvier 2011 (Délibération SERTAD 21/12/10 pour la fermeture définitive)	
SAINT ROMANS LES MELLE	La Chancelée	Arrêté préfectoral de DUP : 14/10/1982 (en révision)	Infra-Toarcien

Les captages signalés en gras et italique font partie des 500 captages prioritaires issus du Grenelle de l'environnement.

Les points de prélèvement d'eau pour la production d'eau potable

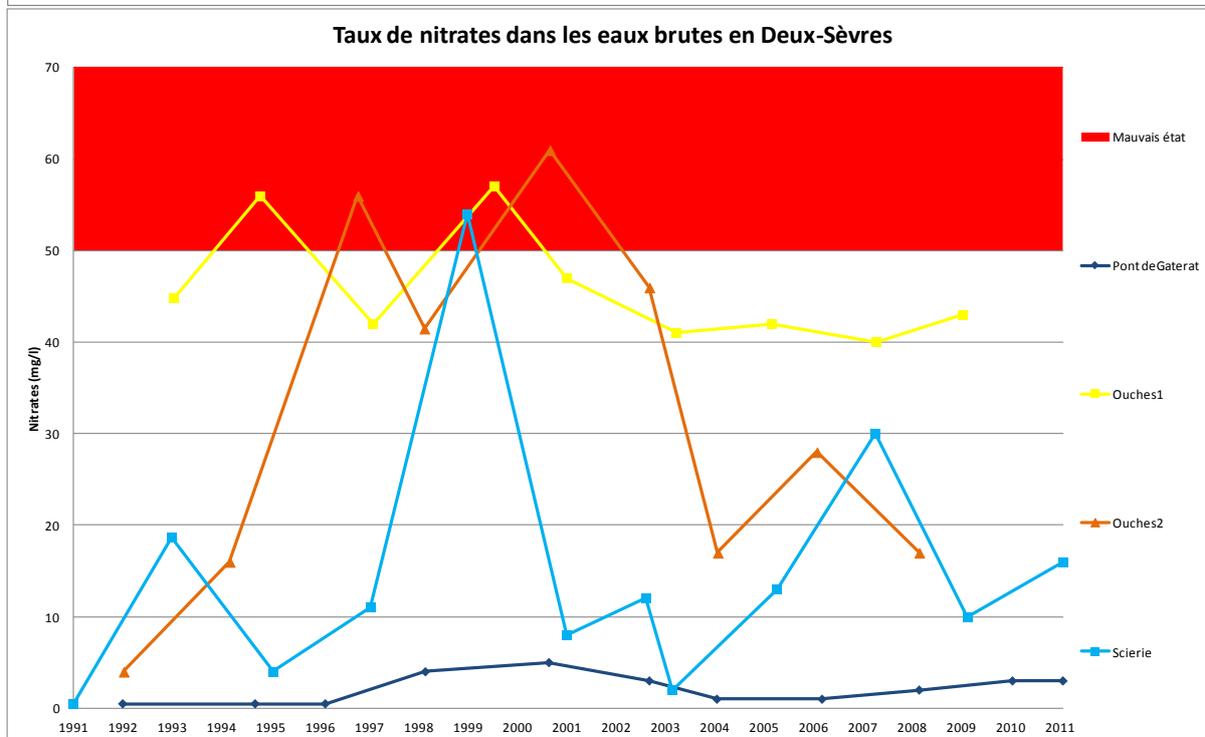
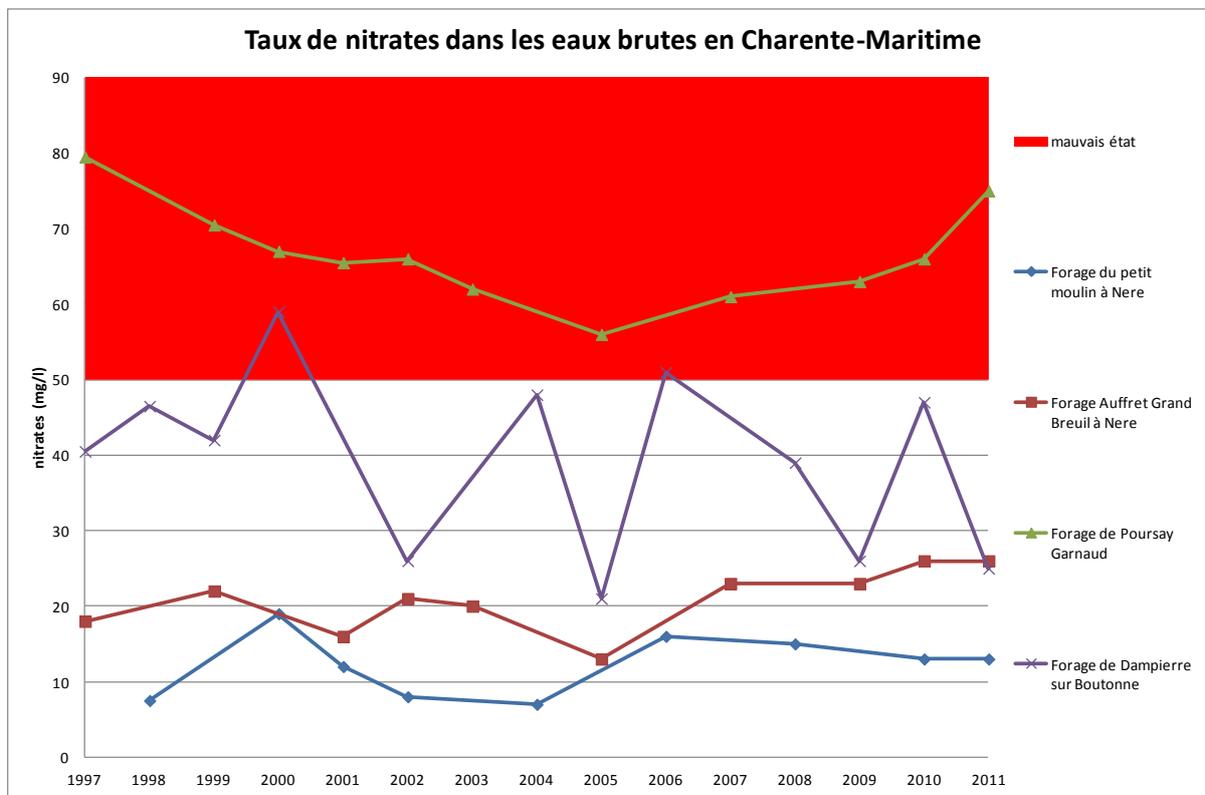


Points de prélèvements d'eau pour la production d'eau potable

Source : SANDRE, registre des zones protégées

Indicateur d'état : Qualité des eaux brutes et des eaux distribuées

- **Teneurs en nitrates mesurées dans les eaux brutes destinées à la production d'eau potable**



Source : SIEAG/ADES (<http://www.ades.eaufrance.fr/>), producteur des données : DDASS 17 et DDASS 79

Remarque : Si plus d'un prélèvement a été effectué sur une année, le plus discriminant a été choisi.

Les courbes ci-dessus correspondent à la qualité de l'eau prélevée dans les forages fournissant la plus grande quantité d'eau potable. Les forages de Brioux sur Boutonne (Cantine F1 et F2) sont également utilisés pour la production d'eau potable en Deux Sèvres mais ils n'apparaissent pas sur le graphique car trop peu de données sont disponibles les concernant. Des analyses réalisées en 2008 montraient alors un taux de nitrates très faible (proche de 0) soit une eau de très bonne qualité.

- **Bilan de la qualité de l'eau distribuée sur la Boutonne en Charente-Maritime en 2011 (source ARS Poitou-Charentes).**

Avec la politique départementale menée en Charente-Maritime, l'eau distribuée sur la partie du bassin située dans ce département provient de plusieurs forages, certains étant localisés en dehors du bassin, dans les communes ci-dessous :

- | | | |
|---------------|--------------------------|----------------------------|
| - Saint Vaize | - Dampierre sur Boutonne | - Fontcouverte |
| - Juicq | - Landrais | - Poursay Garnaud |
| - Aulnay | - Taillebourg | - St Savinien sur Charente |

Certaines communes du bassin sont également alimentées par de l'eau provenant de Vendée, du canal de l'UNIMA et de la retenue de St Hippolyte.

Le bilan global de l'année 2011 fait ressortir les éléments suivants :

- une **excellente qualité bactériologique** pour l'ensemble des analyses effectuées sur les réseaux ;
- des **duretés de l'eau** comprises entre 29°F et 34 °F (idéal considéré entre 15 et 25°F), soit une eau modérément dure à dure ;
- des **faibles concentrations en fluor** avec des concentrations inférieures à 0,5 mg/l (idéal considéré entre 0,5 et 1,5 mg/l) permettant d'envisager des compléments fluorés dans l'alimentation pour lutter contre les caries ;
- des **concentrations moyennes en nitrates** comprises entre 4 mg/l et 22 mg/l, soit des concentrations d'assez faibles à acceptables, avec des concentrations maximales mesurées entre 5 mg/l et 43 mg/l. Ces concentrations ont toujours été inférieures à 50 mg/l.
- des **concentrations en pesticides** toujours conformes à l'exigence de qualité (0,1 µg/l/substance) ou inférieures au seuil de détection analytique.

- **Bilan de la qualité de l'eau distribuée sur la Boutonne en Deux-Sèvres en 2011**

La distribution de l'eau potable sur la partie deux-sévrienne du bassin s'effectue à partir d'une vingtaine de forages en service sur le territoire.

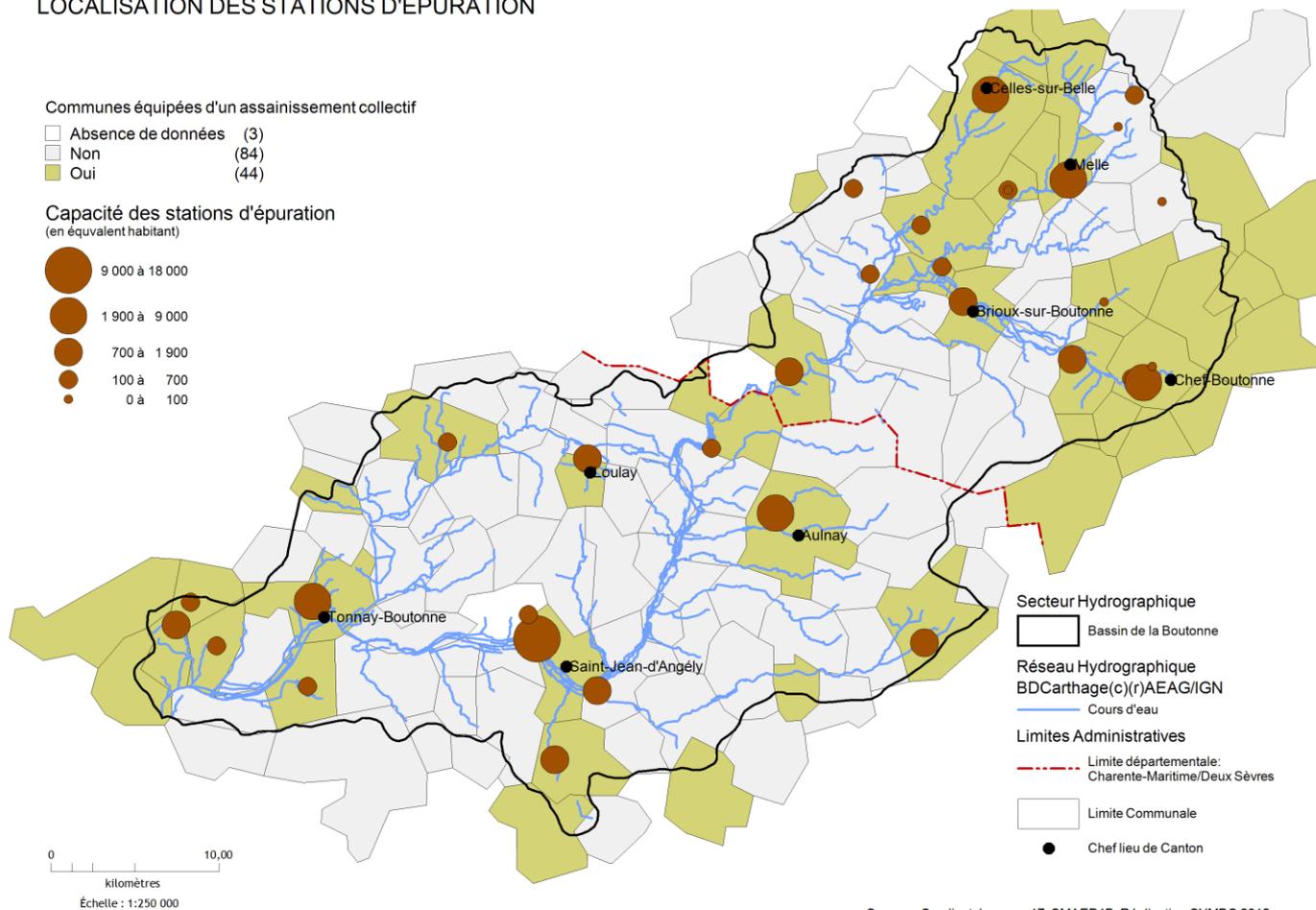
Le bilan global de l'année 2011 fait ressortir les éléments suivants :

- une **excellente qualité bactériologique** pour l'ensemble des analyses effectuées sur les réseaux ;
- des **duretés de l'eau** moyennes comprises entre 15,5°F et 35,3 °F (idéal considéré entre 15 et 25°F), soit une eau moyennement dure à dure ;
- des **faibles concentrations en fluor** avec des concentrations globalement inférieures à 0,5 mg/l (idéal considéré entre 0,5 et 1,5 mg/l) permettant d'envisager des compléments fluorés dans l'alimentation pour lutter contre les caries. Certaines eaux voient cette concentration en fluor augmenter jusqu'à 1.24 mg/l, ne nécessitant donc pas a priori de complément fluorés.
- des **concentrations moyennes en nitrates** comprises entre 11 mg/l et 39,1 mg/l, soit des concentrations qualifiées de « correctes » à « modérées ». Le seuil de 50 mg/l n'a pas été dépassé.
- des **concentrations en pesticides** toujours conformes à l'exigence de qualité (0,1 µg/l/substance) ou inférieures au seuil de détection analytique. Néanmoins, des traces d'herbicide (déséthyl-atrazine) ont été détectées dans certaines eaux distribuées. Les doses mesurées ont toujours été inférieures à la valeur limite de qualité.

Référence : 2b.10 à 2b.13	Intitulé Elaborer un schéma d'assainissement à l'échelle du bassin de la Boutonne Etendre le traitement de l'azote et du phosphore aux agglomérations de plus de 2000 EH Privilégier la mise en conformité de l'assainissement collectif et autonome ainsi que le traitement du pluvial sur la Boutonne et la Nie Raccorder tous les branchements d'assainissement collectif aux réseaux Contrôler les assainissements autonomes
<u>Rappel du contexte</u> Les enjeux liés à l'assainissement en milieu rural sont particulièrement importants concernant la qualité des ressources en eau. La mise en place et l'amélioration des systèmes d'assainissement collectifs permettent en partie de répondre à cet objectif. D'après la réglementation, toutes les communes devraient être couvertes par des zonages d'assainissement délimitant les zones à traiter en assainissement collectif de celles à traiter en individuel. La loi sur l'eau de 2006 a donné un délai supplémentaire jusqu'à 2012 aux Maires pour la mise en place des SPANC (service public d'assainissement non collectif), chargés de contrôler ces installations autonomes. Dans le même temps, les propriétaires doivent mettre leurs ouvrages aux normes d'ici le 1 ^{er} janvier 2013.	
<u>Disposition (s) correspondantes du SDAGE 2010-2015</u> B1 : Maintenir la conformité avec la réglementation B2 : Augmenter, si nécessaire, les performances épuratoires pour atteindre le bon état des eaux B4 : Limiter les risques de pollution par temps de pluie B6 : Développer l'assainissement non collectif en priorité	
<u>Mesure (s) correspondante (s) du PDM</u> Ponc_1_01 : Adapter les prescriptions de rejet à la sensibilité du milieu naturel Ponc_1_03 : Réaliser des schémas d'assainissement des eaux usées départementaux ou par bassin et si nécessaire pour les bassins urbanisés un schéma de gestion des eaux pluviales	

• **La localisation des stations d'épuration et les traitements opérés**

LOCALISATION DES STATIONS D'EPURATION



Les STEP du bassin de la Boutonne

Sources : syndicat des eaux 17, SMAEP 4B, SYMBO

On dénombre 14 stations d'épuration sur la Boutonne en Charente-Maritime dont 5 sont équipées d'un processus de dénitrification par arrêt/reprise des turbines. La déphosphatation concerne quant à elle deux stations d'épuration grâce à l'injection de chlorure ferrique qui réagit avec les phosphates.

Sur les 18 stations deux-sévriennes, 7 sont pourvues d'un processus de dénitrification et 4 ont une procédure de déphosphatation. On peut également noter que 5 ont une capacité inférieure à 100 équivalents-habitants et l'une d'entre elles, située à Chef-Boutonne, traite spécifiquement les lixivats de décharge.

Sur les 5 stations de plus de 2000 EH que compte le bassin, 2 ont un procédé de déphosphatation. Elles possèdent toutes un processus de dénitrification. (pas de changement par rapport à 2010)

En 2011, une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 280 EH et de type filtres plantés de roseaux à été inaugurée à St Coutant le Grand. Elle permet le raccordement de 87 branchements particuliers.

En 2011, 34% des communes sont équipées d'un assainissement collectif.

Indicateur de pression : La conformité des installations (autonomes et collectives)

- **Conformité des installations d'assainissement autonome**

En Deux-Sèvres, sur la communauté de communes du Val de Boutonne, les 28 installations contrôlées en 2010 étaient conformes à la réglementation. Il faut noter que ces contrôles correspondent à des réalisations neuves. Les données 2011 n'étant pas disponibles au moment de la publication du présent tableau de bord, la mise à jour de ces données sera effectuée dans la prochaine édition du tableau de bord du SAGE .

En Charente-Maritime, sur un total de 186 contrôles effectués en 2011, 95 installations présentaient des risques sanitaires ou environnementaux, soit environ 51% des installations montrant des dysfonctionnements.

Conformité des installations d'assainissement collectif

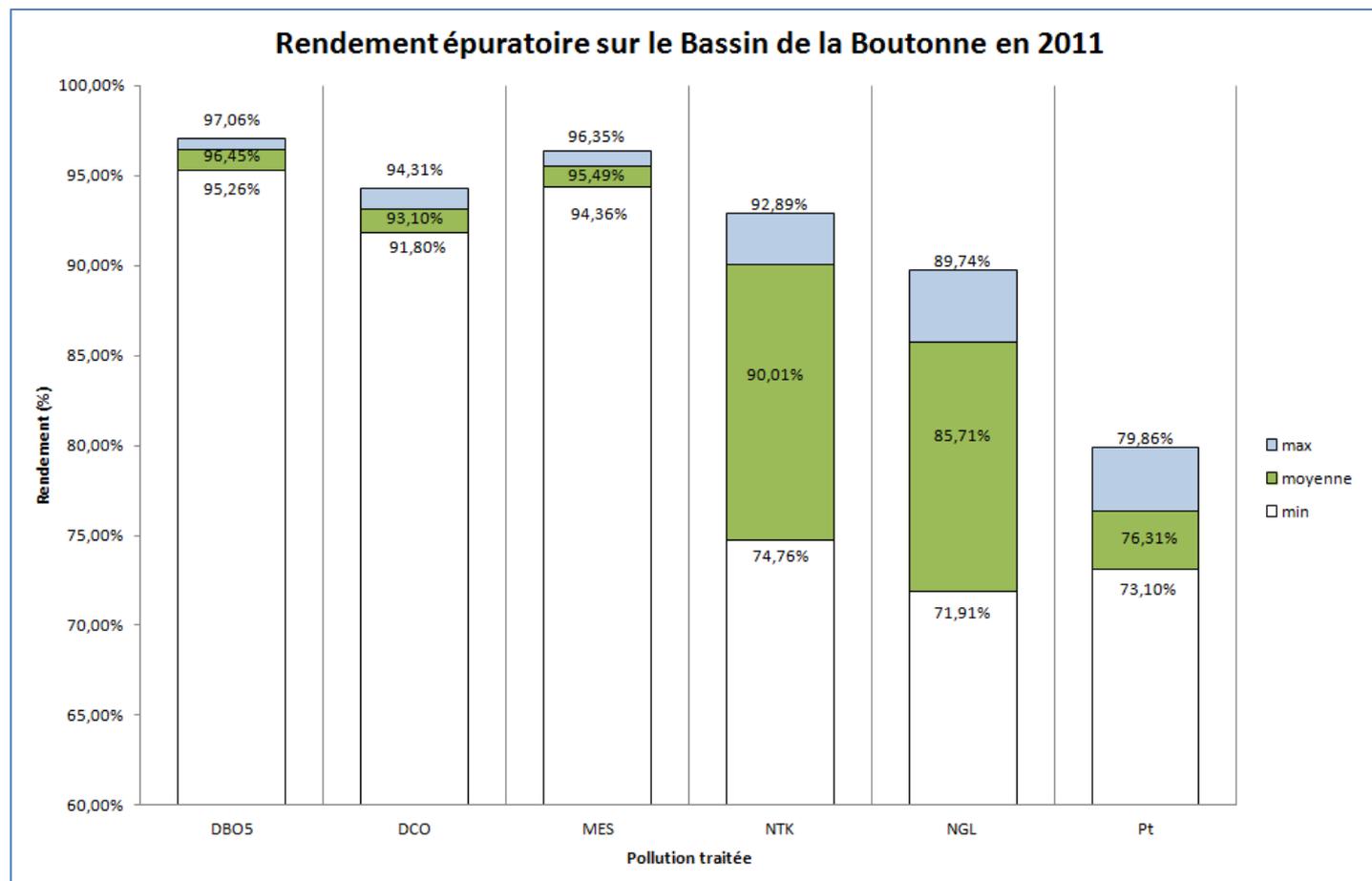
La totalité des STEP du bassin de la Boutonne en Deux-Sèvres respectent les normes de rejets.

- **Rendements épuratoires moyens sur la partie Deux-Sevrienne du Bassin**

Les données présentées ci-dessous ne concernent que la partie deux-sévrienne du bassin. Une station de lagunage a été exclue des calculs concernant l'azote global et le phosphore total car son rendement épuratoire est négatif à cause de volumes de pointe à traiter trop importants.

	DBO5	DCO	MEST	NTK	NGL	Pt
Max	98,8	97,3	99,1	97,6	95,5	94,5
Min	60,0	60,0	50,0	27,5	13,1	21,8
Moy	81,1	77,1	78,0	72,8	62,8	56,5

- **Rendements épuratoires moyens sur l'ensemble du bassin** (source : Agence de l'eau Adour Garonne)



Sur l'ensemble du Bassin, les rendements épuratoires des stations sont excellents en ce qui concerne les demandes biologiques et chimiques en oxygène, ainsi que les matières en suspensions. Pour ces trois paramètres, les rendements sont supérieurs à 90%. En ce qui concerne l'azote et le phosphore, qui nécessitent des traitements spécifiques, les rendements épuratoires sont moins élevés mais restent tout de même bons (plus de 70%).

Signification des sigles :

- **DBO5** : Demande Biologique en oxygène pour 5 jours. La DBO5 mesure la quantité d'oxygène consommée en 5 jours à 20°C par les microorganismes vivants présents dans l'eau.
- **DCO** : Demande Chimique en oxygène. La DCO représente quant à elle quasiment tout ce qui est susceptible de consommer de l'oxygène dans l'eau, par exemple les sels minéraux et les composés organiques.
- **MEST** : Matières en Suspension Totales. Elles représentent la totalité des particules en suspension dans l'eau (minérales, organiques et colloïdales) et donc la pollution décantable.
- **NTK** : Azote Kjeldahl. Quantité d'azote exprimée en N correspondant à l'azote organique et l'azote ammoniacal
- **NGL** : Azote Global. Ce paramètre quantifie la pollution azotée d'un effluent : il est obtenu en faisant la somme de Azote Total Kjeldahl (NTK) et de l'azote oxydé : Azote nitreux (nitrite / N-NO₂) + Azote nitrique (nitrate / N-NO₃)
- **Pt** : Phosphore total. Ce paramètre quantifie la pollution phosphorée d'un effluent, déterminante

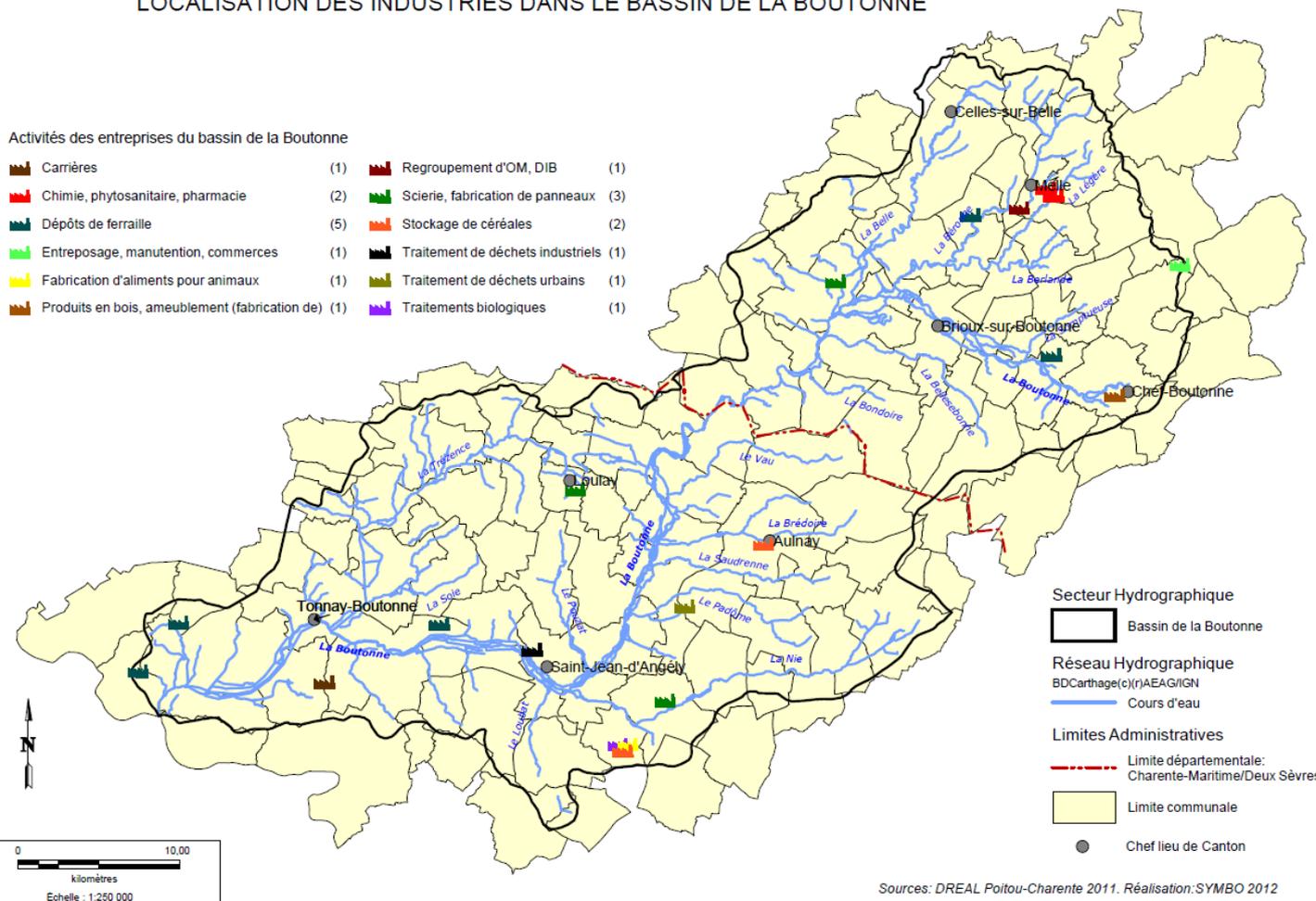
pour évaluer le risque d'eutrophisation des milieux aquatiques.

Référence : 2b.14 et 2b.15	Intitulé Aider et conseiller les industries à collecter leurs déchets, mettre leurs moyens de traitements et de contrôle en conformité avec les prescriptions techniques du SDAGE et de la réglementation Minimiser les rejets industriels en priorité sur la Légère
Rappel du contexte <p>Bien qu'il n'existe qu'un point noir important sur le bassin de la Boutonne lié à la pollution industrielle (sur la Légère), l'évolution de ce type de rejet est un élément à suivre afin de vérifier le bon fonctionnement des usines de dépollution sur tout le bassin. Le suivi de ce type d'indicateur permettra de détecter toute pollution inédite ou imprévisible.</p> <p>En parallèle, le SAGE Boutonne met l'accent sur la collecte et le traitement des déchets industriels qui représentent des volumes à traiter importants.</p>	
Disposition (s) correspondantes du SDAGE 2010-2015 <p>B11 : Réduire ou supprimer les rejets d'origines industrielles et domestiques des 13 substances prioritaires dangereuses B12 : Réduire les rejets industriels et domestiques des 20 substances prioritaires de l'annexe 10 de la DCE B13 : Réduire les rejets industriels et domestiques des substances pertinentes B15 : Poursuivre la collecte des déchets dangereux B18 : Gérer collectivement les rejets des PME, PMI et TPE</p>	
Mesure (s) correspondante (s) du PDM <p>Ponc_2_01 : Limiter ou supprimer les émissions des substances toxiques Ponc_2_02 : Réhabiliter les sites industriels « polluants » Diff_9_01 : Favoriser la lutte contre la pollution diffuse liée aux DTQS et aux DMS par la mise en place de plans départementaux</p>	
Indicateur d'état : localisation des industries sur le bassin de la Boutonne (source de données : DREAL Poitou-Charentes) <p>Les principales industries recensées sur le bassin de la Boutonne sont au nombre de 20. Parmi elles 3 sont soumises à la réglementation des IPPC (Integrated Pollution Prevention and Control, c'est-à-dire qu'elles relèvent d'une directive européenne visant la prévention et la réduction intégrée de la pollution) et seules deux d'entre elles ont des rejets aqueux industriels (elles font l'objet d'un arrêté préfectoral prescrivant l'action RSDE [Action Nationale de Recherche et de Réduction des Rejets de Substances Dangereuses dans les Eaux]) depuis la fin de l'année 2010. En 2011 l'action RSDE concernant ces deux entreprises s'est poursuivie. Ces rejets sont traités par la station d'épuration de St Jean d'Angély pour l'une et par la station d'épuration de Rhodia à Melle pour l'autre.</p>	

LOCALISATION DES INDUSTRIES DANS LE BASSIN DE LA BOUTONNE

Activités des entreprises du bassin de la Boutonne

	Carrières	(1)		Regroupement d'OM, DIB	(1)
	Chimie, phytosanitaire, pharmacie	(2)		Scierie, fabrication de panneaux	(3)
	Dépôts de ferraille	(5)		Stockage de céréales	(2)
	Entreposage, manutention, commerces	(1)		Traitement de déchets industriels	(1)
	Fabrication d'aliments pour animaux	(1)		Traitement de déchets urbains	(1)
	Produits en bois, ameublement (fabrication de)	(1)		Traitements biologiques	(1)



Indicateur de réponse : Evaluation des rejets industriels non conformes

Dès qu'un rejet industriel apparaît non-conforme, la DREAL met en demeure l'exploitant de corriger les problèmes dans les meilleurs délais. Ainsi, les non-conformités observées restent très ponctuelles et très brèves.

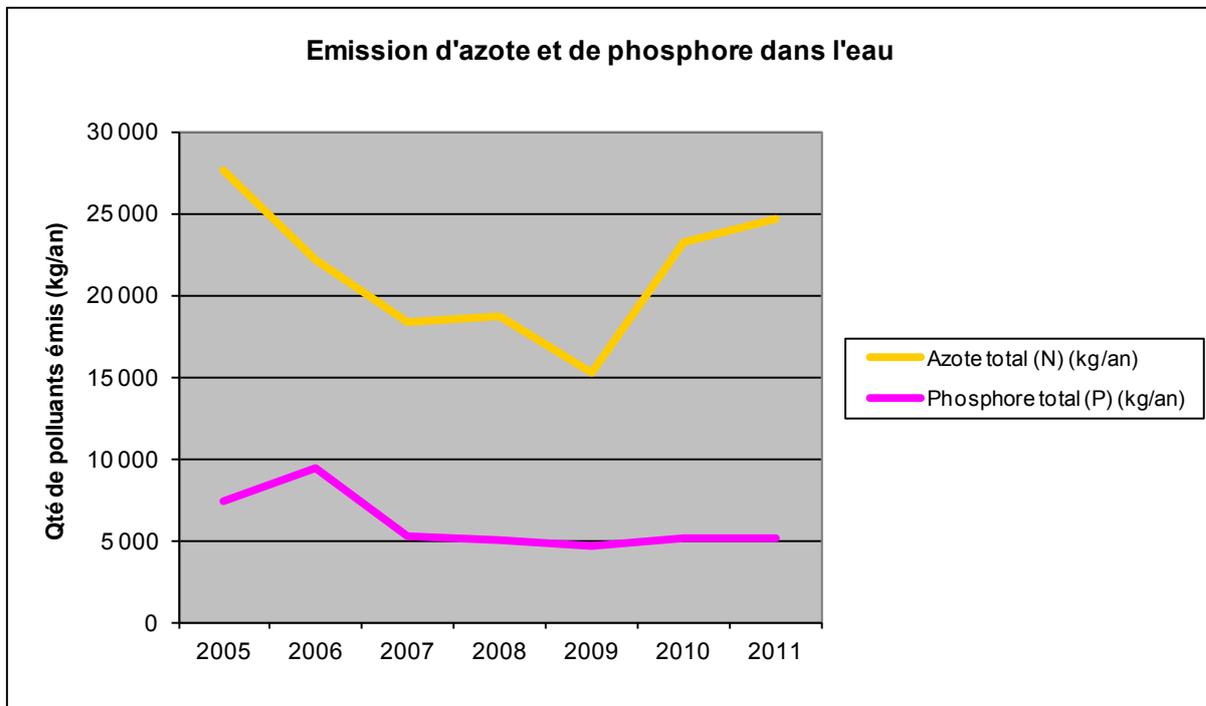
Il a été proposé de suivre un indicateur concernant l'action sur la Recherche des Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE) avec le suivi des prescriptions d'arrêtés préfectoraux complémentaires imposant la mise en place d'une surveillance de substances dangereuses.

En 2010, sur les trois installations IPPC sur le bassin versant, les deux établissements ayant des rejets aqueux industriels ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral prescrivant l'action RSDE imposant la mise en place d'une surveillance de substances dangereuses. Cette surveillance a toujours lieu en 2011.

Indicateur de pression : Quantité de polluants industriels émis (source de données : plateforme industrielle de Melle)

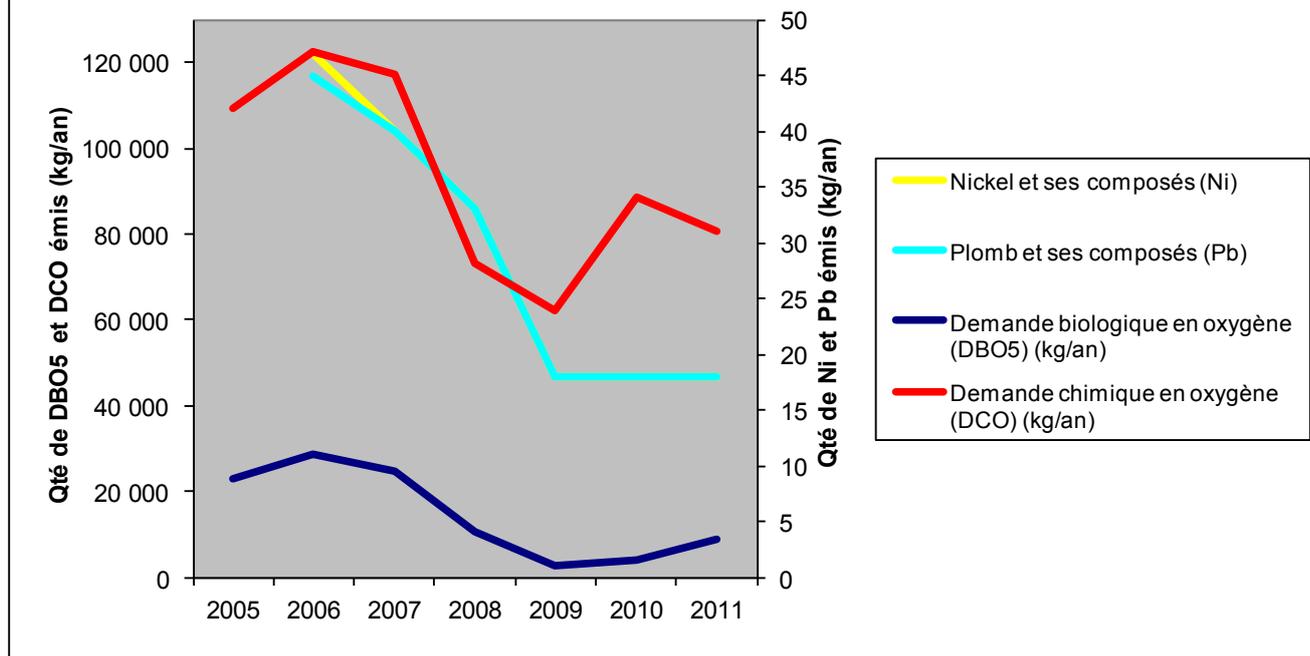
Le principal site industriel suivi sur le bassin de la Boutonne par rapport aux pollutions de l'eau est représenté par les usines Rhodia et Danisco à Melle.

Les déclarations de rejets polluants effectuées auprès de la DREAL Poitou-Charentes sont les suivantes :



Une baisse significative des rejets d'azote et de phosphore total est observée sur la période allant de 2005 à 2009. Elle est liée aux progrès d'optimisation réalisés dans les ateliers de fabrication pour réduire les quantités envoyées vers la station : recyclage interne de certains flux, élimination directe plutôt qu'envoi vers la station, changement de matières premières. On observe cependant une inversion de cette tendance pour 2010 et 2011 concernant les rejets d'azote. En effet ces rejets passent de 15200 kg/an à 23222 kg/an, soit environ 8 tonnes d'azote de plus émis en 2010 qu'en 2009, puis à 24 678kg en 2011. Cette augmentation correspond essentiellement à une reprise de l'activité. Les émissions de phosphore sont en légère augmentation mais semblent toutefois stabilisées à hauteur de 5000 kg/an.

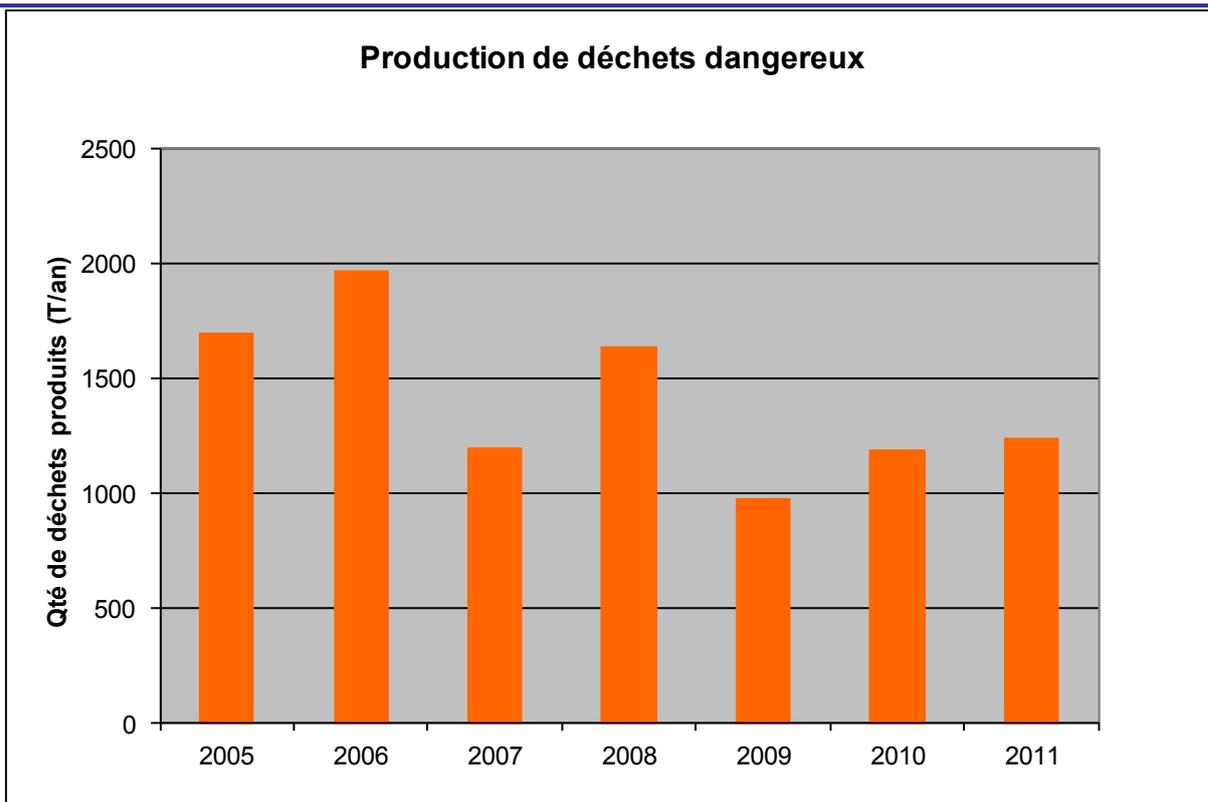
Emission de polluants dans l'eau



Entre 2005 et 2009, le rendement DCO de la station a bien progressé en passant de 95,1% à 97,3%. Cette amélioration a entraînée mécaniquement une diminution nette de la DBO5 qui représente la part encore biodégradable de la DCO rejetée.

La baisse de la DCO rejetée entre 2005 et 2009 est la conséquence de progrès tant au niveau des ateliers de la plateforme qu'au niveau du fonctionnement même de la station (réglage des paramètres). Toutefois, en 2010 et en 2011, une inversion de cette tendance peut être observée, celle-ci semble coïncider avec l'augmentation des rejets d'azote. Il semblerait que l'augmentation des rejets d'Azote, de DBO5, et de DCO soit due à une reprise de l'activité de la plateforme.

Concernant les métaux lourds (nickel et plomb), ils ne sont pas engagés dans les procédés de fabrication de la plateforme. Les quantités indiquées correspondent aux seuils de détection de ces espèces chimiques.

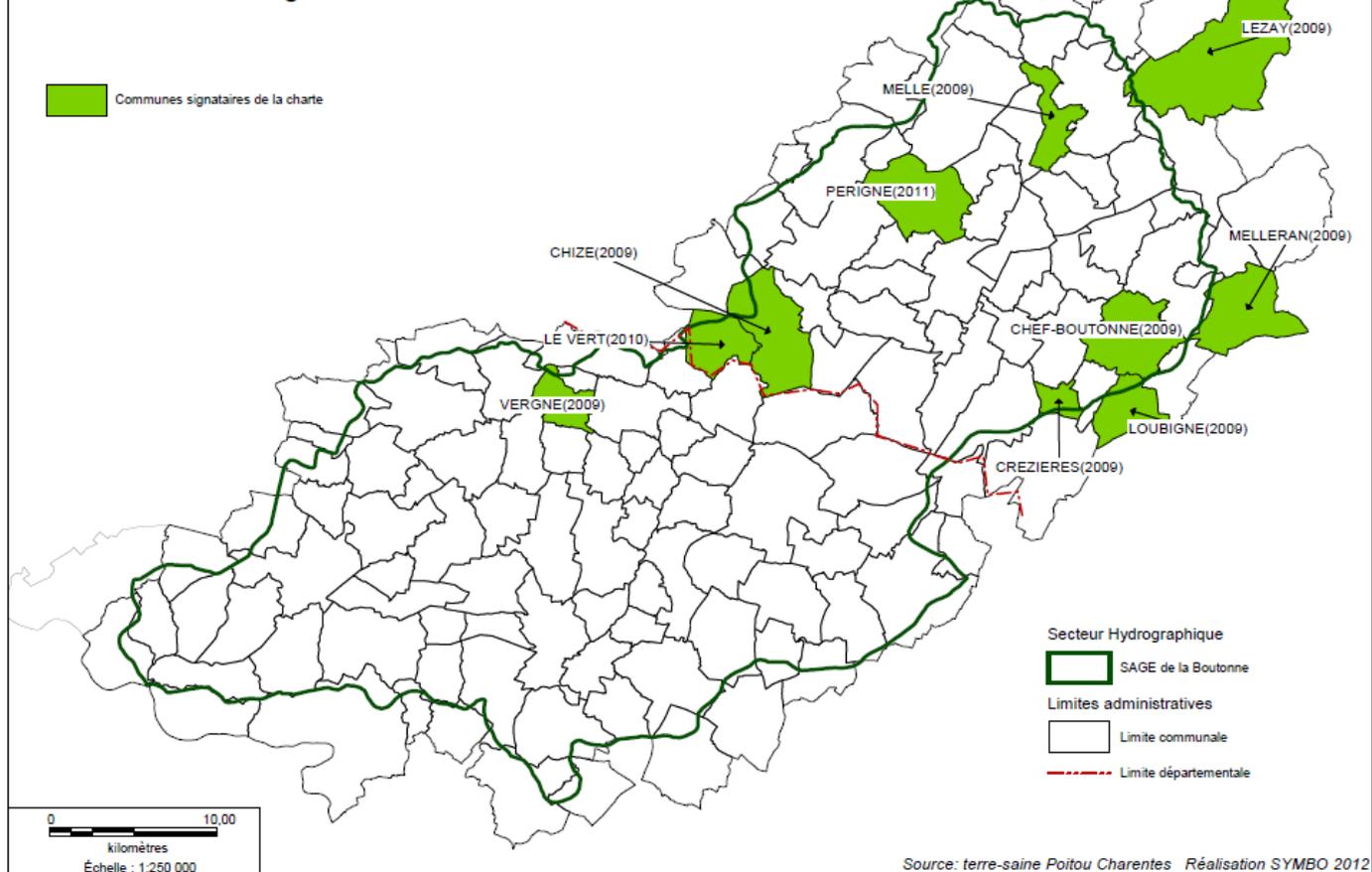


La baisse de la production de déchets dangereux enregistrée en 2009 est en grande partie expliquée par la baisse globale d'activité liée à la crise économique. On constate une remontée de la production de déchets dangereux en 2010 et en 2011. Les quantités d'eau prélevée et de déchets sont directement liées au niveau d'activité de la plateforme. Néanmoins des programmes de réduction ont été mis en œuvre pour limiter l'impact de la plateforme dans ces deux domaines :

- Eau : rénovation du réseau d'eau pour réduire les fuites accidentelles
- Déchets : développement des filières de valorisation des déchets dangereux comparativement aux filières actuelles d'élimination.

Référence : 2b.19	Intitulé Sensibiliser tous les publics aux pratiques respectueuses de la qualité de l'eau
Rappel du contexte <p>Bien que les produits phytosanitaires soient majoritairement utilisés par l'agriculture, les « jardiniers amateurs » et les collectivités en épandent également en quantité cumulée non négligeable. Il est important de diagnostiquer ces pratiques « domestiques » afin d'analyser leur impact réel sur les ressources en eau du bassin.</p>	
Disposition (s) correspondantes du SDAGE 2010-2015 <p>A20 à A23 : Mieux communiquer, former, informer... B23 : Communiquer sur la qualité des milieux et la stratégie de prévention B27 : Adopter des démarches d'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires en zone non agricole B31 : Sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire sur l'impact des pratiques et des aménagements et les améliorations possibles</p>	
Mesure (s) correspondante (s) du PDM <p>Gouv_2_01 : Améliorer la communication, la formation et la sensibilisation vers les partenaires et le public Ponc_1_06 : Sensibiliser les usagers sur les risques liés aux rejets, dans les réseaux de collecte, de produits « domestiques » toxiques et promouvoir l'utilisation de produits écolabellisés Diff_3_01 : Améliorer les équipements et les pratiques en matière d'utilisation de produits phytosanitaires</p>	
Indicateur de réponse : <u>Le raisonnement des pratiques</u> <ul style="list-style-type: none"> • <u>La limitation des apports de pesticides d'origine domestique</u> <p>Il existe au niveau de la région Poitou-Charentes une charte terre-saine permettant aux communes signataires de s'engager dans la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. En fonction de leurs efforts, elles sont classées selon un nombre de papillons. Les 3 papillons sont réservés aux communes les plus performantes dans la gestion de leurs pesticides.</p>	

Communes signataires de la charte terre saine en 2011

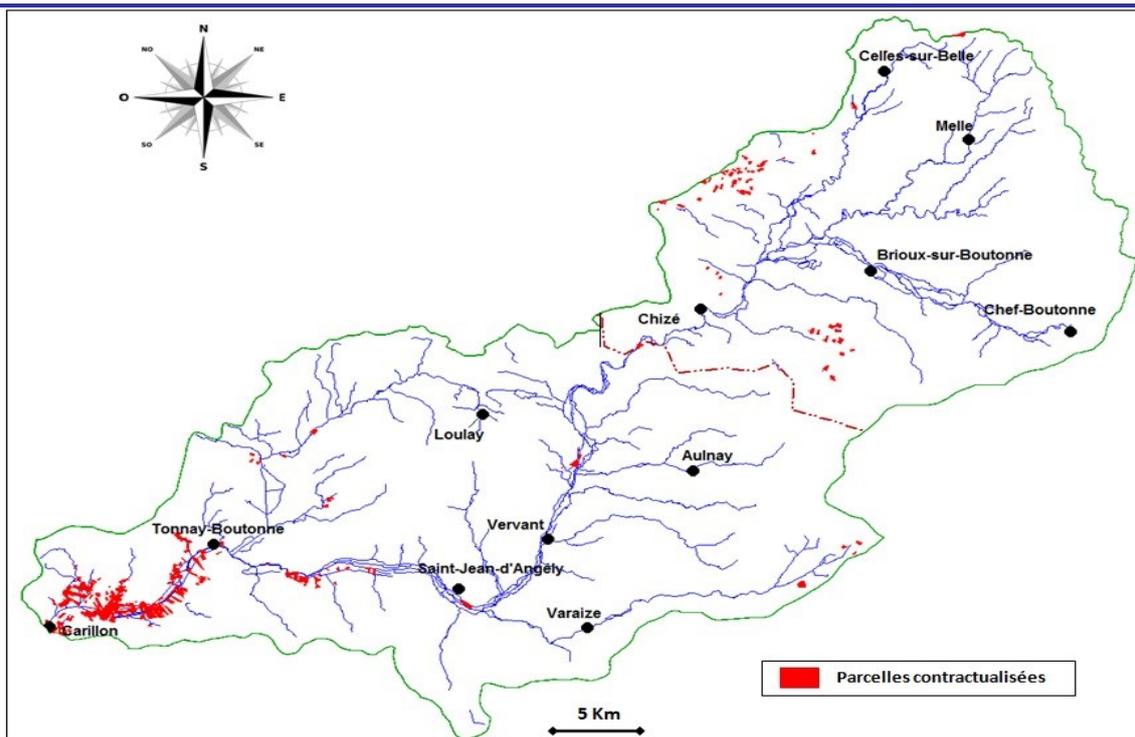


Communes signataires de la charte Terre Saine en 2011

Source : FREDON Poitou-Charentes, réalisation : SYMBO

Sur le bassin versant de la Boutonne, 9 communes avaient signé cette charte en 2010. Il y a donc une commune supplémentaire ayant adhéré aux valeurs de la charte en 2011.

NB : A noter que certaines communes ont des pratiques raisonnées au niveau de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques mais ne sont pas signataires de la charte.



Parcelles agricoles ayant fait l'objet de mesures agro-environnementales en 2009

Source : DDTM 17

En 2009, 917 parcelles étaient contractualisées pour une surface totale de 3182 ha. Les parcelles allaient de 0,02ha à 35,91ha pour une surface moyenne de 3,47ha.

Remarque : les données ci-dessus ont été fournies par la DDTM 17, elles concernent uniquement les MAE contractualisées sur des parcelles rattachées à des sièges d'exploitation localisés en Charente-Maritime en 2009.

Les données 2011 n'étant pas disponibles au moment de la publication du présent tableau de bord, la mise à jour de ces données sera effectuée dans la prochaine édition du tableau de bord du SAGE.

Indicateur de pression : Quantité de produits phytosanitaires utilisées par les communes

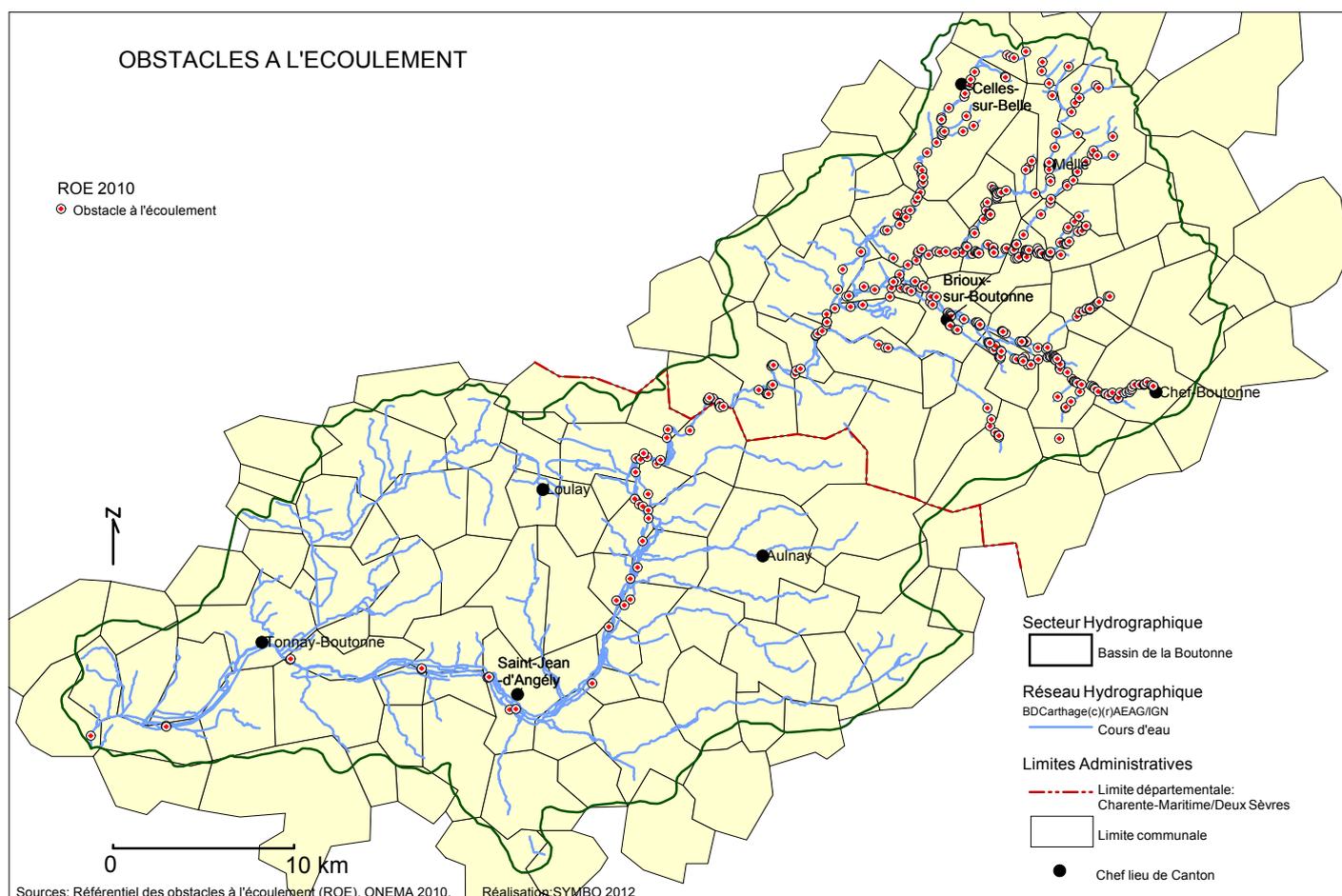
Les données relatives aux quantités de produits phytosanitaires utilisées par les communes seront intéressantes à intégrer dans les prochains tableaux de bord du SAGE. Certaines communes ont d'ores et déjà mis en pratique les méthodes de désherbage alternatif mais il conviendra de dresser un bilan complet des pratiques.

Ces éléments ne sont pas disponibles pour le tableau de bord 2010.

b) La gestion du fond de vallée, la protection des milieux aquatiques et la gestion des crues et des risques d'inondation

Référence : 3.6	Intitulé Amorcer, valider et approfondir la démarche globale de restauration Diagnostiquer l'ensemble du bassin versant et envisager, si nécessaire, une restauration hydromorphologique des cours d'eau
Rappel du contexte <p>L'atteinte du bon état des ressources en eau ne sera pas uniquement vérifiée selon des paramètres physico-chimiques mais également selon des paramètres écologiques. Aussi, pour tendre vers ce bon état, il conviendra de travailler sur les milieux aquatiques, au même titre que sur la restauration d'une quantité d'eau satisfaisante et d'une bonne qualité de la ressource. Un indicateur analysant l'activité des gestionnaires de cours d'eau permettra de suivre les travaux réalisés sur les rivières.</p> <p>Il faut rappeler que les rivières du bassin sont divisées en 2 catégories : domaniales et non domaniales. Ainsi, la Boutonne de St Jean d'Angély jusqu'à sa confluence avec la Charente est dite domaniale, c'est-à-dire qu'elle est la propriété du conseil général de Charente-Maritime. En revanche, le reste de son cours et tous ses affluents sont des cours d'eau non domaniaux, c'est-à-dire qu'ils appartiennent à des propriétaires privés. La gestion de ces différents types de cours est donc différente. Les cours non domaniaux devraient être entretenus par les propriétaires riverains. Toutefois, des syndicats de rivières se sont mis en place pour aider, conseiller et/ou se substituer aux propriétaires. Ainsi, la gestion de l'amont du bassin est dévolue au SMBB, la gestion du bassin intermédiaire au SIBA, la gestion de la Trézence et de la Soie au Syndicat intercommunal Trézence et Soie et la Boutonne aval est gérée par le Conseil Général de Charente-Maritime. Des associations syndicales de propriétaires gèrent quant à elles les zones de marais du bassin aval.</p> <p>Ces différentes structures interviennent à des degrés divers sur leur territoire. Elles travaillent à la restauration puis l'entretien des lits des cours d'eau ainsi qu'à la préservation des berges et des ripisylves. Elles gèrent également les différents ouvrages de leurs secteurs, en s'adaptant selon les conditions (notamment pour les travaux sur des propriétés privées). Les syndicats de rivières et le Conseil Général de Charente-Maritime travaillent par ailleurs au repérage et à la régulation des plantes et espèces invasives.</p>	
Disposition (s) correspondantes du SDAGE 2010-2015 <p>C16 : Etablir et mettre en œuvre les plans de gestion des cours d'eau C18 et C 19 : Prendre en compte les têtes de bassins versant et préserver celles en bon état C23 : Analyser les régimes hydrologiques à l'échelle du bassin et gérer des usages</p>	
Mesure (s) correspondante (s) du PDM <p>Fonc_2_02 : Entretien des berges et abords des cours d'eau ainsi que les ripisylves Fonc_2_07 : Accompagner et sensibiliser les acteurs sur les interventions sur les milieux</p>	

Indicateur d'état : Recensement des obstacles à l'écoulement sur le bassin



Localisation des obstacles à l'écoulement

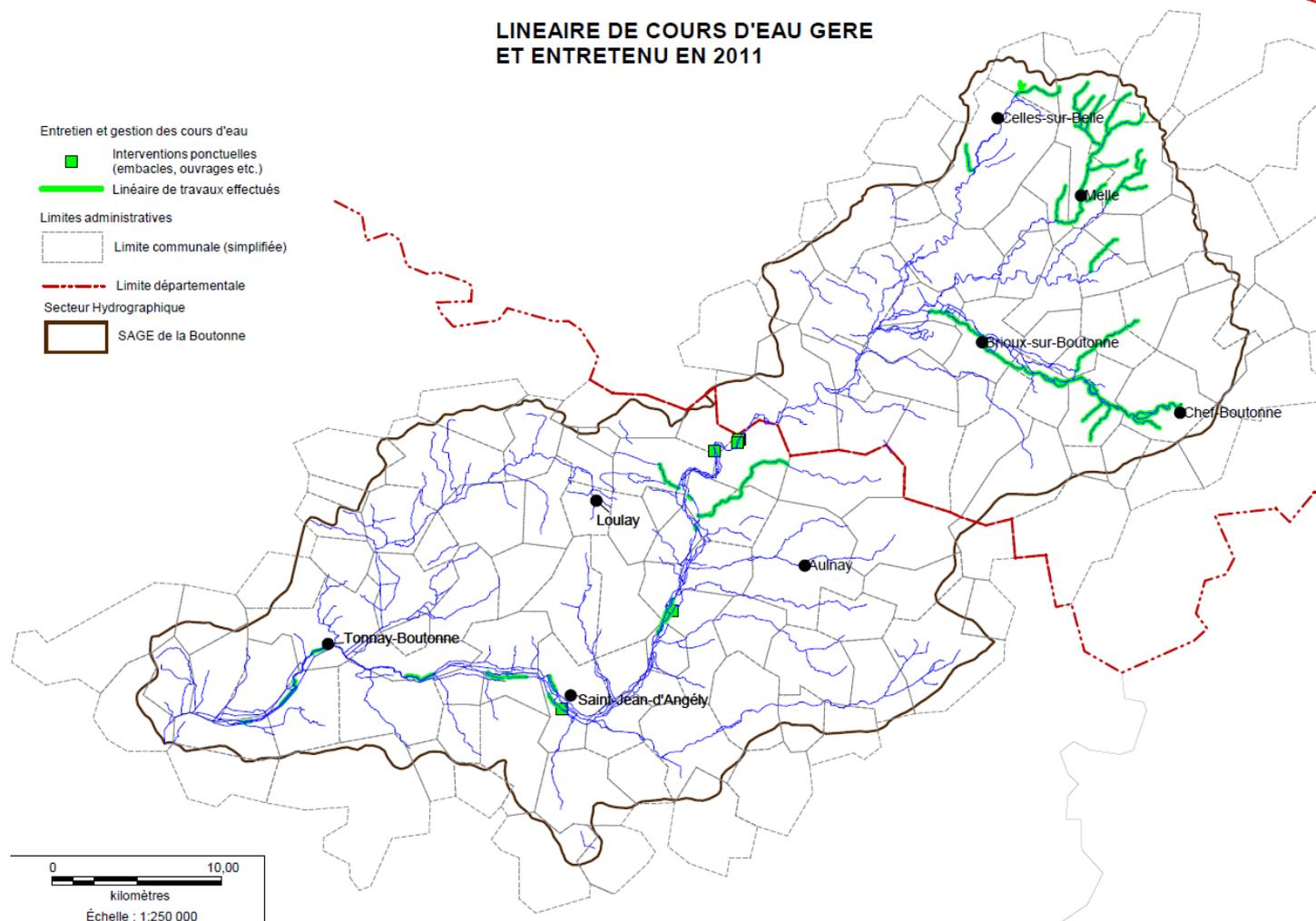
Sources : Référentiel national des Obstacles à l'écoulement : ROE (ONEMA)

La carte ci-dessus présente les obstacles à l'écoulement rencontrés sur les cours d'eau du bassin. Il faut noter une différence d'avancement dans le recensement entre la partie deux-sévrienne du bassin et la partie charentaise-maritime. En effet, le recensement a été réalisé en Deux-Sèvres depuis plusieurs années.

Contrairement à un recensement « systématique » sur les Deux-Sèvres, les ouvrages figurant sur la Boutonne en Charente-Maritime sont issus de l'étude sur les potentialités piscicoles du bassin Charente et Seudre menée par le bureau d'études Hydroconcept. Cette étude prenait uniquement en compte les ouvrages situés sur une voie préférentielle de circulation piscicole. Ce travail a fait l'objet d'une validation par l'ONEMA dans le cadre du ROE. Le recensement « systématique » des obstacles sera mené sur la partie charentaise-maritime dans les années à venir.

Pour le moment, le bassin compte 414 ouvrages recensés comme obstacles à l'écoulement.

Indicateur de réponse : Linéaire de cours d'eau entretenu et géré



Travaux réalisés par les gestionnaires des cours d'eau en 2011

Sources : SMBB, SIBA, CG 17, réalisation : SYMBO

Compétences et effectifs des différents gestionnaires :

SMBB (Syndicat Mixte du Bassin de la Boutonne en Deux-Sèvres) :

Le SMBB a effectué grâce à son chantier d'insertion 91 km de travaux d'entretien en 2011 se déclinant comme suit :

- Les chevelus de la Légère depuis les diverses sources jusqu'à la RD948. (environ 6,65 km)
- Les chevelus de la Béronne : Ruisseaux du triangle, du tublier/anguillère, de Cognebois, de Virelebanc. (environ 29km)
- Les chevelus de la Belle : Ruisseaux de Vitré et du Vau + ruisseau de "Bonneuil" à Verrines sous Celles (environ 4,5km)
- Les chevelus de la Berlande : Le ruisseau des Coudrières (environ 2,75km)
- La Somptueuse de sa source à la confluence avec la Boutonne (environ 5,3km)
- Les ruisseaux de Crézières et de Rhy sur les communes de Crézières et St-Martin d'Entraigues (3.5km)
- La Boutonne de sa source à Chef-Boutonne jusqu'au pont du lieu-dit "Pautrot" sur la commune de Vernoux/Boutonne(39,3km).

L'effectif moyen mobilisé sur l'année pour la réalisation de ces travaux est de 13 agents (agents en insertion et encadrants)

SIBA (*Syndicat Intercommunal de la Boutonne Amont en Charente-Maritime*) :

Le SIBA a effectué des travaux tout au long de l'année 2011 pour un linéaire total de 14,5 km environ grâce à son équipe composée d'un technicien et de deux agents.

Le technicien et les agents ont par ailleurs effectué des travaux d'enrochement et d'étanchement sur divers ouvrages (moulins, digues, déversoirs...). Les opérations les plus communes répétées chaque année (faucardage, dégrillage des moulins, et débroussaillage des ouvrages) ne sont pas prises en compte dans la cartographie.

SEVE 17 (*Service des voies d'eau du Conseil Général de la Charente-Maritime*) :

Le Service des Voies d'Eau a quant à lui réalisé des travaux sur 13.5 km de rivière le long du cours principal de la Boutonne ainsi que sur plusieurs biefs de la Boutonne.

Il compte 5 agents d'exploitation sur le territoire de la Boutonne aval dont les missions sont multiples (entretien de ripisylve ; contrôle, entretien et gestion des ouvrages ; relevé des niveaux ; arrachage de Jussie...)

Référence :
3.14 et 3.15

Intitulé
Adapter une charte à la gestion du lit majeur
Définir et identifier les milieux humides
Créer et prendre en compte la charte

Rappel du contexte

La restauration des fonctionnalités des zones humides du bassin de la Boutonne est un enjeu majeur sur le territoire. Outre les bénéfices strictement qualitatifs attendus grâce à l'effet « filtre » de ces zones, des bénéfices quantitatifs importants pourraient être obtenus en regagnant l'effet tampon des milieux humides du bassin. Une reconquête de ces zones naturellement riches en faune et flore endémique de la Boutonne permettra de tendre vers le bon état des milieux requis par la DCE.

La cartographie et le diagnostic des zones humides sur le bassin devront être effectués afin de compléter les connaissances sur ces zones importantes pour le fonctionnement du bassin.

Disposition (s) correspondantes du SDAGE 2010-2015

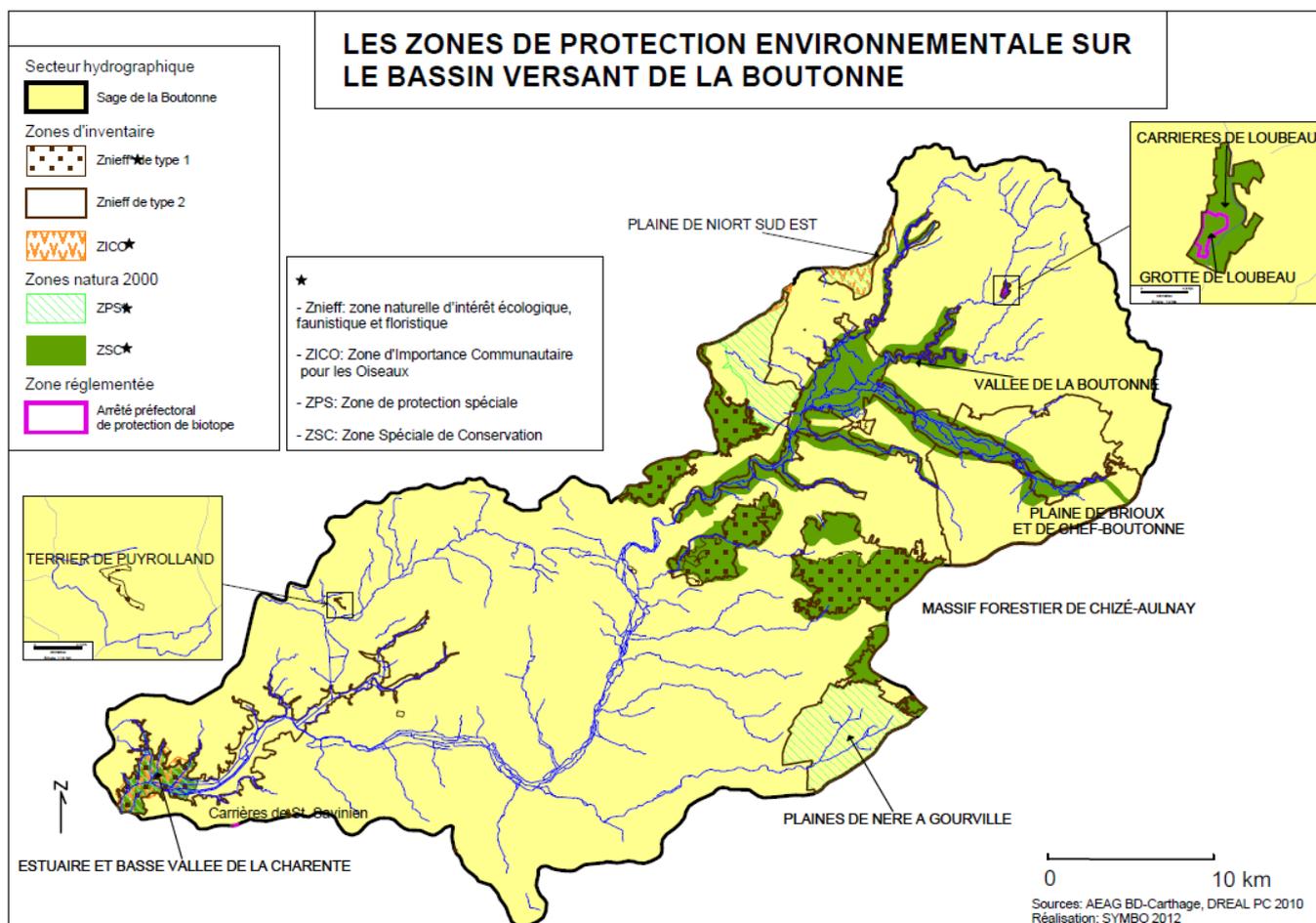
C31 : Initier des programmes de gestion ou de restauration des milieux aquatiques à forts enjeux environnementaux

C44 à C50 : Stopper la dégradation des zones humides et intégrer leur préservation dans les politiques publiques

Mesure (s) correspondante (s) du PDM

Fonc_1_04 : Entretien, préserver et restaurer les zones humides

Indicateur d'état : Localisation des zones d'importance écologique sur le bassin



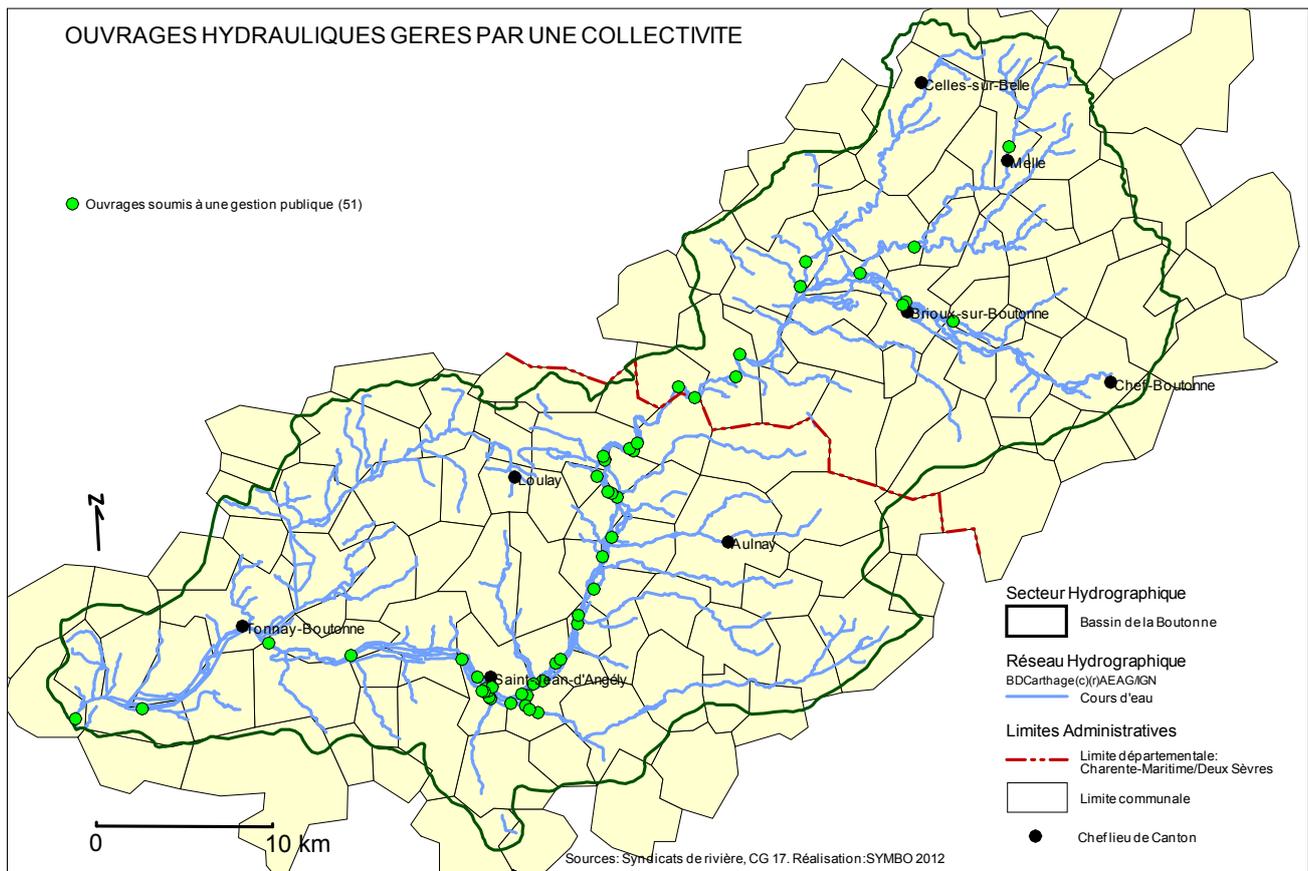
Sur le bassin de la Boutonne, on dénombre une superficie de 22 694 ha classés en Zone Spéciale de Conservation (ces zones concernent les habitats naturels d'intérêt communautaire, les habitats abritant des espèces d'intérêt communautaire et les éléments de paysage qui, de par leur structure linéaire et continue ou leur rôle de relais, sont essentiels à la migration, à la distribution géographique et à l'échange génétique d'espèces sauvages).

On dénombre également 14 672 ha classés en Zone de Protection Spéciale (ces zones ont pour but de protéger les habitats permettant d'assurer la survie et la reproduction des oiseaux sauvages rares ou menacés, et les aires de mue, d'hivernage, de reproduction et des zones de relais de migration pour l'ensemble des espèces migratrices).

Commentaires :

Des travaux sont menés depuis 2007 par l'EPTB Charente pour recenser les zones humides sur le bassin de la Charente. Les résultats de cette étude sont disponibles depuis cette année et visent à identifier les zones humides probables du bassin (études basées essentiellement sur des éléments topographiques). D'autres études sont en cours et devraient permettre d'afficher une nouvelle variable concernant la superficie des zones humides du bassin de la Boutonne. Cette variable pourra ensuite être actualisée ponctuellement pour suivre l'évolution de ces zones.

Référence : 3.21	Intitulé Définir un principe de gestion adapté aux nouvelles fonctionnalités et vocations des ouvrages hydrauliques
Rappel du contexte <p>La problématique des ouvrages hydrauliques sur le bassin de la Boutonne est très spécifique. La dualité de cet enjeu en fait un dossier particulier. En effet, d'une part, la franchissabilité des ouvrages est un réel enjeu pour la remontée des poissons migrateurs vers l'amont du bassin. D'autre part, le maintien d'eau dans les multiples bras des rivières ne peut se faire que grâce à la fermeture de certains ouvrages hydrauliques stratégiques. Les gestionnaires des rivières et les propriétaires de moulins doivent donc travailler sur ces deux problématiques simultanément pour gérer les ouvrages du bassin de la Boutonne.</p> <p>Des indicateurs pertinents devront être développés afin de prendre en compte la notion de continuité écologique.</p>	
Disposition (s) correspondantes du SDAGE 2010-2015 <p>B41 : Diagnostiquer et réduire l'impact des éclusées et variations artificielles de débits B46 : Gérer les ouvrages par des opérations de transparence ou « chasses de dégravage » C57 : Adapter les règlements d'eau lors du renouvellement des droits d'eau C59 : Mettre en œuvre les mesures nécessaires à la restauration de la continuité écologique</p>	
Mesure (s) correspondante (s) du PDM <p>Fonc_4_01 : Aménagement ou effacement des ouvrages pour rétablir la libre circulation pour les migrateurs Fonc_4_03 : Améliorer les ouvrages et leur gestion (vannes de chaussées, de barrages...) pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - garantir les débits des cours d'eau et les niveaux d'eau des marais, - limiter l'impact de ces ouvrages sur la faune et la flore aquatiques 	
Indicateur d'état : Ouvrages hydrauliques gérés par une collectivité <p>Les ouvrages situés sur la Boutonne aval sont la propriété du département de Charente-Maritime. Leur gestion est assurée par le Service des Voies d'Eau. Au niveau de la Boutonne Moyenne et de la Boutonne Amont (cours d'eau non domaniaux), la plupart des ouvrages sont la propriété de particuliers. Ils peuvent autoriser les techniciens de rivière à intervenir pour assurer la bonne gestion des écoulements, que ce soit de façon ponctuelle ou de manière pérenne à travers des conventions signées par les deux parties.</p>	



Recensement des ouvrages dont la gestion est assurée par un organisme public

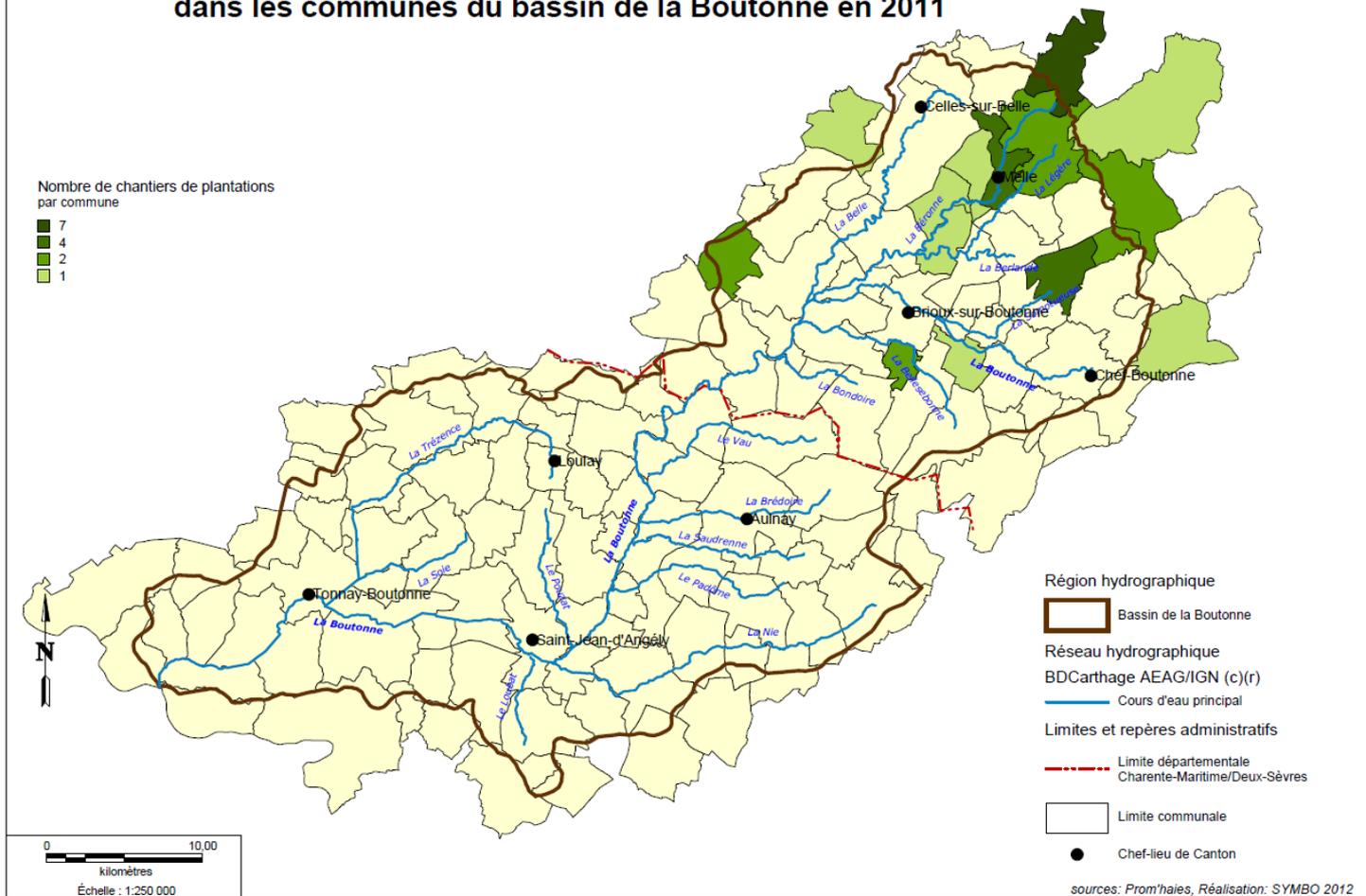
Sources : syndicats de rivières et CG 17, réalisation : SYMBO

Commentaires :

La gestion publique des ouvrages permet d'assurer une gestion coordonnée et pertinente vis-à-vis des niveaux d'eau mais aussi de franchissement par les migrateurs. Sur le bassin de la Boutonne, 51 ouvrages hydrauliques soumis à une gestion publique ont été recensés.

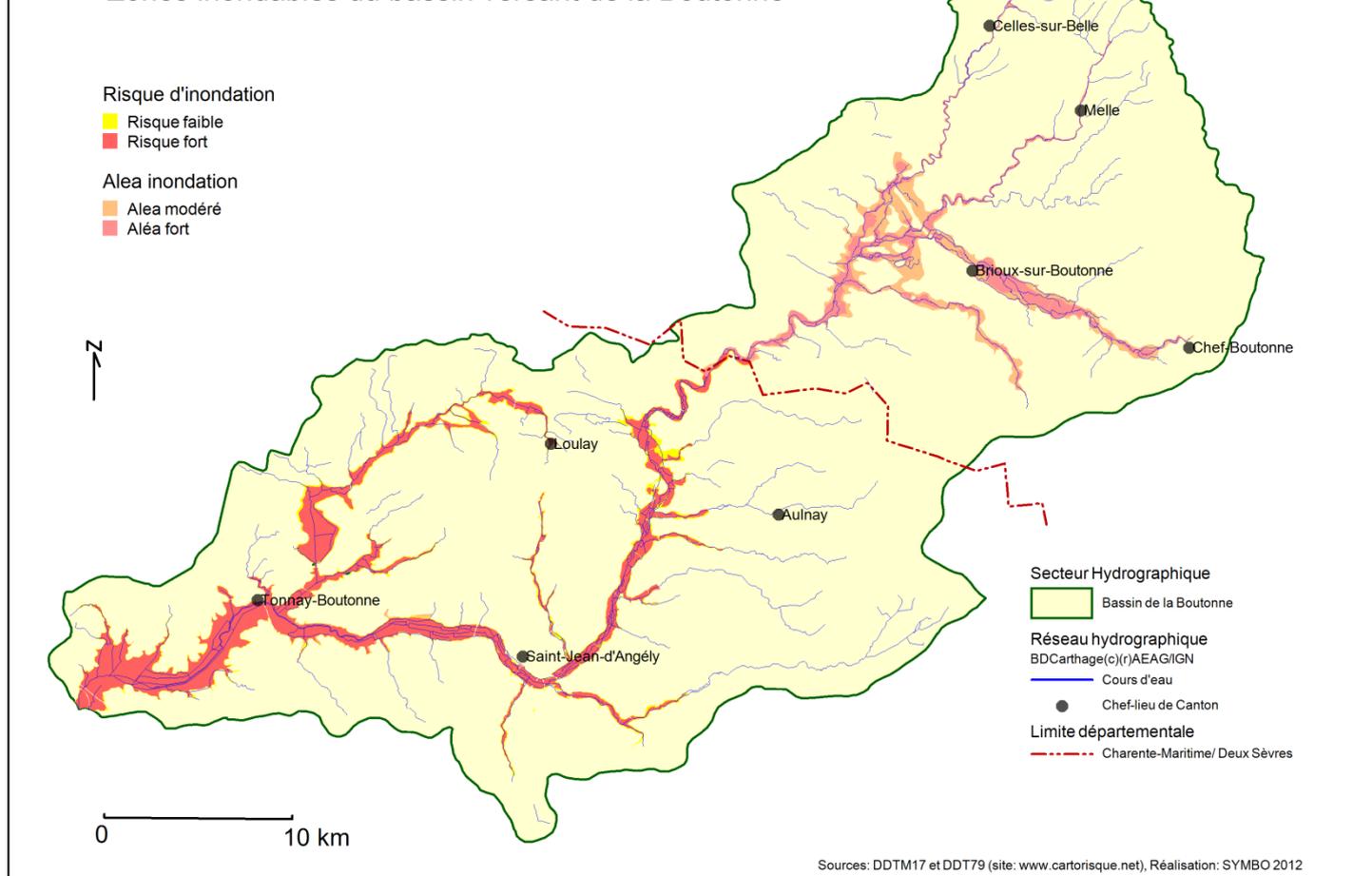
Référence : 3.26 à 3.29	Intitulé Elaborer un PPR à l'échelle du bassin Informé la population des risques d'inondation Diminuer les risques d'aggravation du ruissellement												
Rappel du contexte <p>La prévention contre les inondations est un enjeu majeur sur certains points noirs du bassin de la Boutonne. Aussi, pour lutter contre ce problème, le SAGE Boutonne prévoit un certain nombre de mesures visant d'une part à réduire le risque et d'autre part à sensibiliser les populations vis-à-vis de ce risque.</p>													
Disposition (s) correspondantes du SDAGE 2010-2015 <p>E 24 à E 26 : Améliorer la connaissance, la diffusion et la mise à disposition des informations et développer une culture du risque E 27 à E 29 : Maîtriser l'aménagement et l'occupation du sol E 30 à E 32 : Réduire la vulnérabilité et les aléas en combinant la protection de l'existant et la réduction de l'aléa.</p>													
Mesure (s) correspondante (s) du PDM <p>Inon_1_01 : Elaborer et mettre en œuvre les préconisations du schéma de prévention des crues et des inondations Inon_1_02 : Développer les aménagements de ralentissement dynamiques</p>													
Indicateur de réponse : <u>Les outils de prévention des risques</u> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Les plans de prévention des risques</u> <p><i>Communes couvertes par un PPRi</i> (données collectées sur le site http://cartorisque.prim.net, traitées par le SYMBO):</p> <table border="0" data-bbox="102 1200 1246 1330"> <tr> <td>Antezant la Chapelle</td> <td>Courcelles</td> <td>Les Eglises d'Argenteuil</td> </tr> <tr> <td>Les Nouillers</td> <td>Saint Pardoult</td> <td>Poursay Garnaud</td> </tr> <tr> <td>Vervant</td> <td>Saint Jean d'Angély</td> <td>Saint Julien de l'Escap</td> </tr> <tr> <td>Tonnay Boutonne</td> <td>Torxé</td> <td>Saint Savinien</td> </tr> </table> <p>En Deux-Sèvres, aucune commune n'est pourvue d'un plan de prévention des risques pour l'aléa inondation. Il existe néanmoins un atlas des zones inondables qui a été réalisé sur le bassin de la Boutonne.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>La limitation des risques de ruissellement avec les haies</u> <p>Le linéaire de haies serait une donnée particulièrement intéressante à collecter. Néanmoins, aucune structure n'est actuellement en mesure de fournir une telle information. Un travail de photo-interprétation important serait nécessaire pour obtenir des données fiables.</p> <p>L'association Prom'haies a toutefois réalisé diverses animations sur l'intérêt des haies. Concernant l'année 2011 : sept animations en milieux scolaires ont eu lieu, ainsi que quatre animations publiques (balades découvertes, randonnées expositions etc.). Ces actions permettent ainsi d'intéresser le public à cette problématique et favorisent le développement de projets de plantations. En 2011, Prom'haies a œuvré sur 15 communes pour mener 33 projets de plantations à bien.</p>		Antezant la Chapelle	Courcelles	Les Eglises d'Argenteuil	Les Nouillers	Saint Pardoult	Poursay Garnaud	Vervant	Saint Jean d'Angély	Saint Julien de l'Escap	Tonnay Boutonne	Torxé	Saint Savinien
Antezant la Chapelle	Courcelles	Les Eglises d'Argenteuil											
Les Nouillers	Saint Pardoult	Poursay Garnaud											
Vervant	Saint Jean d'Angély	Saint Julien de l'Escap											
Tonnay Boutonne	Torxé	Saint Savinien											

Chantiers de plantations de l'association Prom'haies dans les communes du bassin de la Boutonne en 2011



Indicateur d'état : La cartographie des zones inondables du bassin

Zones inondables du bassin versant de la Boutonne



Atlas des zones inondables de la Boutonne

Sources : DDTM 17 (site www.cartorisque.prim.net) et DDT 79, réalisation : SYMBO

L'atlas des zones inondables de la Boutonne en Deux-Sèvres a été réalisé en novembre 2001 par le bureau d'étude SOGREAH Praud. Cet atlas réalisé par analyse hydrologique prend en compte la rivière de la Boutonne (de sa source à la limite départementale des Deux-Sèvres et de la Charente-Maritime) ainsi que ses trois principaux affluents à savoir : la Belle, la Béronne et le Ponthioux. Il couvre donc un total de 26 communes. Il s'agit d'une cartographie au 1/10 000^{ème} sur fond de plan Scan25 agrandi.

La cartographie présentée pour la Charente-Maritime a été actualisée en mars 2010. La crue de 1982 constituant un évènement de fréquence centennale a par ailleurs été l'occasion de récolter de nombreuses informations.

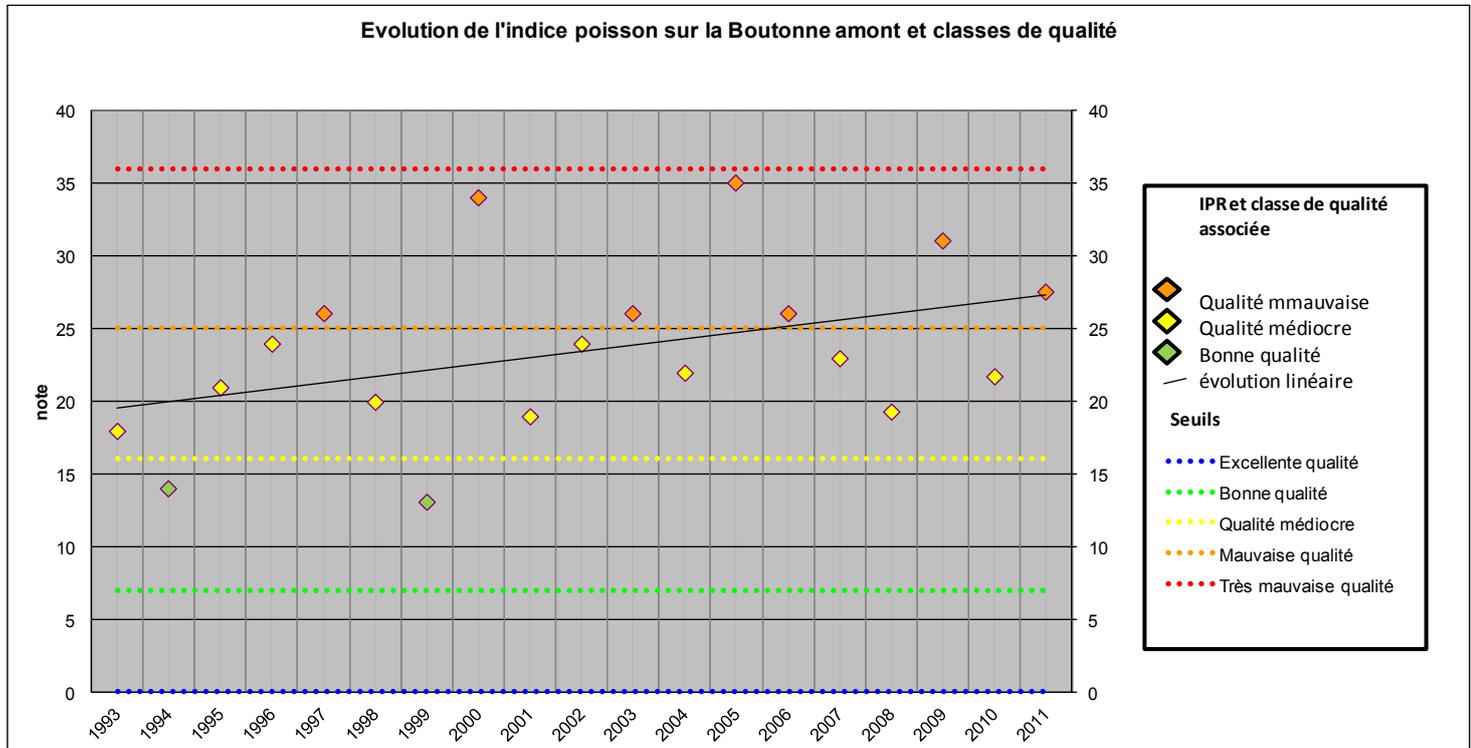
Il faut noter que les atlas de zones inondables n'ont pas de valeur réglementaire, néanmoins ils constituent un outil de référence pour l'Etat et les collectivités territoriales. Seules la création d'un Plan de prévention des risques inondation, la prise en compte du risque dans les documents de planification ou l'utilisation de l'article R. 111-2 du Code de l'Urbanisme lors des demandes de permis de construire permettent de les prendre en compte réglementairement.

Référence : 3.31 à 3.33	Intitulé Améliorer la gestion des peuplements piscicoles et des poissons grands migrateurs
Rappel du contexte <p>Classées en 1^{ère} catégorie piscicole à l'amont de St Jean d'Angély, les rivières du bassin devraient présenter des stocks de truites importants par rapport aux autres espèces. Or, depuis plusieurs années, il s'avère que des espèces généralement présentes dans les cours d'eau de 2^{ème} catégorie sont majoritairement retrouvées dans les rivières du bassin, et notamment le brochet.</p> <p>Aussi, le suivi des peuplements aquatiques permettra de faire le point sur l'état de la richesse piscicole et sur son évolution au fur et à mesure de la mise en œuvre du SAGE.</p>	
Disposition (s) correspondantes du SDAGE 2010-2015 <p>C32 à C37 : Préserver et restaurer les poissons grands migrateurs amphihalins, leurs habitats fonctionnels et la continuité écologique C42 : Identifier et préserver les zones majeures de reproduction de certaines espèces</p>	
Mesure (s) correspondante (s) du PDM <p>Fonc_1_01 : Restaurer les zones de frayères Fonc_3_02 : Soutenir les effectifs de poissons migrateurs (gestion des prélèvements, sensibilisation des pêcheurs, restauration des habitats...)</p>	
Indicateur d'état : Etat de la richesse piscicole <ul style="list-style-type: none"> • <u>Diversité et abondance des espèces piscicoles :</u> <p>Les potentialités piscicoles et les patrimoines biologiques et aquatiques diversifiés placent la Boutonne aux rangs national et européen des milieux aquatiques remarquables, en particulier la Somptueuse, la Marseillaise, l'amont de la Belle, de la Béronne et de la Berlande, le Ponthioux, la Boutonne au niveau de Brioul sur Chizé, l'aval de la Brédoire et la Nie.</p> <p>Les espèces piscicoles généralement rencontrés sur le bassin sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La truite fario sur la Brédoire, la Nie et les affluents de la Boutonne amont ; - Le brochet sur certaines zones de confluence ; - Le vairon, la loche, le chabot et la lamproie de planer sur la Boutonne amont et moyenne ; - La vandoise, le goujon, le gardon, la carpe, l'épinoche et la perche sur la Boutonne moyenne, aval et la Trézence ; - L'écrevisse à pattes blanches ponctuellement sur la Boutonne amont ; - Les espèces migratrices comme l'anguille, l'alose ou la lamproie sont également présentes. <p>A l'amont, le nombre d'espèces augmente mais laisse apparaître plus de variétés de cyprinidés, au détriment des salmonidés et des espèces d'accompagnement. La Boutonne moyenne héberge principalement du brochet et des cyprinidés. A l'aval, le brochet, l'ablette et le gardon forment la base du peuplement piscicole.</p> <p>Les parties amont et moyenne du bassin sont classées en 1^{ère} catégorie piscicole, jusqu'à St Jean d'Angély. Néanmoins, on constate des populations salmonicoles déficientes au regard de ce classement en première catégorie. L'aval du bassin classé en 2^{ème} catégorie piscicole qui correspond à un habitat à dominante cyprinicole. Les marais constituent des habitats favorables à la reproduction du brochet. <i>(données extraites du rapport environnemental du SAGE Boutonne)</i></p>	

- **Les fronts de migration (source : EPTB Charente)**

En 2011, deux sites de reproduction des Aloses ont été prospectés sur la Boutonne, il s'agit des sites de l'Houmée et de Voissay, des reproductions ont pu être observées à l'Houmée mais pas à Voissay. On notera également l'absence d'indice de présence des lamproies cette année.

- **L'indice poisson mesuré à Vernoux sur Boutonne (79)**



D'une manière générale, les indices relevés depuis 1993 sont classés « médiocre » à « mauvais ». On note que la note de l'indice poisson a été calculée à 27.46 en 2011, tandis qu'elle était de 21.75 en 2010, ce qui constitue une dégradation interannuelle. Malgré les variations interannuelles, la tendance sur le long terme semble être à la dégradation de l'indice.

Commentaire : La station de pêche la plus représentative utilisée pour calculer cet indice poisson est située sur la commune de Vernoux-sur-Boutonne.

Extrait de la notice de présentation et d'utilisation de l'indice poissons rivière réalisé par l'ONEMA : L'indice poisson s'applique aux cours d'eau de France métropolitaine. Il est calculé à partir d'échantillons de

peuplements de poissons obtenus par pêche électrique. Le calcul de cet indice prend en compte un ensemble de 34 espèces ou groupes d'espèces qui sont les espèces les mieux représentées à l'échelle du territoire français et pour lesquelles il a été possible de modéliser la répartition en situation de référence. La mise en œuvre de cet indice consiste globalement à mesurer l'écart entre la composition du peuplement sur une station donnée, observée à partir d'un échantillonnage par pêche électrique, et la composition du peuplement attendue en situation de référence, c'est-à-dire dans des conditions pas ou très peu modifiées par l'homme. Les cinq classes de qualité suivantes ont été définies selon les notes de l'indice poisson :

Note de l'indice poisson	Classe de qualité
< 7	Excellente
] 7 ; 16]	Bonne
] 16 ; 25]	Médiocre
] 25 ; 36]	Mauvaise
> 36	Très mauvaise

Référence : 3.41 à 3.44	Intitulé Conjuguer la gestion halieutique et la gestion piscicole Valoriser les mares de tonnes dans les marais de la Boutonne aval Permettre la pratique d'une pêche sur les cours d'eau non domaniaux
-----------------------------------	--

Rappel du contexte

En amont de St Jean d'Angély, les rivières sont classées en 1^{ère} catégorie piscicole, c'est-à-dire que l'espèce repère y est la truite. Toutefois, à cause de la dégradation des milieux et des assècs répétés en étiage, les habitats piscicoles se retrouvent très dénaturés et les populations aquatiques sont très affectées.

Outre ce problème lié à la ressource, des espèces invasives apparaissent et colonisent les habitats naturels des populations endémiques, obligeant ces dernières à une forte concurrence pour les habitats et la nourriture.

Autrefois très prisé par les pêcheurs, le bassin de la Boutonne semble peu à peu délaissé à cause des évolutions piscicoles observées dans les rivières, mais également pour des raisons plus globales de mutation de la société. Le suivi de ces mesures du SAGE permettra d'analyser cet effet et de vérifier leur efficacité pour redynamiser l'activité pêche sur le bassin.

Disposition (s) correspondantes du SDAGE 2010-2015

C26 à C28 : Intégrer la gestion piscicole et halieutique dans la gestion globale des cours d'eau, des plans d'eau et des zones estuariennes et littorales

Indicateur d'état : nombre de pêcheurs sur le bassin en 2011 (producteurs de données : fédérations de pêche 17 et 79)

Associations de pêche	Nombre d'adhérents en 2008	Nombre d'adhérents en 2009	Nombre d'adhérents en 2010	Nombre d'adhérents en 2011
Le vairon boutonnais	407	405	365	378
Les pêcheurs angériens	1697	1638	1569	1394
Le gardon boutonnais	390	369	373	270
La gaule St Hippolyte - Lussant	794	848	672	810
Brioux sur Boutonne	320	365	414	423
Chef Boutonne	291	279	345	324
Chizé	281	275	357	326
Melle	667	622	925	890
Secondigné sur Belle	128	128	135	155
Fédération départementale de Charente-Maritime	24 614	22 979	22684	21178
Fédération départementale des Deux-Sèvres	21 790	15 459	20125	20008

Commentaires : Il faut rappeler que la Boutonne était une rivière très réputée pour la pêche à la mouche par le passé. Bien que les peuplements piscicoles aient évolué, les bords de Boutonne restent très fréquentés par cette catégorie d'usagers.

Ainsi, outre les pêcheurs locaux, il faut noter que la Boutonne est une des rares rivières classées en première catégorie piscicole de la Région, ce qui lui confère une réelle attractivité, notamment au moment de l'ouverture de la pêche à la truite en mars et avril. De plus, des ententes réciprocaires sont mises en place pour permettre aux pêcheurs de pratiquer leur activité où ils souhaitent dans tous l'ouest de la France. Ainsi, des pêcheurs venant d'autres départements viennent régulièrement sur les berges de la Boutonne. On peut compter 3 catégories de pêcheurs : les pêcheurs locaux résidant sur place, les touristes pêcheurs venant en vacances dans la région et les pêcheurs « nouvelle génération » organisant des sorties entre pêcheurs.

Les fédérations de pêche rappellent par ailleurs des problèmes d'accessibilité physique aux berges qui restent un obstacle au développement de ce loisir pour les touristes ne connaissant pas bien le territoire. Ces difficultés combinées avec l'évolution de la société, la concurrence des autres loisirs de plein air et le vieillissement de la population de pêcheurs tendent à faire baisser régulièrement le nombre de licenciés sur notre territoire.

Référence :
3.45 à 3.47

Intitulé
Améliorer la pratique du canoë-kayak et la randonnée nautique sur la Boutonne moyenne et aval

Rappel du contexte

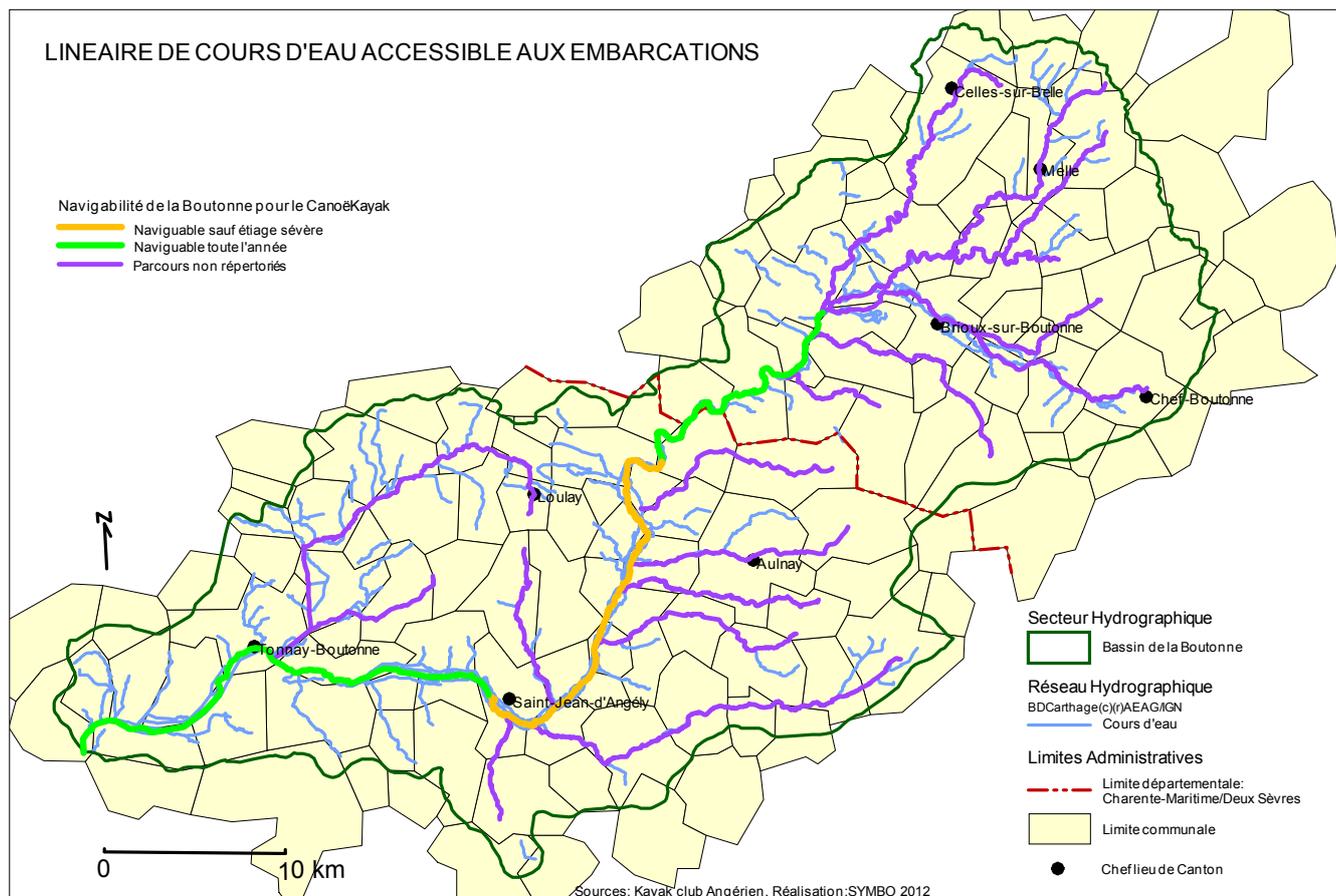
Le canoë kayak est depuis longtemps une activité de loisir importante sur le bassin de la Boutonne. Plusieurs associations organisent des manifestations autour de ce sport et un parcours est même installé près des écluses de Bernouet sur l'aval du bassin. Toutefois, à cause des débits d'étiage très faible voire des assèchements de tronçons de cours d'eau, la pratique du canoë semble compromise pendant les mois d'été au cours des années les plus sèches. Le suivi de ces mesures permettra d'analyser l'évolution de la pratique du canoë sur le bassin et de vérifier l'efficacité de la mise en œuvre du SAGE sur cette activité de loisir.

Les données ont été fournies par le kayak club angérien qui est le principal interlocuteur pour l'activité de canoë kayak sur la Boutonne. Certaines communautés de communes possèdent également des embarcations et organisent ponctuellement des animations sur le bassin.

Disposition (s) correspondantes du SDAGE 2010-2015

D15 : Inciter les usagers des zones de navigation de loisir et des ports de plaisance en eau douce à réduire leur pollution

Indicateur de réponse : Linéaire de cours d'eau accessible aux embarcations



Linéaire de rivières accessible aux canoës kayaks
Sources : kayak club angérien 2011, réalisation : SYMBO

La Boutonne est facilement navigable entre le Pont de la Loge et Dampierre sur Boutonne. Elle devient

difficilement navigable à l'aval de Dampierre jusqu'à St Jean d'Angély, notamment à cause des trop faibles débits estivaux. De plus, le nombre important de bras de la rivière complique les descentes.

En outre, il existe quelques glissières en bois installées sur la partie moyenne du bassin. Néanmoins, leur aspect artisanal n'apporte pas toujours les conditions de sécurité nécessaire au passage d'un groupe d'enfants ou de débutants selon les animateurs de canoë kayak.

Le parcours le plus régulièrement utilisé par le club angérien permet de parcourir la Boutonne entre Antezant et St Jean d'Angély. Le barrage de la Traverse et l'ouvrage Brossard sur ce parcours nécessiteraient des aménagements spécifiques pour faciliter les randonnées.

Indicateur d'état : bilan de l'activité du kayak club angérien (producteurs de données : Kayak Club Angérien)

	Nb de licenciés	Nb de cartes Découverte	Nb de canoës loués et randonnées	Nb de pédalos loués	Nb d'élèves ayant participé aux activités scolaires du club	Nb de participants aux randonnées nocturnes
En 2008	54	400	1042	3000	750	221
En 2009	57	800	789	2397	700	166
En 2010	57	800	948	1758	750	295
En 2011	55	100	300	1403	230	150

En 2011, le club a souffert d'une forte baisse de fréquentation. Celle-ci peut être due au contexte économique d'une part et à une qualité des eaux estivales jugée insuffisante pour la pratique du kayak d'autre part.

Pour ces raisons ainsi qu'en raison de la fin des aides à l'emploi, un licenciement économique a du être mis en place : le club ne dispose donc plus de son permanent.

d) L'organisation de la mise en œuvre du SAGE

Référence : 4.3 et 4.4	Intitulé Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication Suivre les politiques d'aménagement de l'espace Suivre l'application et l'effet des mesures sur les milieux et les usages : le tableau de bord
Rappel du contexte Afin d'assister la CLE dans la mise en œuvre du SAGE, le SYMBO a été désigné en tant que structure porteuse. Son rôle est donc de fournir à la CLE les moyens techniques, administratifs et financiers nécessaires à la bonne mise en œuvre du SAGE. Pour ce faire, le SYMBO emploie une chargée de mission dont la principale tâche est l'animation du SAGE. En 2009, un chargé d'étude a été recruté afin d'assister l'animatrice sur l'ensemble des dossiers du SAGE. Le suivi de ces mesures du SAGE permettra d'évaluer l'activité de la CLE et de la structure porteuse du SAGE dans le cadre de sa mise en œuvre. En outre, la communication autour du SAGE et des actions menées dans le cadre de sa mise en œuvre est un élément important qui permettra de garantir son efficacité. En effet, le SAGE doit être connu pour être mis en œuvre, aussi bien par les différents partenaires que par la population du bassin. Aussi, il est important de mettre en place des indicateurs liés à cette thématique pour s'assurer de la cohérence et de l'efficacité de la communication mise en place autour du SAGE.	
Disposition (s) correspondantes du SDAGE 2010-2015 A19 à A23 : Mieux communiquer, former, informer... A27 : Evaluer l'impact des politiques de l'eau A28 : Evaluer les SAGE et les contrats de rivière F1 à F6 : Concilier les politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire	
Mesure (s) correspondante (s) du PDM Gouv_2_01 : Améliorer la communication, la formation et la sensibilisation vers les partenaires et le public	
Indicateur de réponse : Pilotage du SAGE, les activités de la CLE en 2011 <ul style="list-style-type: none">• Les réunions : Le mandat des membres de la CLE est arrivé à échéance au mois de novembre 2010. L'année 2011 a donc été consacrée à la démarche de renouvellement de la CLE. Aucune réunion de cette dernière ne s'est tenue au cours de cette année. • Les principaux dossiers suivis par la cellule d'animation du SAGE :<ul style="list-style-type: none">* La gestion quantitative :<ul style="list-style-type: none">- Définition du volume prélevable (notifiés par le Préfet coordonnateur de bassin le 09/11/2011)- Suivi de la révision du PGE (Plan de Gestion des Etiages) Charente- Suivi du réseau d'échelles limnimétriques- Les réserves de substitution- La station de jaugeage de St Jean d'Angély- L'étiage* La révision du SAGE Boutonne La CLE a acté le lancement de la révision du SAGE en fin d'année 2010, afin de mettre ce dernier en conformité avec les dispositions de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 (LEMA) et de le rendre compatible avec le SDAGE Adour-Garonne.	

- Les actions de communication :
 - * Mise à jour du site Internet du SAGE Boutonne
 - * Articles de presse régulièrement publiés dans la presse locale pour expliquer à la population les avancées des travaux de la CLE.

Indicateur d'état : le tableau de bord du SAGE

Les tableaux de bord 2008 et 2009 sont disponibles.
Le tableau de bord 2011 , débuté en 2012 sera finalisé en 2013.

Référence :
4.12

Intitulé
Prévoir dans les plans et programmes les moyens pour aboutir à la réalisation des opérations prioritaires dans les 10 prochaines années

Rappel du contexte

Le suivi d'indicateurs financiers permet de montrer les principaux postes de dépenses des différents financeurs du bassin. Cela fait ressortir l'évolution de l'affectation des crédits selon les priorités définies par chacune des structures.

Dans les tableaux de bord futurs, il conviendra d'ajouter un indicateur reflétant les financements de l'Etat et de l'Europe sur le bassin.

Disposition (s) correspondantes du SDAGE 2010-2015

A35 : Renforcer les partenariats entre les acteurs du bassin sur des sujets prioritaires

A41 à A42 : Rechercher une plus grande transparence des flux économiques entre usagers de l'eau

A43 à A46 : Renforcer le caractère incitatif des outils financiers

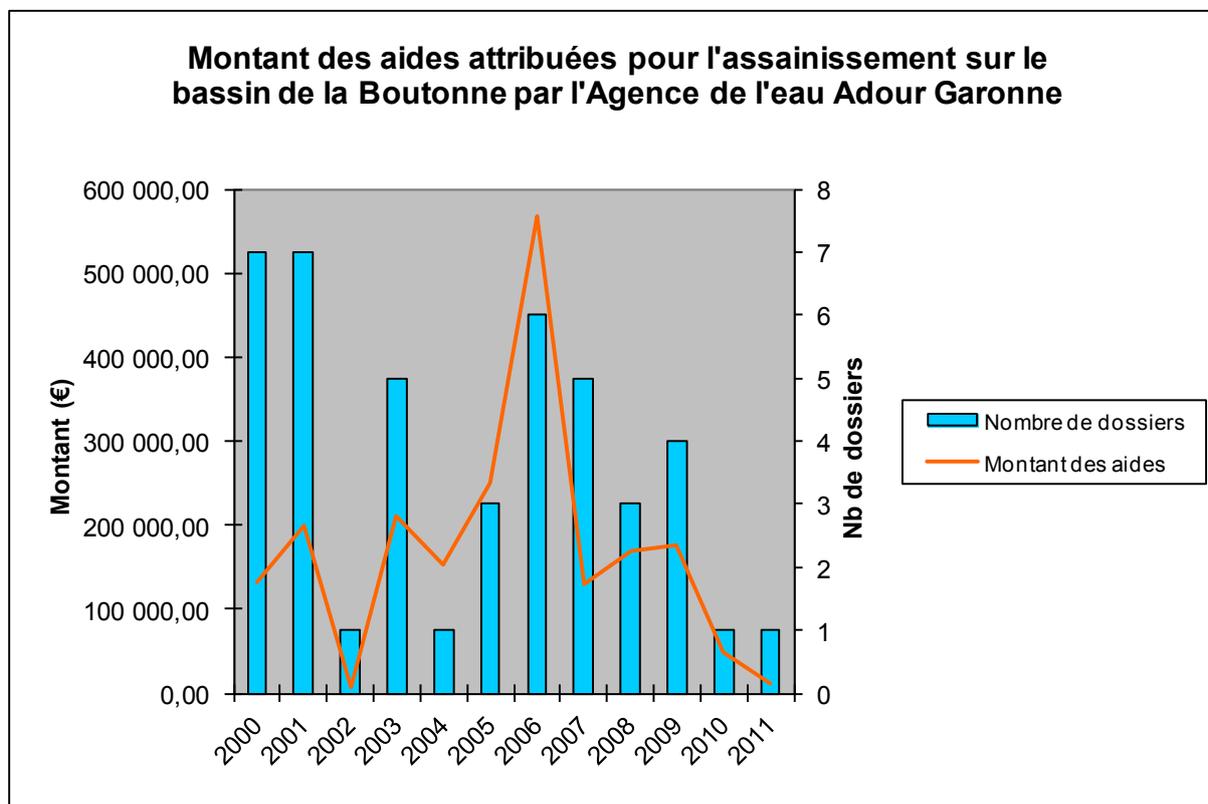
Mesure (s) correspondante (s) du PDM

Gouv_1_02 : Animer et développer des outils de gestion intégrée (SAGE, contrats de rivières, plans d'actions territoriaux, plans de gestion des étiages, zones humides, cellule d'assistance technique rivière, programmes migrants)

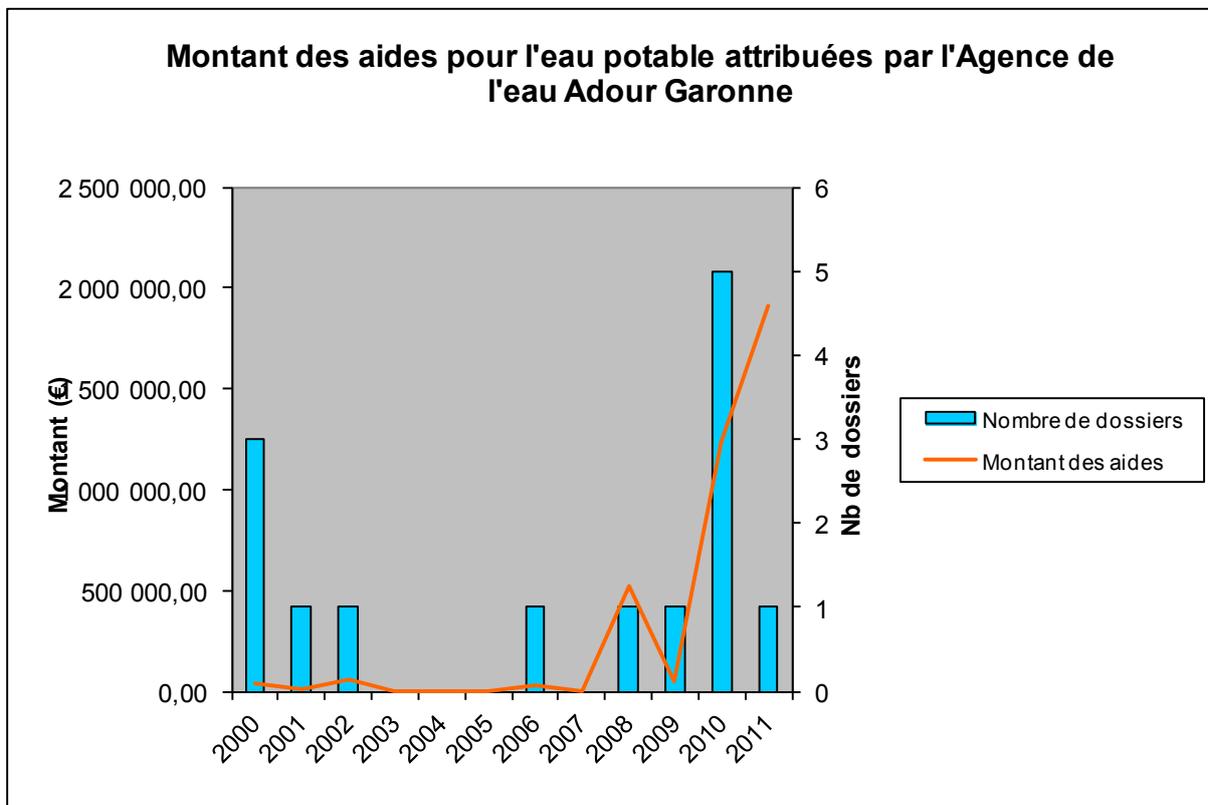
Indicateur de réponse : L'intervention des financeurs sur le bassin

Les graphiques suivants illustrent le niveau d'intervention des financeurs dans les différents secteurs d'activités liés à l'eau et aux milieux aquatiques.

- **Aides de l'Agence de l'eau Adour-Garonne :**

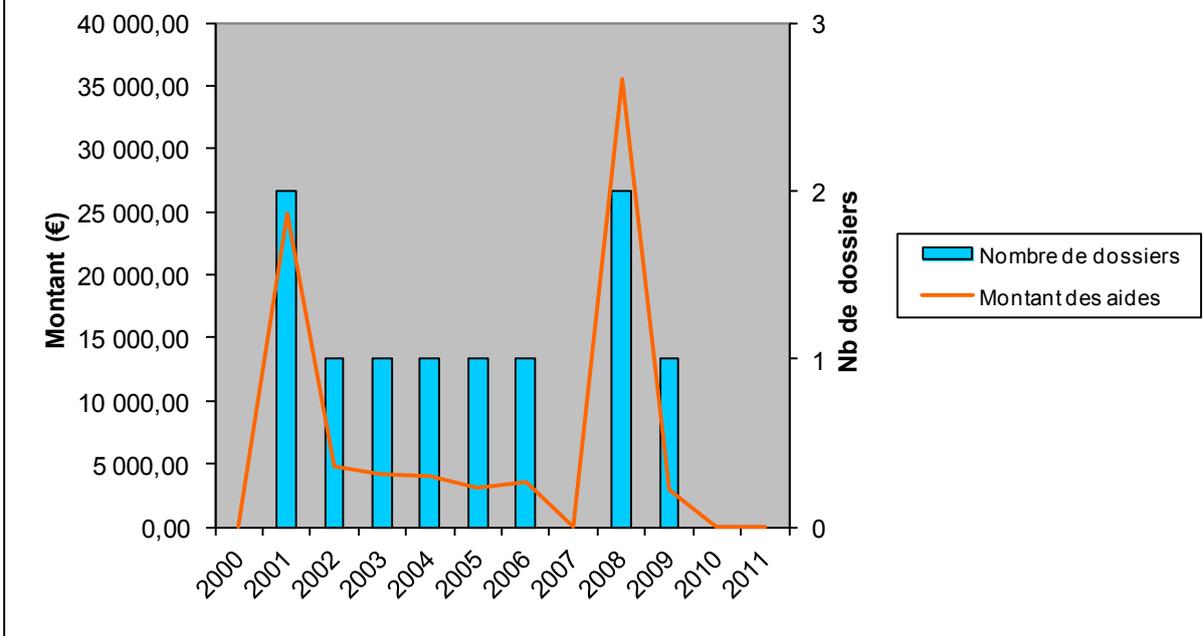


Les principaux travaux financés par l'agence de l'eau concernant l'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées sont les études de zonage, les unités de traitement des eaux usées et la construction des réseaux. L'année 2006 a été marquée par le financement d'une nouvelle station d'épuration à Tonny Boutonne.



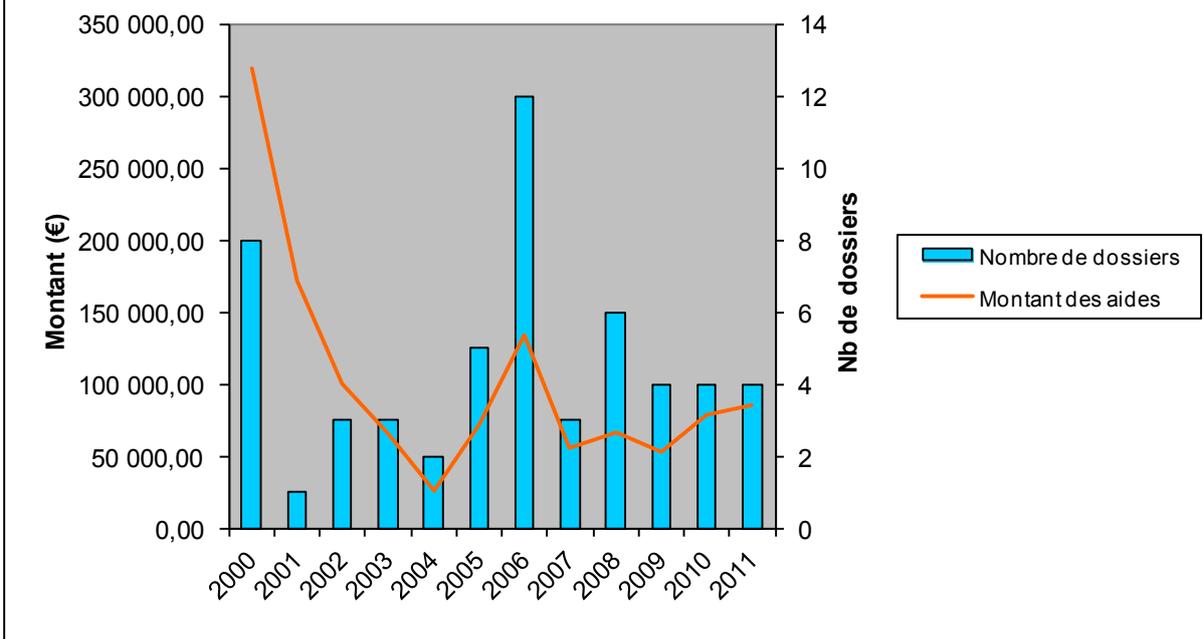
Les travaux liés à l'eau potable subventionnés entre 2000 et 2007 correspondent à des études ponctuelles ou la réalisation de périmètres de protection. En 2008, l'importance des travaux correspond à la première tranche de la restructuration de la production du SMAEP 4B en Deux-Sèvres. En 2010, l'importance des travaux et des aides attribuées correspond à la deuxième tranche de la restructuration de la production du SMAEP 4B en Deux Sèvres ainsi qu'à plusieurs réalisations de périmètres de protection.

Montant des aides pour l'amélioration des connaissances attribuées par l'Agence de l'eau Adour Garonne

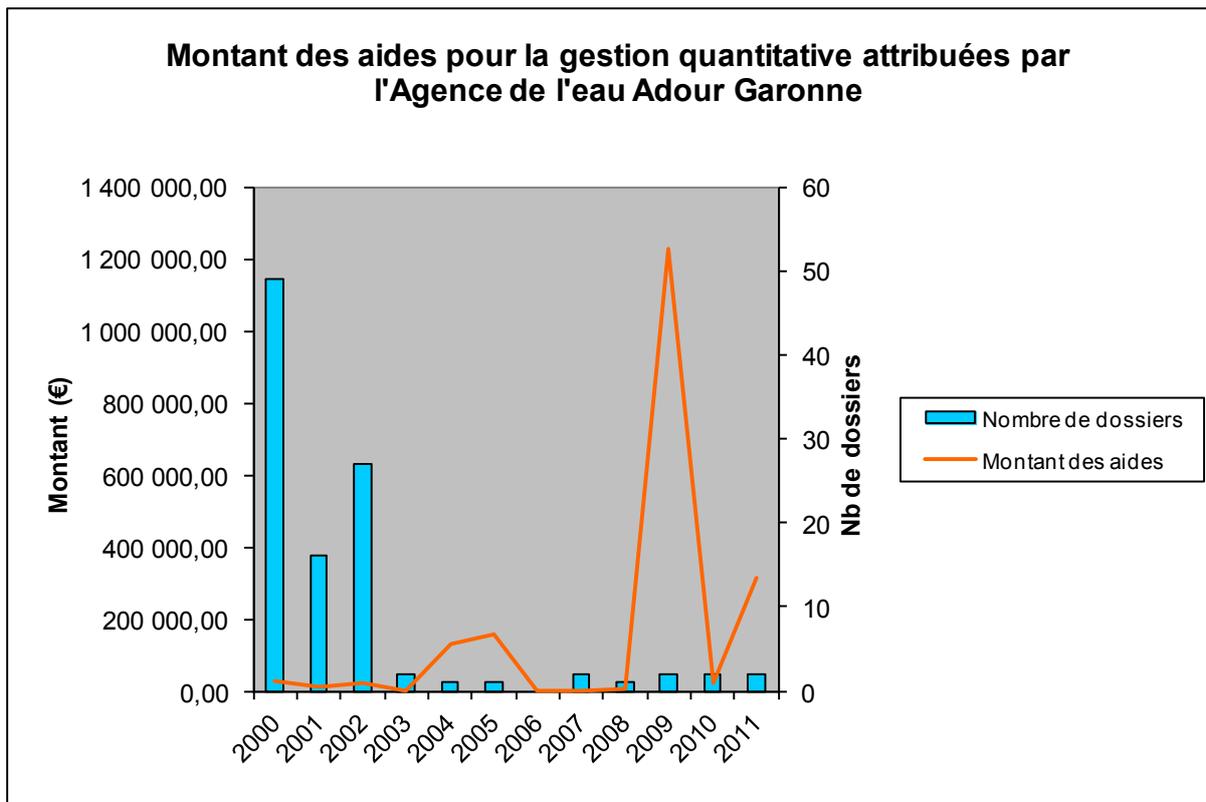


Les travaux menés pour améliorer les connaissances des milieux correspondent à la mise en place de réseaux de suivi de la qualité des eaux, de relevés biologiques et d'un SIG pour le SAGE Boutonne. En 2010 comme en 2011, il n'y a pas eu d'aide financière dans ces domaines de la part de l'Agence de l'Eau.

Montant des aides pour la restauration et la gestion des milieux aquatiques attribuées par l'Agence de l'eau Adour Garonne

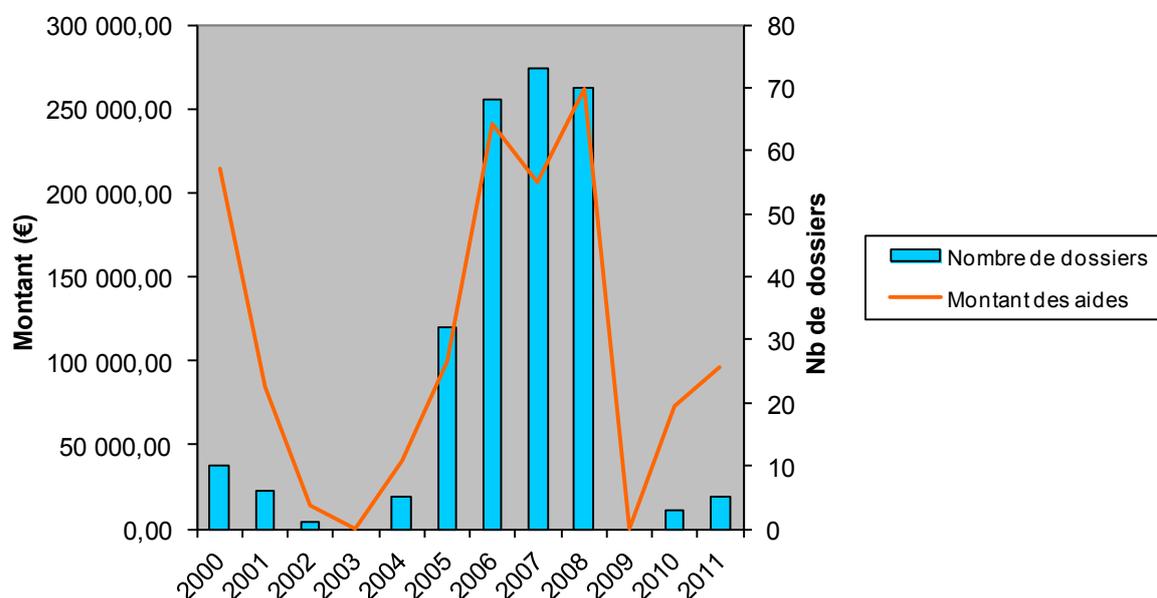


Les travaux subventionnés en 2000 et 2001 dans le cadre de la restauration et de la gestion des milieux aquatiques correspondent principalement aux travaux-tempête.



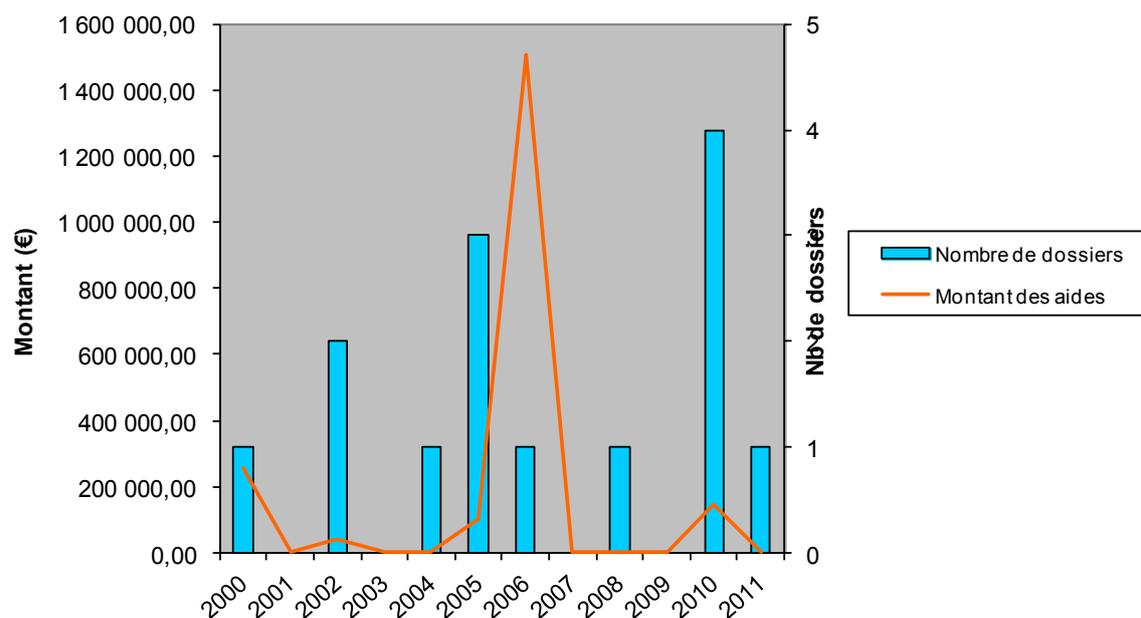
Un grand nombre de dossiers a été subventionné par l'Agence de l'eau de 2000 à 2002 dans le cadre de l'installation des compteurs d'irrigation et d'équipements de maîtrise des apports d'eau d'irrigation. Les montants importants des travaux des années 2004 et 2005 correspondent aux études menées pour la faisabilité des projets de retenues de substitution sur la Boutonne en Deux-Sèvres et en Charente-Maritime. Les montants des aides en 2009 correspondent au financement de la création de réserves de substitution dans la partie amont du bassin versant.

Montant des aides pour la réduction de la pollution agricole attribuées par l'Agence de l'eau Adour Garonne

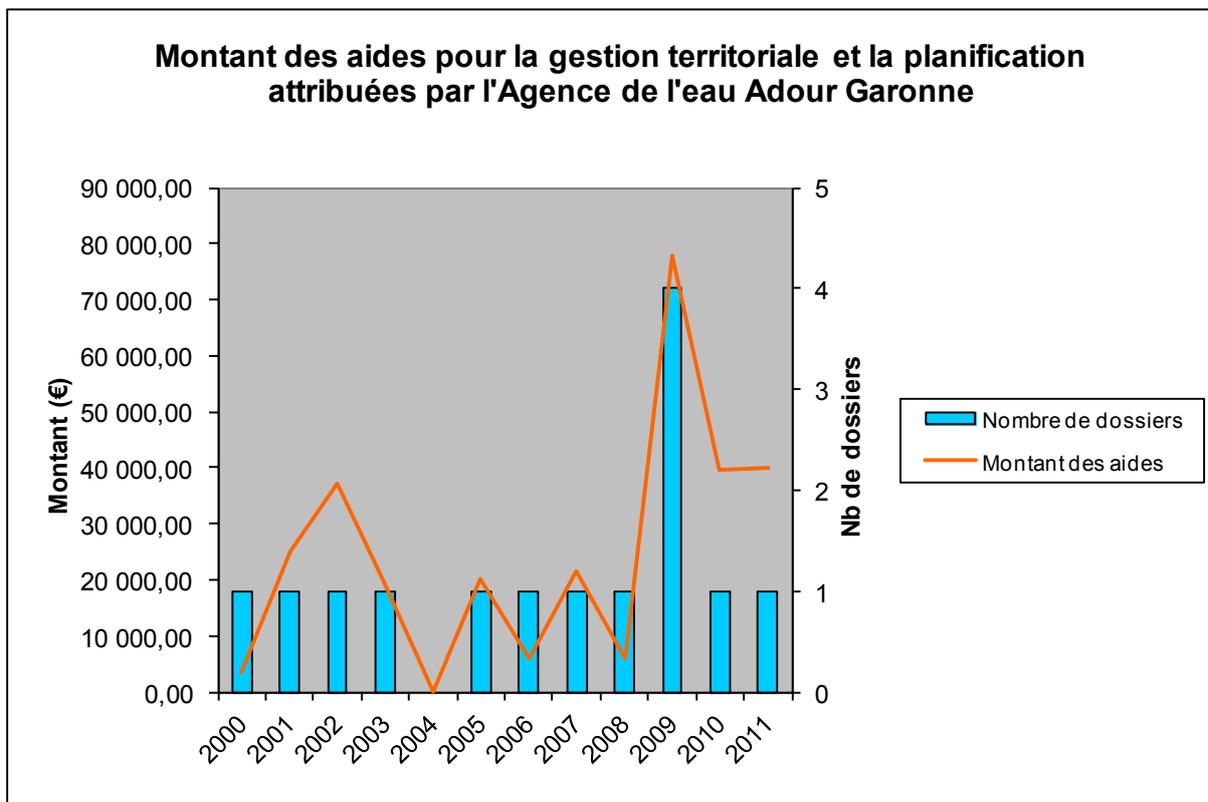


Les travaux menés dans le cadre de la réduction des pollutions agricoles correspondent principalement aux mises en conformité des installations imposées dans le cadre du PMPOA. En 2010 et en 2011, les aides de l'Agence de l'eau consacrées à la réduction de la pollution agricole ont servi à financer (entre autres) les actions menées dans le cadre du programme Re-sources.

Montant des aides attribuées pour la réduction des pollutions industrielles par l'Agence de l'eau Adour Garonne

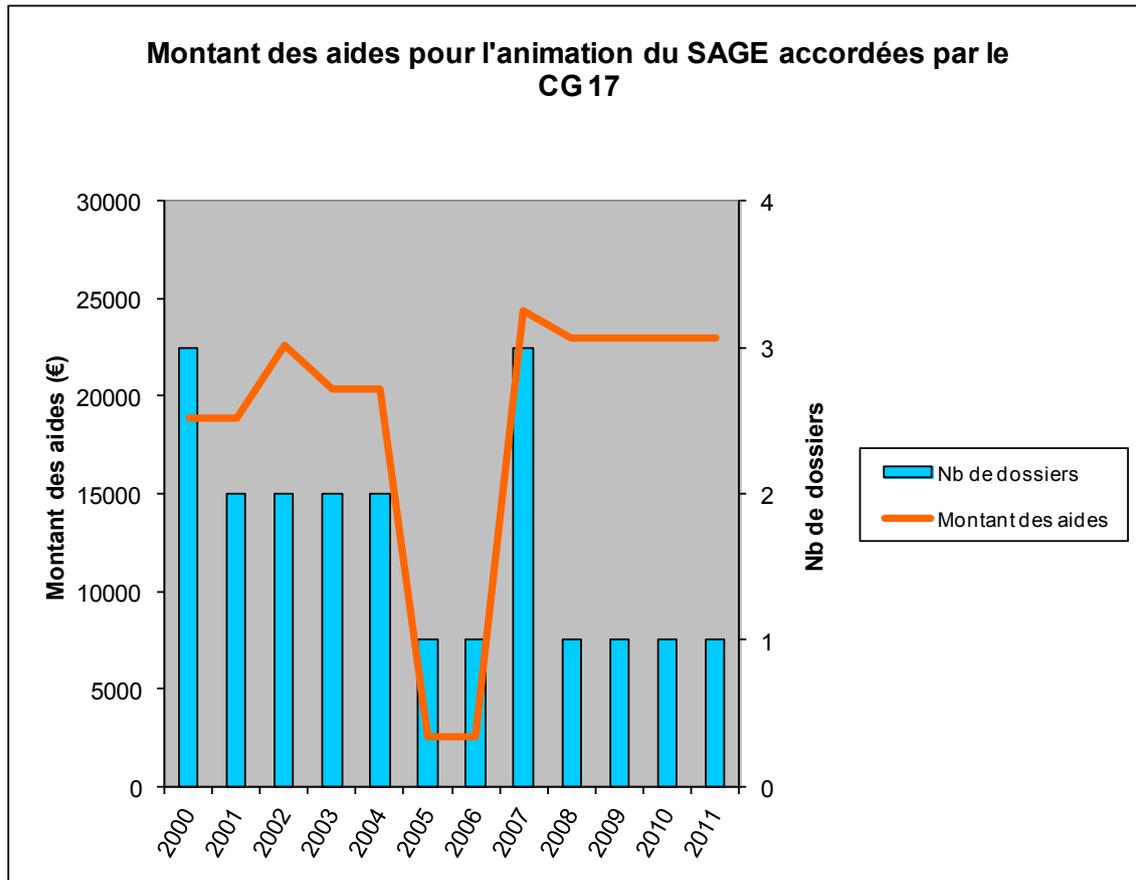


L'année 2006 a été marquée par le financement d'aménagements environnementaux d'envergure réalisés par la plateforme industrielle de Melle. En 2010, des études dans le domaine de la prévention des pollutions accidentelles, ainsi que dans la recherche pour réduire les émissions de déchets dangereux ont été financées. En 2011, cette action est toujours en cours.



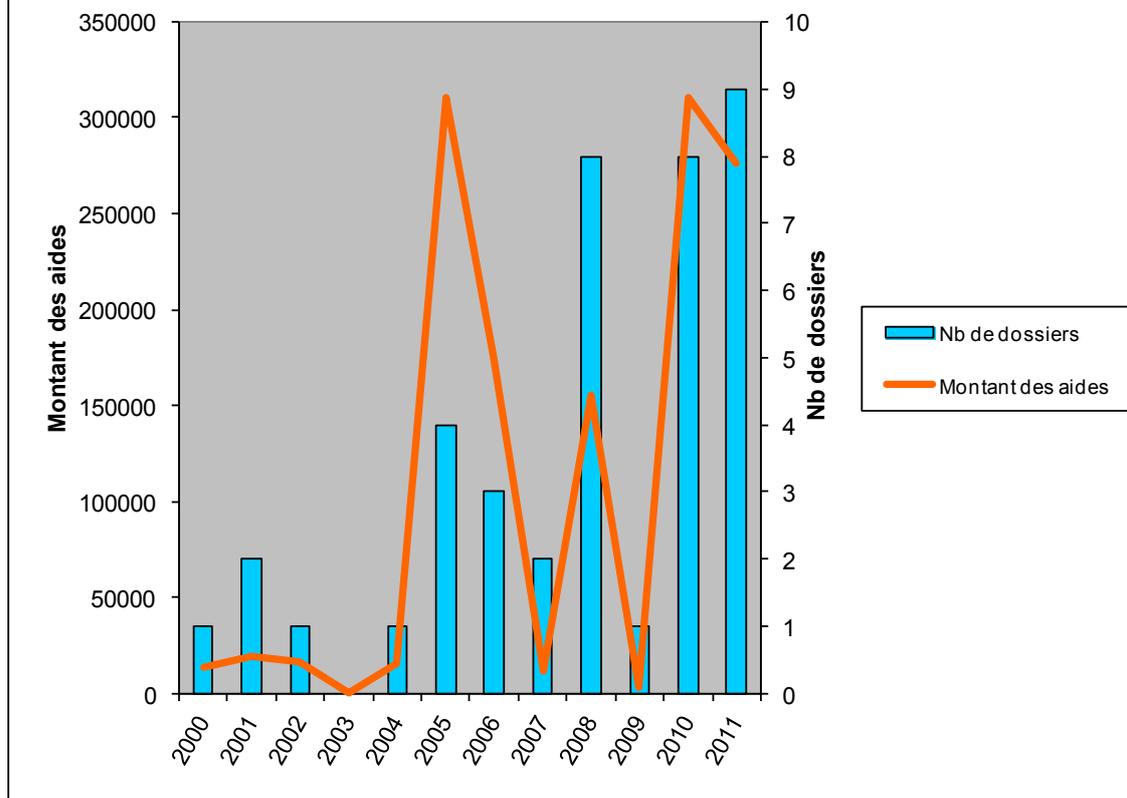
Les coûts liés à la gestion territoriale et à la planification correspondent aux travaux menés dans le cadre du SAGE Boutonne. Il faut noter que la subvention pour l'animation du SAGE de 2008 est passée sur l'année 2009, ce qui explique l'importance du montant pour l'année 2009. De plus, une subvention spécifique pour la mise en place d'échelles limnimétriques sur le bassin a été accordée en 2009.

- **Aides du Conseil général de Charente-Maritime :**

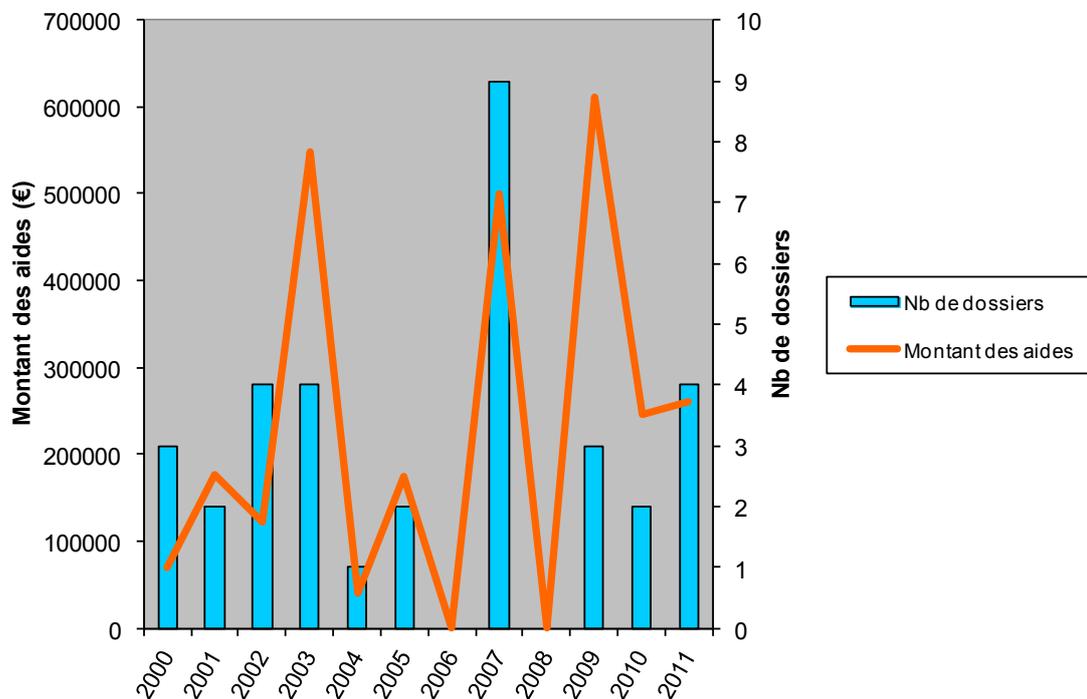


Il faut noter que les aides ont été inférieures pour l'animation du SAGE en 2005 et 2006 car il n'y avait pas d'animateur en place.

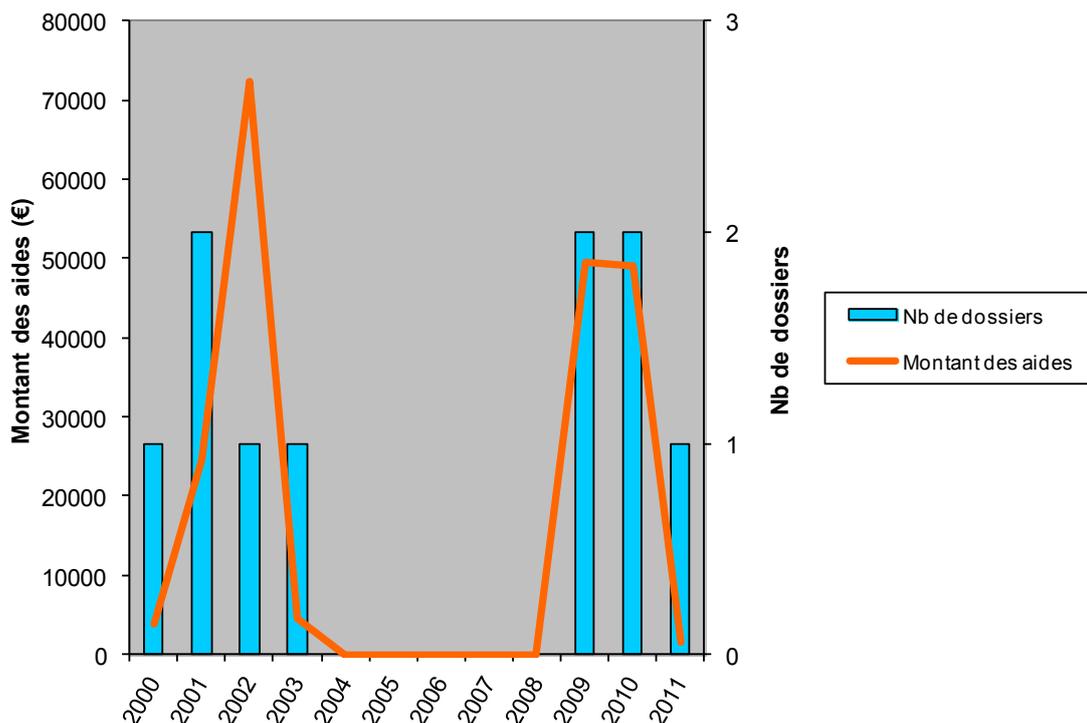
Montant des aides pour les travaux en rivière et marais accordées par le CG 17



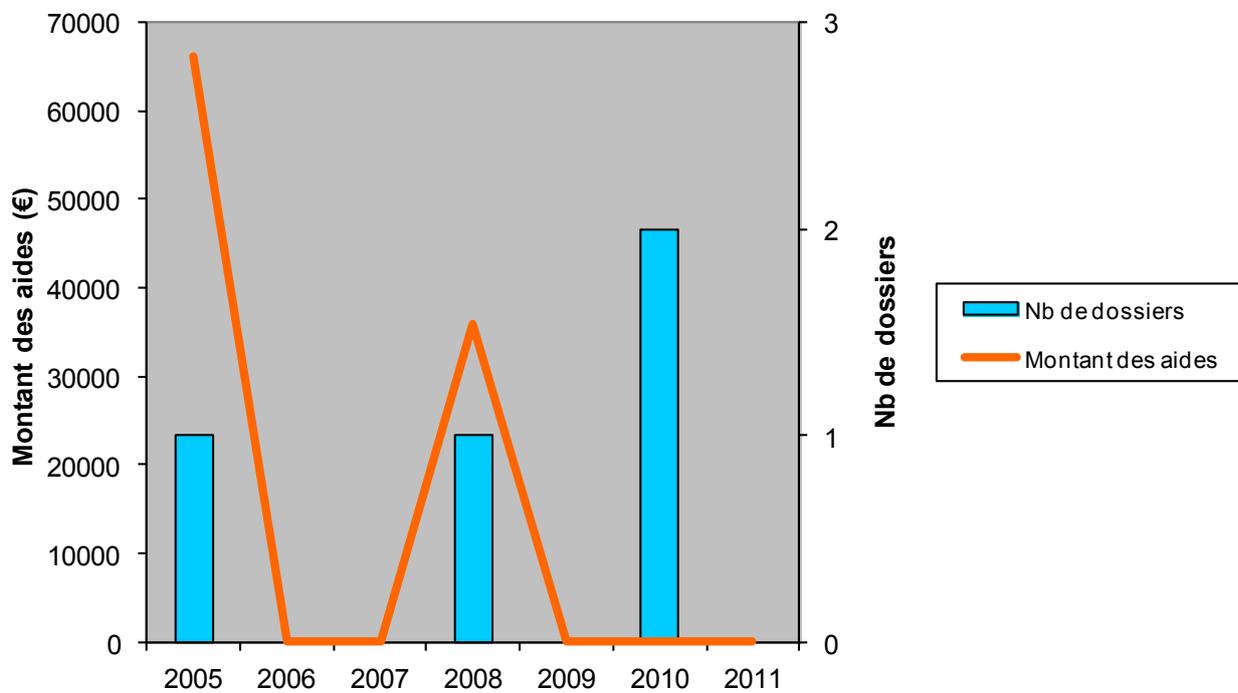
Montant des aides pour l'assainissement accordées par le CG 17



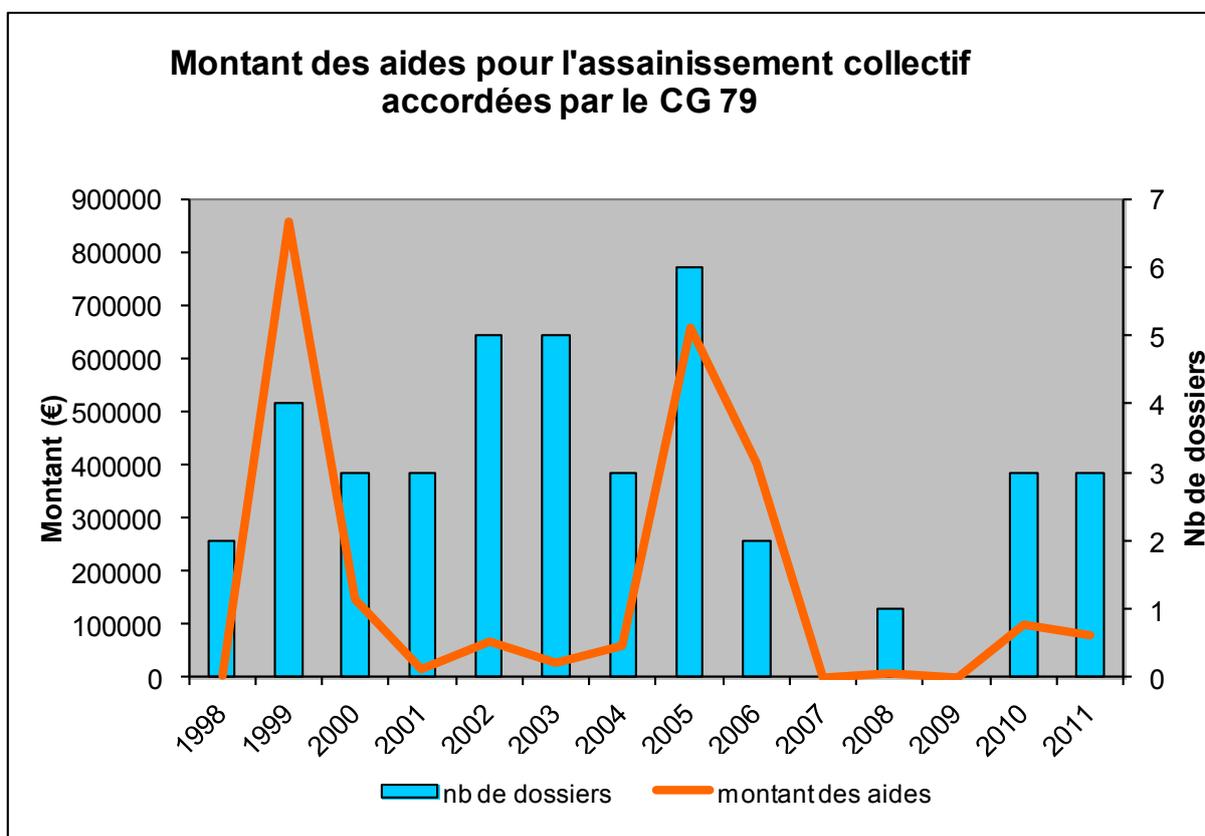
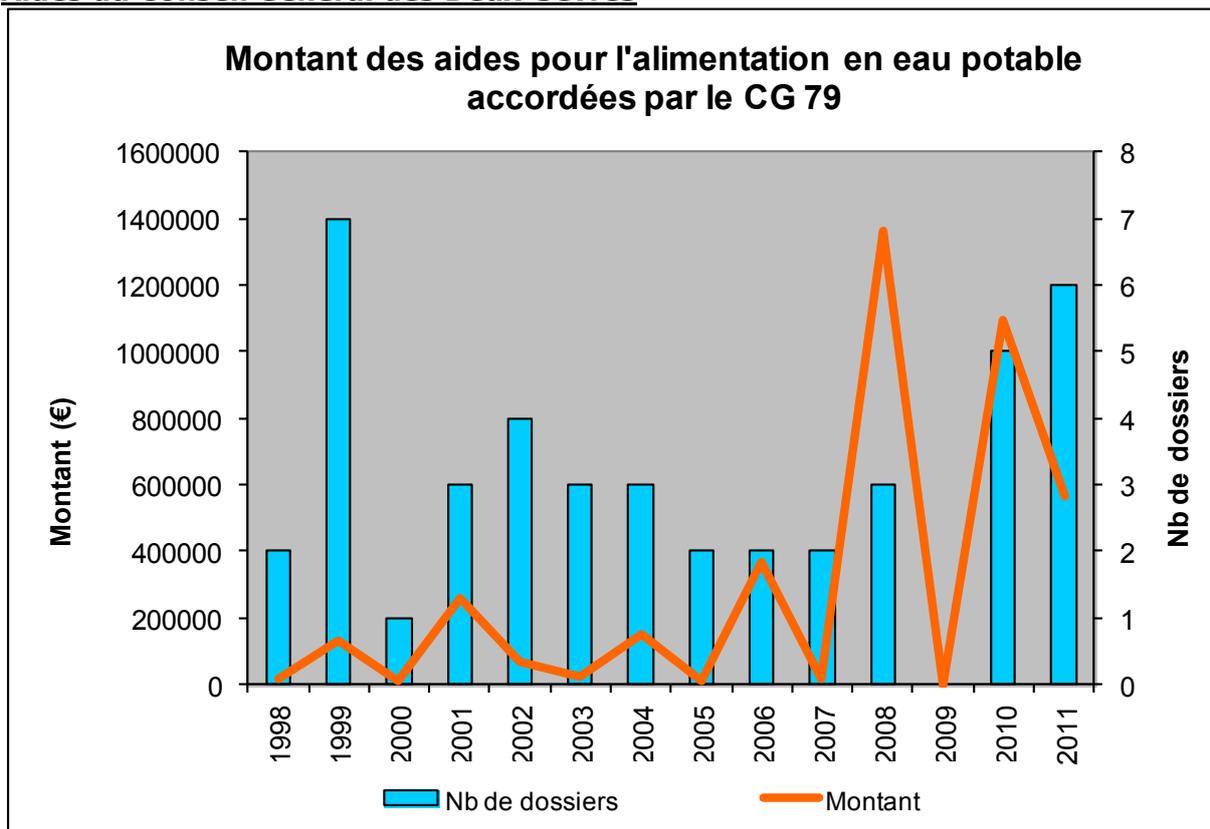
Montant des aides pour l'eau potable accordées par le CG 17



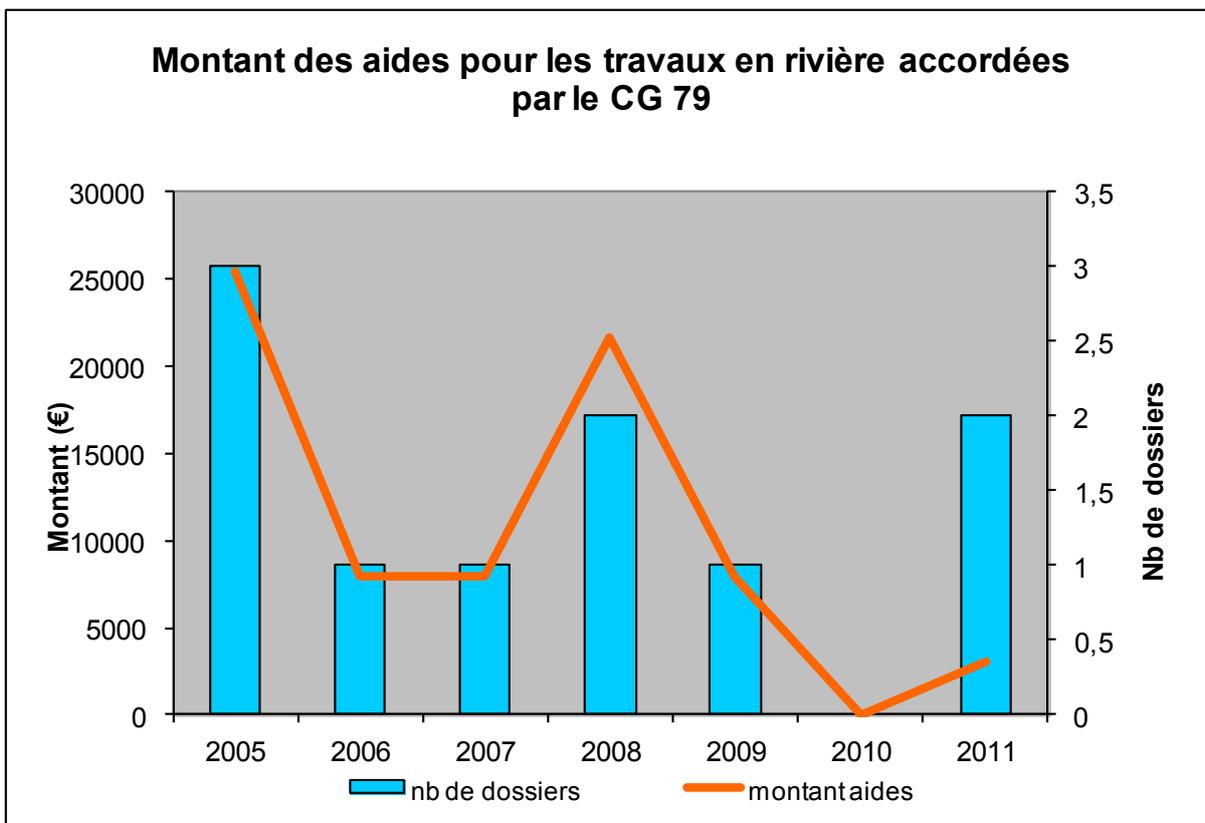
Montant des aides pour les études préalables à la création de retenues de substitution accordées par le CG 17



- Aides du Conseil Général des Deux-Sèvres**



Montant des aides pour les travaux en rivière accordées par le CG 79



4.3) Suivi des règles du règlement :

Conformément à l'article L.212-10 du code de l'environnement, le SAGE Boutonne a été approuvé le 29 décembre 2008 selon les dispositions législatives et réglementaires antérieures à 2006. Néanmoins, le SAGE doit être complété par un règlement avant fin 2012 et être approuvé selon les nouvelles dispositions réglementaires.

Ainsi, la CLE du SAGE Boutonne travaille sur ce dossier dans le but de rédiger le règlement du SAGE d'ici fin 2012. Aucun indicateur de suivi des règles ne sera donc proposé avant l'approbation de ce document.

Annexe I : les objectifs de qualité, les pressions et les principaux paramètres déclassants des masses d'eau superficielles du bassin de la Boutonne

Cartes réalisées par l'Agence de l'eau Adour Garonne



Etat chimique et objectif chimique UHR Boutonne



DOCUMENT DE TRAVAIL

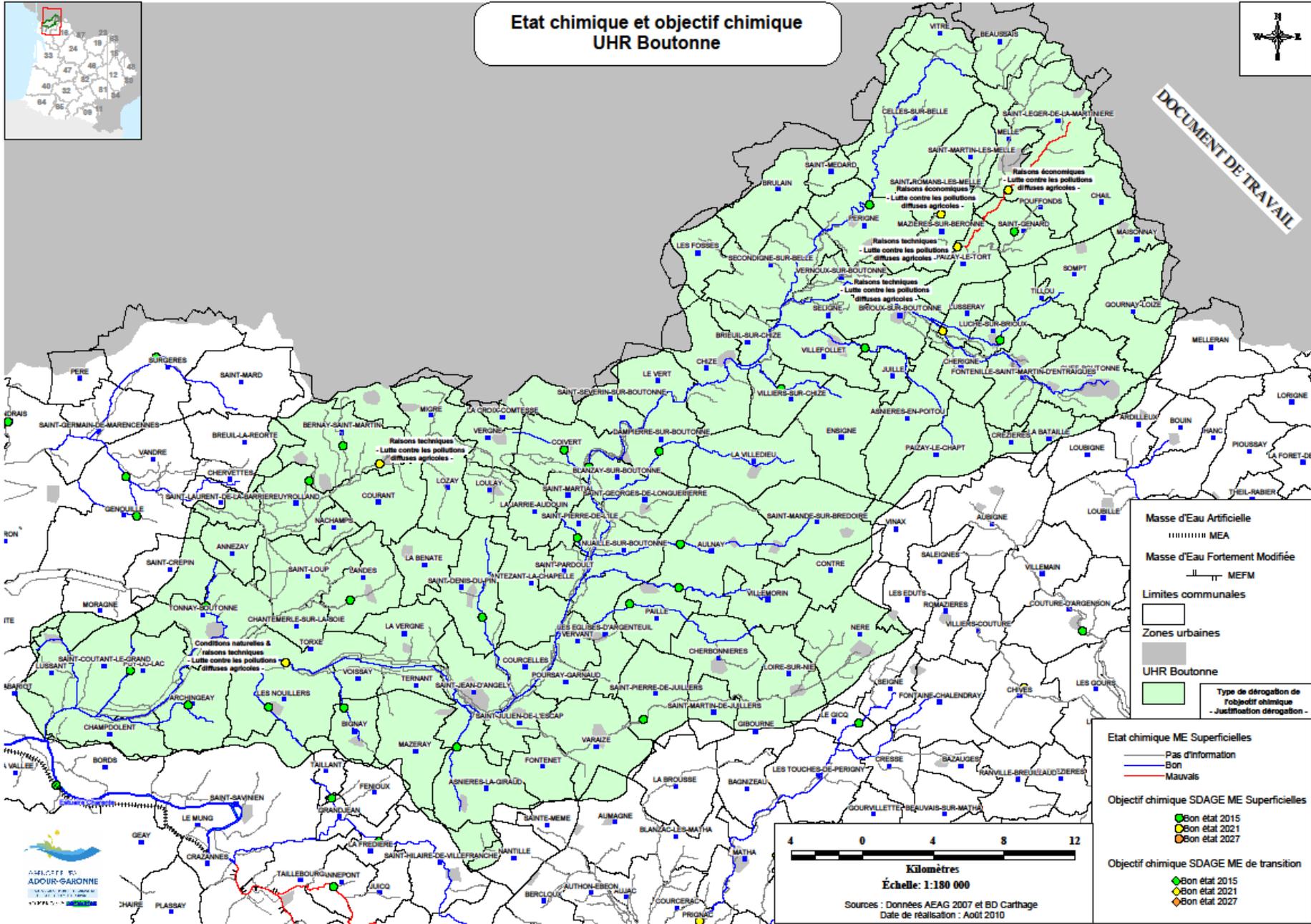


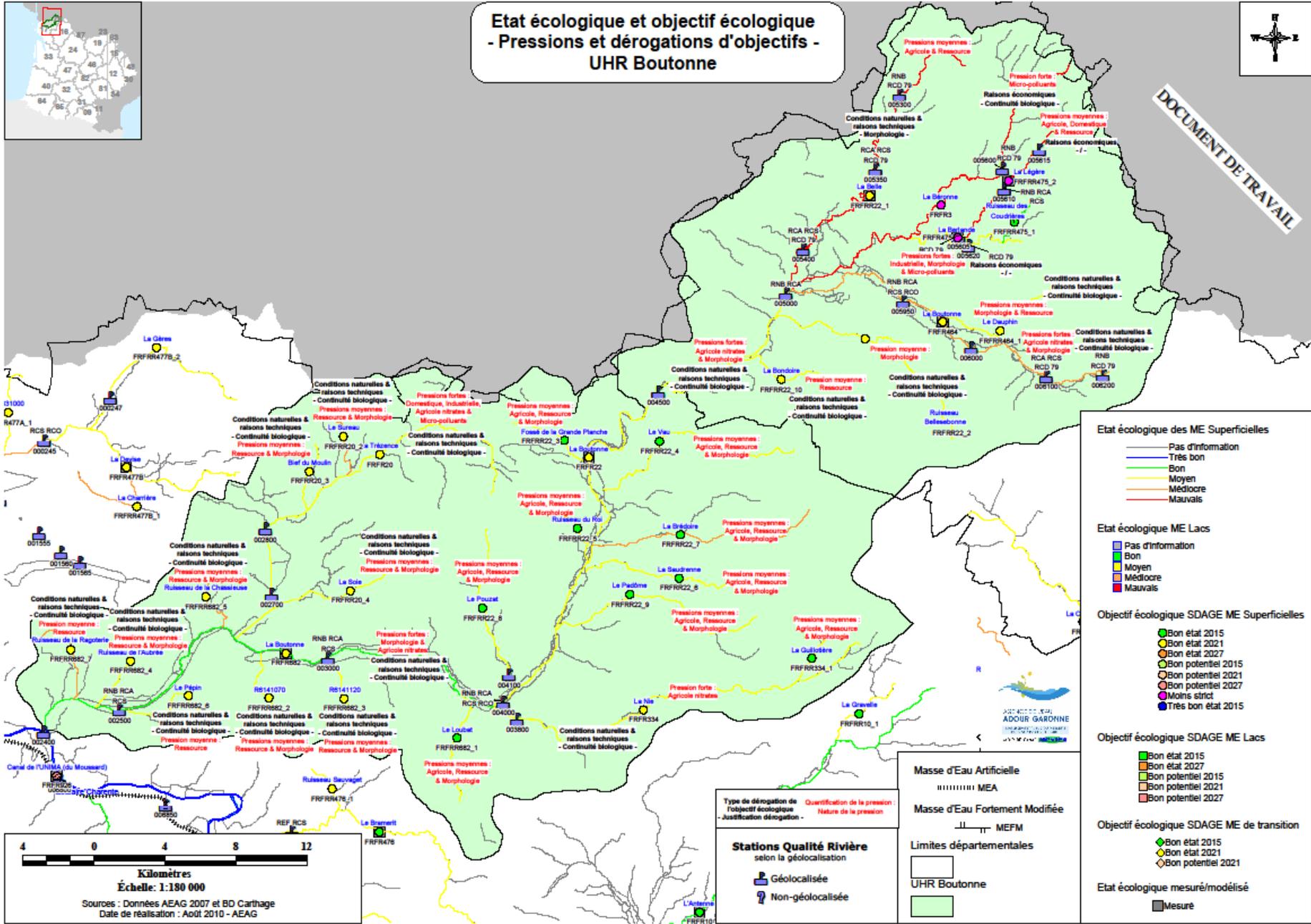
Tableau de bord du SAGE Boutonne 2011
Document validé par la CLE en séance plénière du 25 avril 2013



Etat écologique et objectif écologique - Pressions et dérogations d'objectifs - UHR Boutonne



DOCUMENT DE TRAVAIL



<p>Etat écologique des ME Superficielles</p> <ul style="list-style-type: none"> Pas d'information Très bon Bon Moyen Médiocre Mauvais 	<p>Etat écologique ME Lacs</p> <ul style="list-style-type: none"> Pas d'information Bon Moyen Médiocre Mauvais
<p>Objectif écologique SDAGE ME Superficielles</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Bon état 2015 ● Bon état 2021 ● Bon état 2027 ○ Bon potentiel 2015 ○ Bon potentiel 2021 ○ Bon potentiel 2027 ● Moins strict ● Très bon état 2015 	<p>Objectif écologique SDAGE ME Lacs</p> <ul style="list-style-type: none"> Bon état 2015 Bon état 2027 Bon potentiel 2015 Bon potentiel 2021 Bon potentiel 2027
<p>Objectif écologique SDAGE ME de transition</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Bon état 2015 ◆ Bon état 2021 ◆ Bon potentiel 2021 	<p>Etat écologique mesuré/modélisé</p> <ul style="list-style-type: none"> Mesuré

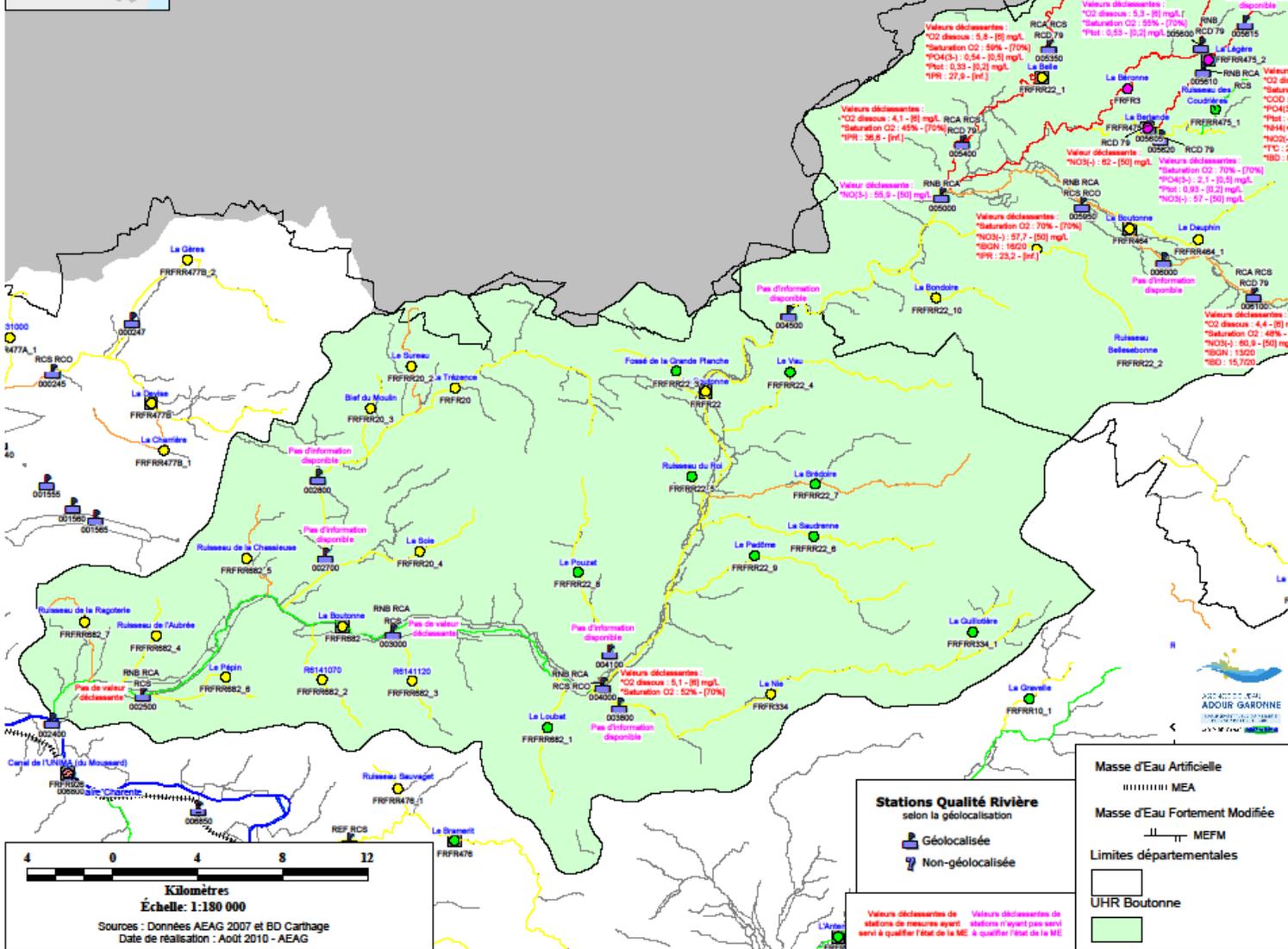
Tableau de bord du SAGE Boutonne 2011
Document validé par la CLE en séance plénière du 25 avril 2013



Etat écologique et objectif écologique - Paramètres déclassants - UHR Boutonne



DOCUMENT DE TRAVAIL



Etat écologique des ME Superficielles

- Pas d'information
- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais

Etat écologique ME Lacs

- Pas d'information
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais

Objectif écologique SDAGE ME Superficielles

- Bon état 2015
- Bon état 2021
- Bon état 2027
- Bon potentiel 2015
- Bon potentiel 2021
- Bon potentiel 2027
- Moins strict
- Très bon état 2015

Objectif écologique SDAGE ME Lacs

- Bon état 2015
- Bon état 2027
- Bon potentiel 2015
- Bon potentiel 2021
- Bon potentiel 2027

Objectif écologique SDAGE ME de transition

- ◇ Bon état 2015
- ◇ Bon état 2021
- ◇ Bon potentiel 2021

Etat écologique mesuré/modélisé

- Mesuré

Masse d'Eau Artificielle

- MEA

Masse d'Eau Fortement Modifiée

- MEFM

Limites départementales

-

UHR Boutonne

-

Stations Qualité Rivière selon la géolocalisation

- Géolocalisée
- Non-géolocalisée

Valeurs déclassantes de stations de mesures ayant servi à qualifier l'état de la ME

- Valeurs déclassantes de stations de mesures ayant servi à qualifier l'état de la ME
- Valeurs déclassantes de stations de mesures ayant servi à qualifier l'état de la ME

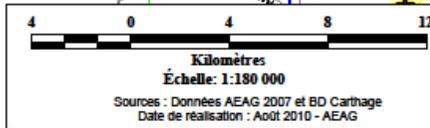


Tableau de bord du SAGE Boutonne 2011
Document validé par la CLE en séance plénière du 25 avril 2013

Annexe II : Rapport d'activités 2011 de la CLE

L'année 2011 a été marquée par l'entrée du SAGE en phase de révision, ainsi que par la procédure de renouvellement de la composition de la Commission Locale de l'Eau.

En ce qui concerne le volet quantitatif, on peut noter la signature du protocole d'accord entre l'Etat et la profession agricole de Poitou-Charentes le 21 juin 2011, dans lequel est notamment convenu, en ce qui concerne le bassin de la Boutonne :

- L'atteinte d'un volume prélevable (hors Infra-Toarcien) intermédiaire de 6Mm³ d'ici 2017.
- Un engagement de ré-examen de la valeur du volume prélevable en fonction des nouvelles connaissances à cette date ; l'objectif d'atteinte du volume prélevable étant actuellement fixé à 3.8 Mm³ d'ici 2021 (il s'agit de la fourchette haute de la proposition adoptée par la CLE le 11/01/2010 – voir les documents en annexe du protocole).

De plus, la notification des volumes prélevables sur la Région Poitou-Charentes par le Préfet du bassin Adour-Garonne est intervenue en date du 9 novembre 2011, avec les chiffres suivant pour la Boutonne :

Volume prélevable / eau potable	Volume prélevable / industrie	Volume prélevable / irrigation		
		1 ^{er} avril – 30 septembre (Mm ³)		
Annuel (Mm ³)	Annuel (Mm ³)	Eaux superficielles et nappes d'accompagnement	Eaux souterraines déconnectées	Retenues déconnectées
3.7 (dont 2.7 en superficiel et 1 en InfraToarcien)	1.8	3.8	2.7	8.1

En application de la mesure 4.3 du SAGE, le présent rapport d'activité retrace l'ensemble des actions menées par la cellule d'animation du SAGE Boutonne, pour le compte de la CLE, pendant l'année 2011.

LE RENOUVELLEMENT DE LA CLE

Le mandat des membres de la CLE est arrivé à échéance au mois de novembre 2010. L'année 2011 a donc été consacrée à la démarche de renouvellement de la CLE. La procédure a été lancée après la tenue des élections cantonales, au mois de mars. Deux réunions de travail préalables à la rédaction de l'arrêté préfectoral par les services de l'Etat ont été organisées en mai et juin avec les partenaires institutionnels concernés.

Compte-tenu, entre autres, de la durée de consultation des structures et de la « trêve » estivale, l'arrêté préfectoral n'a pu être signé que le 22 novembre 2011. Il sera modifié au cours du mois de janvier 2012 afin d'intégrer un siège au sein du collège des usagers pour le représentant des Associations Syndicales de propriétaires de marais à l'aval du bassin.

LES REUNIONS

Aucune réunion de la CLE ne s'est tenue en 2011, du fait qu'elle n'était pas encore renouvelée.

Le SAGE étant en phase de révision, diverses réunions avec les partenaires techniques et institutionnels (Agence de l'Eau Adour Garonne, CG 17, CG 79, DDTM 17, DDT 79, DREAL Poitou-Charentes, ONEMA, UNIMA) ont eu lieu, afin de déterminer la stratégie à adopter et de cadrer les choses. Ces réunions sont détaillées plus précisément au paragraphe III.

LA COMMUNICATION

Compte-tenu de la charge de travail très importante en 2011, les actions de communication pour le compte de la CLE n'ont pas été très nombreuses. Néanmoins, des opérations ponctuelles ont été réalisées. Elles s'inscrivent dans le cadre des mesures 2b.19 et 4.3 du SAGE.

- **A destination des acteurs locaux :**

La mise en place du réseau d'échelles limnimétriques sur l'ensemble du bassin de la Boutonne s'est achevée fin 2010. 2011 constitue donc la première année complète de relevés pour ce réseau. Les personnes en charges des relevés sont :

- Des bénévoles, membres des associations syndicales de propriétaires de marais pour la partie aval du bassin ;
- Le Technicien Médiateur de Rivières du SIBA pour la partie moyenne ;
- Le Technicien Médiateur de Rivières du SMBB pour la partie amont.

Afin de les remercier pour leur coopération, mais également en vue de leur présenter les premiers résultats et analyses de ce suivi, une réunion a été organisée le 24 mai 2011. L'ensemble des financeurs, partenaires techniques et acteurs locaux concernés a également été convié à y participer.

- **Articles de presse :**

En 2011, de nombreux articles ont été publiés relativement à la gestion de l'eau sur le bassin versant, notamment en lien avec la sécheresse du printemps, du début d'été et de l'automne. Ces articles visaient entre autres à faire le bilan de la situation, et à relayer les points de vue ou actions entreprises par les divers acteurs pour tenter d'y remédier. Ces articles ont donc souvent été l'occasion d'aborder l'actualité du SAGE (phase de révision), ainsi que les actions de la structure porteuse.

Par ailleurs, une information a été publiée dans l'Esc@le de novembre 2011 (Lettre du Pôle-relais zones humides de l'Atlantique, de la Manche et de la mer du Nord) dans le cadre de l'adhésion du SYMBO au Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides. Elle décrit brièvement les missions du SYMBO en lien avec la CLE.

- **Site Internet :**

Le site Internet du SAGE Boutonne, en ligne depuis le mois d'août 2010 à l'adresse : www.sageboutonne.fr, est alimenté et mis à jour régulièrement. Il permet la diffusion des données sur l'ensemble des thématiques liées à l'eau, la mise à disposition de la documentation liée au SAGE Boutonne. A titre d'exemple, les données concernant les débits moyens journaliers, ainsi que les relevés hebdomadaires des niveaux des échelles limnimétrique sont disponibles sur le site et mises à jour très régulièrement. Le site permet également de communiquer sur l'actualité du SAGE, le lancement de consultations, les recrutements, ou toute autre information pertinente.

LA PARTICIPATION AUX REUNIONS DES PARTENAIRES

La participation de représentants de la CLE à une cinquantaine de réunions en 2011 a permis d'entretenir les relations avec l'ensemble des partenaires. Elles sont l'occasion d'acquérir de nombreuses informations sur les diverses actions menées sur le terrain en lien direct ou indirect avec le SAGE.

- **Préfectures, DISE, DDT(M)**

La CLE est représentée aux différentes réunions organisées en Préfecture ou en DDT(M). En 2011, la participation aux comités quantitatifs, conférences départementales de l'eau, cellules de vigilance, etc. des Préfectures de Charente-Maritime et des Deux-Sèvres a permis de suivre régulièrement l'évolution de l'étiage sur le bassin. La CLE est également invitée à différents groupes de travail des DISE 17 et 79. En 2011, de nombreuses réunions se sont tenues en particulier concernant la mise en place des MAEt.

La cellule d'animation du SAGE est par ailleurs étroitement associée aux travaux des services de l'Etat dans le cadre de la déclinaison du PDM (Programme de Mesures) du SDAGE à l'échelle du bassin versant de la Boutonne.

- **Agence de l'Eau Adour Garonne**

L'Agence de l'Eau Adour Garonne est un partenaire privilégié de la CLE. Elle propose par exemple des formations pour les animateurs de SAGE. Ces journées sont l'occasion d'échanges d'expérience particulièrement intéressants entre les animateurs du bassin Adour Garonne. Plusieurs colloques ont également été organisés par l'Agence de l'eau. La cellule d'animation du SAGE a notamment été conviée à participer à :

- Un après-midi d'échanges sur les zones humides, l'aménagement et l'urbanisme, organisé par le Forum des Marais Atlantiques en partenariat avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne ;
- Une conférence sur le Programme De Mesures du SDAGE, organisée par le CNFPT Poitou-Charentes en accord avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

- **EPTB Charente / cellule d'animation du SAGE Charente**

Les réunions de l'Institution du fleuve Charente permettent de suivre les actions menées à l'échelle de tout le bassin Charente, et notamment le suivi du Plan de Gestion des Etiages et le programme migrants. En 2011, plusieurs réunions concernant le lancement du SAGE Charente ont également été organisées : la réunion d'installation de la CLE Charente en juin, puis les groupes de travail et commissions thématiques en décembre. Des échanges entre les deux CLE Boutonne et Charente seront programmés dès la nomination définitive de la CLE du SAGE Boutonne pour définir les modalités de travail d'un inter-SAGE. Les échanges techniques ont déjà largement débuté pour préfigurer ces travaux.

La cellule d'animation du SAGE participe également à un groupe de travail monté à l'initiative de l'EPTB Charente dans le but d'établir un bilan des actions menées dans les zones agricoles des bassins et de mener une réflexion concernant les dispositifs ou partenariat à optimiser/développer pour améliorer l'état de l'eau et des milieux aquatiques en lien avec la profession agricole.

- **SMBB, SIBA, Syndicat Boutonne aval, SYMBO**

Les réunions des syndicats sont l'occasion de connaître les programmes de travaux menés sur le terrain par les équipes d'entretien et les techniciens de rivières ainsi que les études menées à l'échelle du bassin versant. Ces nombreux échanges permettent d'acquérir une bonne connaissance des interventions réalisées dans le cadre du SAGE sur l'ensemble du territoire. De plus, des interventions sont régulièrement faites par la cellule d'animation du SAGE lors des réunions de ces structures pour informer les adhérents sur l'évolution du SAGE et ses implications. Ces structures ont été particulièrement mises à contribution en 2011 dans le cadre de l'élaboration du tableau de bord 2010.

- **Syndicat 4B**

Le programme Re-Resources sur la Boutonne en Deux-Sèvres est suivi de près par la CLE, et des représentants de la CLE sont conviés à chacune des réunions organisées. Une petite dizaine de réunions se sont tenues en 2011 dans le but, entre autres, de présenter les résultats du diagnostic et d'élaborer le programme d'actions. La CLE était représentée aux comités techniques, comités agricoles et comités non agricoles. A noter la signature du contrat territorial du bassin de la Boutonne au mois de septembre, qui marque le passage à la phase de mise en œuvre des actions du programme.

- **Conseil Général 17**

Le Conseil Général de Charente-Maritime porte différents projets en relation directe avec la Boutonne. Notamment, des échanges réguliers ont lieu avec le service des voies d'eau chargé de gérer la Boutonne aval. Le Conseil général de la Charente-Maritime porte actuellement une étude concernant la faisabilité d'une maîtrise d'ouvrage publique pour les réserves de substitution du département, dont les conclusions devraient être diffusées fin 2011 – début 2012. Cette étude est suivie de près par la cellule d'animation du SAGE, qui participe aux réunions du Comité de suivi. Par ailleurs, la cellule d'animation du SAGE a également été conviée à la Conférence départementale sur l'eau organisée au mois d'octobre par le Conseil général.

- **Conseil Général 79**

La cellule d'animation du SAGE est également en relation avec le service eau du Conseil général des Deux-Sèvres. En particulier, la CLE a été associée à une réunion organisée en mars afin de présenter les orientations majeures des schémas départementaux relatifs à l'assainissement et aux milieux aquatiques.

- **Forum des Marais Atlantiques (FMA)**

La cellule d'animation du SAGE est régulièrement en contact avec le Forum des Marais Atlantiques, notamment en ce qui concerne deux initiatives :

- L'ORENVA (Observatoire Régional des plantes Exotiques ENVahissantes des écosystèmes Aquatiques de Poitou-Charentes) : le SYMBO, structure porteuse du SAGE Boutonne, a choisi d'adhérer à cet observatoire en 2011, en se positionnant en tant que coordonnateur sur le bassin versant de la Boutonne. Ainsi, chaque année, les données récoltées par les observateurs du bassin (techniciens médiateurs de rivières du SMBB et du SIBA, SEVE du CG 17) sont centralisées et une synthèse est produite. Cette initiative permet de dresser un bilan de la colonisation du bassin par les espèces envahissantes aquatiques, de créer un référentiel et de coordonner les actions. Des réunions d'information sur l'ORENVA et une formation pour la saisie des données ont été réalisées dans ce cadre.

- Le RPDZH (Réseau Partenarial des Données sur les Zones Humides) : le SYMBO a également adhéré au RPDZH en 2011, via la signature de la Charte. Ce réseau permet de mutualiser les connaissances sur les zones humides, et de valoriser les données ainsi que les producteurs de données via une interface de cartographie web accessible à tous.

- **Les SCoT**

En 2011, la cellule d'animation du SAGE a été associée à l'élaboration des PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) des SCoT portés par les Syndicats Mixtes du Pays des Vals de Saintonge et du Pays Saintonge Romane.

En particulier, elle a participé à des réunions de travail concernant la définition des grandes orientations du PADD du SCoT des Vals de Saintonge. Une présentation du SAGE de la Boutonne (contexte, historique, mesures, actualité et perspectives) à l'intention, entre autres, des élus et des collectivités concernés, a également été effectuée en novembre dans le cadre d'un atelier projet consacré aux problématiques relatives à l'environnement et à l'énergie.

- **Natura 2000**

La CLE est associée aux réunions organisées par les opérateurs Natura 2000 du territoire, en particulier en ce qui concerne les sites « Estuaire et basse Vallée de la Charente » (animateur : LPO) en Charente-Maritime et « Vallée de la Boutonne » (élaboration du DOCOB par les services de l'Etat) en Deux-Sèvres. En 2011, la cellule d'animation du SAGE a participé aux différents groupes de travail et Comité de pilotages relatifs à la rédaction des grandes orientations et des objectifs opérationnels des DOCOB, elle est également associée à l'élaboration des fiches de mesures et des chartes Natura 2000.

- **Manifestations diverses**

Outre ces réunions techniques, des représentants de la CLE ont participé à différentes rencontres, aux Assemblées Générales des associations d'irrigants, de protection de l'environnement, de pêcheurs, ou de l'UNIMA.

II] LES PRIORITES DE 2011

LA GESTION QUANTITATIVE

- **Volumes prélevables**

En écho à la mesure 1.1 du SAGE, la CLE a décidé de se saisir de ce dossier important dans le cadre de la restauration de l'équilibre quantitatif sur le bassin. En effet, cet enjeu représente un des objectifs prioritaires du SAGE. La CLE a ainsi formulé une proposition chiffrée au Préfet Coordonnateur de Bassin (PCB) lors de la séance plénière du 11 janvier 2010.

La notification des volumes prélevables a été effectuée via la diffusion du protocole d'accord entre l'Etat et la profession agricole de Poitou-Charentes signé en date du 21 juin 2011 et transmis en copie au Président de la CLE du SAGE Boutonne en date du 7 novembre 2011. Dans ce protocole, il est indiqué que la Boutonne fait partie des bassins nécessitant un report à l'échéance 2021 pour l'atteinte des volumes prélevables (bassins à écart très important), avec une étape intermédiaire à échéance 2017. Le volume prélevable dans les cours d'eau et nappes d'accompagnement (i.e. hors Infra-Toracien) pour l'usage agricole printemps-été est ainsi fixé à 3.8 Mm³ ce qui correspond à la valeur haute de la fourchette proposée par la CLE.

- **Les réserves de substitution**

Etant donné le contexte hydrologique particulier de l'année 2011 (faible recharge des nappes durant l'hiver 2010-2011, déficit pluviométrique très important au printemps et en automne), la question des réserves de substitution s'est retrouvée au centre de toutes les réflexions. Les travaux menés sur cette thématique s'inscrivent dans le cadre des mesures 1.16 et 1.17 du SAGE.

Au mois de mars, la cellule d'animation du SAGE a été conviée à une réunion organisée par les services de l'Etat dans le but de communiquer sur les modalités des aides attribuées pour la création de réserves de substitutions.

Sur la partie charentaise-maritime du bassin de la Boutonne, un projet de réserves de substitution est porté par l'ASA Boutonne, comprenant la création de 23 réserves (plus une déjà existante) pour un volume de stockage global de 6 Mm³, afin de subvenir aux besoins en eau pour l'irrigation des parcelles de 67 exploitants (sur les 115 adhérents) pendant la période d'étiage. Le dossier d'études d'impact a été transmis à la CLE pour avis.

Sur la partie deux-sévrienne du bassin, la CLE a été associée en 2011 à diverses réunions (comité local, visite de terrain) concernant le projet porté par la Compagnie d'Aménagement des Deux-Sèvres (CAEDS) relatif à la création de réserves de substitution, dont l'objectif est de substituer des forages profonds agricoles afin les dédier à l'alimentation en eau potable.

Par ailleurs, le Conseil général de la Charente-Maritime s'est porté maître d'ouvrage d'une étude visant à déterminer la faisabilité d'une maîtrise d'ouvrage publique des réserves de substitution à l'échelle du département. Les conclusions de cette étude devraient intervenir fin 2011 – début 2012 et donner des informations (modalités de fonctionnement interne, de dialogue avec les partenaires, statuts, budget, besoins de fonctionnement, etc.) quant à la structure la plus appropriée pour porter la construction puis la gestion de ces ouvrages (remplissage, distribution des volumes, comptabilisation des volumes distribués, entretien etc.).

- **Suivi de la révision du PGE (Plan de Gestion des Etiages) Charente**

La révision du PGE Charente a été actée en 2010, et prévoit une mise à jour impliquant la mise en place de quelques chantiers : l'intégration des volumes prélevables définitifs actés par le Préfet Coordonnateur de Bassin, le suivi des réserves de substitution, une étude sur l'évolution hydrologique du bassin de la Charente face au changement climatique.

La cellule d'animation du SAGE a été associée en 2011 aux réunions du comité de suivi du PGE. En 2012 la CLE continuera de suivre les travaux menés dans le cadre de la révision du PGE, en particulier les conclusions relatives au changement climatique.

- **Le suivi du réseau d'échelles limnimétriques**

La mesure 1.23 du SAGE Boutonne recommande la mise en place d'un réseau d'échelles limnimétriques sur le bassin versant dans le but d'améliorer la gestion des affluents de la Boutonne. La mise en place du réseau (une trentaine d'échelles répartie sur les trois sous-bassins) s'étant achevée en 2010 ; 2011 constitue la première année de suivi complet.

Une réunion de présentation des résultats et des analyses a été réalisée à la fin du mois de mai, à destination des releveurs ainsi que de tous les partenaires techniques et institutionnels concernés.

Une autre réunion de ce type sera organisée en 2012 afin, entre autres, de faire le bilan du réseau pour l'année 2011.

- **La station de jaugeage de St Jean d'Angély**

La mesure 1.22 du SAGE recommande l'installation d'une station de jaugeage à St Jean d'Angély dans le but de mesurer de façon représentative les débits de la Boutonne moyenne.

La station de mesure de débit de Saint-Jean-d'Angély est opérationnelle depuis le mois d'avril 2011. Elle est donc suivie quotidiennement par le SYMBO depuis cette date, au même titre que la station du moulin de Châtre.

Ne disposant pas d'historique sur les valeurs mesurées à cette station, et 2011 ayant été une année hydrologique très particulière du point de vue hydrologique, il faudra attendre encore quelques temps avant de pouvoir disposer de références solides en vue de définir les seuils de gestion prévus par la disposition 1.6.

- **L'étiage**

L'étiage 2011 s'est avéré particulièrement sévère, notamment en ce qui concerne son début, et sa fin. En effet, la recharge hivernale s'est révélée très faible et le printemps et l'automne ont présentés un important déficit pluviométrique. En particulier, les mois d'avril et mai puis septembre-octobre ont été très déficitaires. La pluviométrie de juillet-août a tout de même permis de sauver la situation du point de vue de la végétation.

La cellule d'animation du SAGE a représenté la CLE aux différentes cellules de vigilance organisées par les Préfectures.

LE SUIVI DU SAGE : LE TABLEAU DE BORD

Le tableau de bord du SAGE est un outil de pilotage qui permet de suivre l'efficacité des actions mises en œuvre sur le bassin. Il est demandé à travers les mesures 4.4 et 4.5 du SAGE.

L'élaboration du tableau de bord 2010 a nécessité un travail important de la part de la cellule d'animation du SAGE, entre autres en ce qui concerne la récolte des données servant à alimenter les indicateurs suivis.

Le tableau de bord 2009, validé par la CLE en 2010, a été élaboré conformément au cahier des charges pour l'élaboration des tableaux de bord publié par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne. Faute de temps et de moyen pour revoir le fond et la forme, le tableau de bord 2010 est élaboré selon le même modèle. Il faudra cependant réfléchir à un modèle de tableau de bord plus optimal, facilitant la lecture et le suivi d'indicateurs pertinents donnant une bonne vision du bassin en terme de gestion de la ressource en eau.

Le tableau de bord 2010 du SAGE Boutonne devrait être validé par la CLE courant 2012, dès que sa composition sera fixée et que la réunion d'installation aura eu lieu.

LA REVISION DU SAGE

Comme le précise la mesure 4.13 du SAGE, la CLE doit lancer la procédure de révision du SAGE dans les trois ans qui suivent son approbation. En parallèle, le règlement du SAGE visant à le rendre opposable aux tiers doit être finalisé, et le SAGE doit être mis en adéquation avec les orientations du SDAGE Adour-Garonne 2010-2015 (délais réglementaires imposés en 2009). La nécessité de réviser le SAGE a été présentée en CLE, et le lancement de la révision a été adopté lors de la séance plénière du 16 septembre 2010.

Dans ce contexte, une étude globale à l'échelle de l'ensemble du bassin de la Boutonne devait être réalisée. Elle devait servir de support à la révision du SAGE et avait pour objectif d'identifier les différents facteurs ayant un impact sur les pénuries d'eau et les assèchs, et de faire partager ce diagnostic à l'ensemble des acteurs. Ainsi, un cahier des charges avait été élaboré conjointement avec les différents partenaires (deux réunions aux mois de mai et juin) en vue de détailler précisément les prestations attendues lors de la réalisation de l'étude.

Cependant, les deux consultations menées dans le cadre de marchés à procédure adaptée (MAPA) se sont révélées infructueuses, malgré les retraits du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) par plus d'une dizaine de bureaux d'études à chaque fois (aucun dépôt d'offres).

Les bureaux d'études ayant été consultés par la cellule d'animation du SAGE à la suite des deux marchés infructueux ont invoqué les raisons suivantes pour expliquer leur absence de réponse :

- Le manque de temps pour répondre a été unanimement cité en ce qui concerne la première consultation (1 mois). Pour pallier cela, il a été décidé de donner un temps de réponse plus important lors de la deuxième consultation (presque 3 mois)

- Des problèmes de surcharges de travail (nombreuses consultations) et de manque d'effectifs ont été évoqués pour la deuxième consultation. Le cahier des charges étant très complet et abondant différentes thématiques inhérentes à la gestion de l'eau, certains bureaux d'études ont expliqué qu'ils ne possédaient que certaines des compétences requises, et qu'une candidature aurait impliqué le montage de groupements avec d'autres bureaux d'études, incompatibles avec les plannings chargés en cette fin d'année. En creusant un peu la question, il s'avère que certains bureaux d'études ont connaissance du contexte et du passif complexes du bassin de la Boutonne. Ils ont conscience que le travail sur ce bassin peut se révéler fastidieux et qu'il nécessite des

investigations et un argumentaire poussés. Ainsi, la complexité du dossier a pu se révéler un frein qui les a incités à ne pas mettre la réponse à cette consultation dans leurs priorités.

Face à l'échec des consultations, il a été décidé, en accord avec les partenaires techniques et institutionnels (réunion au mois de novembre), de procéder à une révision du SAGE « en interne », menée par la cellule d'animation du SAGE en lien constant avec les différents partenaires. Cette décision devra être validée par la CLE.

Les principales étapes de la révision du SAGE sont les suivantes :

- Mise en œuvre de la révision :
 - Modification du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau, et mise en conformité avec le SDAGE Adour-Garonne 2010-2015 ;
 - Mise à jour des données de l'état initial ;
 - Actualisation de l'évaluation environnementale ;
 - Elaboration du règlement du SAGE ;
- Approbation du SAGE révisé par la CLE (fin 2012) ;
- Phase de consultation ;
- Approbation du SAGE par arrêté préfectoral.

Une fois la nouvelle CLE installée, elle pourra reprendre pleinement la main sur la révision du SAGE et en assurer le suivi permanent, par exemple via des réunions du bureau, des commissions thématiques, etc.

III] LE SUIVI DES INITIATIVES LOCALES ET DE LA REGLEMENTATION

LE PROGRAMME RE-SOURCES

Compte-tenu des problèmes liés à l'approvisionnement en eau potable de bonne qualité en Deux-Sèvres, le syndicat 4B pilote une opération Re-Sources sur son territoire. Dans ce cadre, des échanges importants sont réalisés entre la cellule d'animation du SAGE et celle du programme Re-Sources afin de garantir la cohérence de la gestion de l'eau sur le bassin versant.

Cette année, la cellule d'animation du SAGE Boutonne a notamment été associée au comité agricole et au comité non agricole, pour le partage du diagnostic et la présentation des programmes d'actions qui en découlent. Elle a également été associée au comité technique chargé de suivre l'avancée de la démarche et de faire le point sur la programmation 2012.

Par ailleurs, la CLE était représentée lors de la signature du contrat territorial du bassin de la Boutonne à la fin du mois de septembre.

Le suivi de ce programme entre dans le cadre des mesures 2a.2 et 2b.8 du SAGE.

LES ETUDES HYDROMORPHOLOGIQUES DE LA BOUTONNE AMONT ET MOYENNE

Afin de dresser le bilan de l'état hydraulique et hydrologique sur le bassin de la Boutonne amont, le SMBB a lancé une étude hydromorphologique en 2009. Les résultats du diagnostic et les pistes d'actions en découlant ont été présentés fin 2010, le bureau d'études en charge de cette étude (Géodiag) a également fait une présentation de ces résultats à la CLE en septembre 2010.

En janvier 2011, le programme d'actions pluriannuel du syndicat, découlant des priorités identifiées par les différents collèges lors de l'étude, a été présenté. La cellule d'animation du SAGE a, par ailleurs, été associée aux réunions du comité syndical du SMBB, afin de suivre l'avancée de la mise en œuvre de ce programme d'actions.

Une étude similaire est menée par le SIBA depuis cette année, en vue d'identifier les actions à mener pour permettre la restauration hydromorphologique de la Boutonne moyenne et de ses affluents.

En lien avec la mesure 3.6 du SAGE, et au même titre que pour l'étude conduite par le SMBB, la cellule d'animation du SAGE est associée aux travaux menés dans le cadre de cette

étude. Une première réunion a été organisée en septembre par le SIBA, en vue de présenter les objectifs visés, la méthodologie adoptée et le calendrier prévisionnel de l'étude.

LES DOSSIERS REGLEMENTAIRES OU NECESSITANT L'ACCOMPAGNEMENT DES SERVICES DE L'ETAT

- **MAET (Mesures Agro-Environnementales Territorialisées) :**

Le SYMBO s'est positionné en tant que porteur de projet MAET pour la campagne 2011 sur l'ensemble des zones du bassin de la Boutonne pour lesquelles il n'existe pas encore de porteur de projet. Un dossier de candidature a donc été élaboré fin 2010 et le SYMBO a été officiellement désigné comme opérateur habilité à présenter un projet agro-environnemental pour la campagne 2011 par arrêté préfectoral en date du 27 octobre 2010.

Dans ce cadre, un projet agro-environnemental a été rédigé pour l'année 2011 par la cellule d'animation du SAGE et présenté en CRAE du 9 décembre 2010 pour validation. Ce projet agro-environnemental ne propose que la mesure « désirrigation ». En effet, l'objectif du SYMBO est de pouvoir proposer la mesure « désirrigation » à l'ensemble des exploitants qui pourraient être intéressés sur le bassin. Les opérateurs déjà présents ont donc inscrit cette mesure dans leurs projets respectifs, et le SYMBO a monté un projet constitué de cette seule mesure pour combler les « zones blanches ».

Durant la phase d'animation, la cellule d'animation du SAGE a organisé deux réunions d'information (avril) et a renseigné les exploitants intéressés par un éventuel engagement. Des échanges importants ont été réalisés avec les services de l'Etat associés (DDTM 17, DDT 79, DRAAF,...) afin de cadrer et d'homogénéiser les informations diffusées.

La cellule d'animation du SAGE a par ailleurs été invitée à présenter son projet agro-environnemental (ainsi que les intentions d'engagement) à la Commission Départementale d'Orientations Agricoles (CDOA) réunie au mois d'avril.

D'après le bilan établi en contactant la DDTM 17 et la DDT 79, seuls 6 ha ont été contractualisés par un exploitant deux-sévriens sur le bassin. Ce faible taux de contractualisation peut s'expliquer entre autres par :

- Une validation tardive du cahier des charges de la mesure au niveau européen (et les problèmes de communication auprès des exploitants qui en découlent) ;
- Un cahier des charges peu adapté au contexte local et à la « désirrigation » ;
- L'impopularité de cette mesure auprès d'une certaine partie de la profession.

Le SYMBO se porte à nouveau opérateur pour la campagne 2012. Cette candidature a été approuvée par arrêté préfectoral en date du 24 octobre 2011. Un projet agro-environnemental a donc de nouveau été rédigé pour 2012, et transmis à la DRAAF Poitou-Charentes au 31 octobre 2011.

- **Natura 2000 :**

Site « Vallée de la Boutonne » : En 2011, la cellule d'animation du SAGE a été conviée au comité de pilotage réuni au mois de décembre. Ce comité de pilotage a été l'occasion de rappeler les objectifs de gestion du site, de présenter les fiches actions élaborées en groupe de travail ainsi que la Charte Natura 2000. Le Document d'objectifs en est donc à la fin de son élaboration, et le site va rentrer en phase d'animation et de mise en œuvre des actions. L'opérateur chargé de mener l'animation du site n'a pas encore été déterminé.

Site « Estuaire et Basse vallée de la Charente » : En 2011, la cellule d'animation du SAGE a été associée à l'élaboration du Document d'objectifs de ce site, notamment par la participation au comité de pilotage du mois de janvier visant à présenter les conclusions du diagnostic, les enjeux de conservation et la méthodologie adoptée pour la suite.

Elle a également été associée aux réunions des différents groupes de travail visant à déterminer les objectifs opérationnels et à définir les mesures pour y répondre, ainsi qu'à élaborer les fiches actions et la Charte Natura 2000.

LA VEILLE REGLEMENTAIRE ET LA TENUE D'UNE REVUE DE PRESSE

De nombreux textes réglementaires concernant la gestion de l'eau et les SAGE ont encore été publiés en 2011. La cellule d'animation du SAGE a dû en faire la synthèse afin de prévoir les procédures de révision et d'organiser la mise en place des nouveaux outils de gestion, notamment pour l'irrigation.

En parallèle, la tenue d'une revue de presse permet de suivre l'évolution des nombreux travaux concernant la gestion de l'eau sur le bassin de la Boutonne.

LES DOSSIERS DE DEMANDE DE DECLARATION ET D'AUTORISATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU

Depuis décembre 2008 et conformément à la mesure 4.3 du SAGE, les services de l'Etat font parvenir à la CLE les dossiers soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau pour information et ceux soumis à autorisation pour avis. En 2011, 16 dossiers soumis à déclaration ont été envoyés, dont 12 par les services de la DISE 17 et 4 par les services de la DDT 79.

III] MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS MIS A DISPOSITION DE LA CLE

En 2011, les moyens humains mis à disposition de la CLE pour l'animation du SAGE ont représenté 2 postes à temps complet : Clémentine GAUFILLET, l'animatrice du SAGE arrivée le 3 janvier 2011 en remplacement de Manuella BROUSSEY, et Antoine MAZIN, technicien. Par ailleurs, Antoine MAZIN a quitté ses fonctions au sein du SYMBO en date du 7 octobre 2011 et qu'il sera remplacé à compter du 2 janvier 2011.

Il faut noter que changement d'animatrice du SAGE intervenu début 2011 a engendré un temps d'adaptation nécessaire à la connaissance de la structure porteuse, du bassin versant, des problématiques, et des acteurs.

La modification du cahier des charges, l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises, le lancement et le suivi de la consultation pour les deux procédures MAPA infructueuses lancées entre juin et octobre, la modification de la stratégie à adopter pour la révision du SAGE et le démarrage de la mise à jour de l'état initial ont représenté environ 50% du temps de travail. Le travail lié au renouvellement de la CLE a constitué quant à lui environ 10% du temps de travail de la cellule d'animation. En ce qui concerne l'animation liée au projet agro-environnemental 2011, cela a représenté environ 15 % de la charge de travail, répartis majoritairement sur le premier semestre 2011. Les 25% du temps de travail restant ont été consacrés au suivi des autres dossiers.

Les dépenses réalisées pour l'animation du SAGE en 2011 se sont élevées à environ 80 000 €. Le plan de financement laisse apparaître le bilan suivant :

- 50% de subvention de l'Agence de l'eau Adour-Garonne ;
- 10% de subvention du conseil régional Poitou-Charentes (20% demandés) ;
- 40% d'autofinancement du SYMBO (il faut noter que les Conseils généraux de Charente-Maritime et des Deux-Sèvres participent directement à travers le budget du SYMBO).

III] BILAN ET PERSPECTIVES

L'année 2011 a donc été marquée par de nombreux changements, à la fois au niveau de la cellule d'animation du SAGE, au niveau de la CLE qui doit être réunie sous sa nouvelle forme début 2012 et au niveau de la stratégie à adopter pour la révision du SAGE au vu des résultats des consultations.

L'année 2011 a également été la première année de mise en œuvre du projet agro-environnemental du SYMBO relatif à la MAET désirrigation. Même si le taux de contractualisation reste très faible, la désirrigation est l'un des outils permettant l'atteinte de l'équilibre quantitatif ; et il est donc important de continuer à communiquer dessus et à le proposer aux exploitants qui peuvent être intéressés. Il faudra par la suite combiner la mise en œuvre de cet outil de manière cohérente et efficace avec celle des autres outils disponibles (réserves de substitutions, économies d'eau, etc.).

Pour cette première année, une part non négligeable du temps de travail de la cellule d'animation a été consacrée à ce sujet afin de le maîtriser au mieux et de pouvoir communiquer de manière claire et précise dans le cadre de l'animation agro-environnementale. Il ne sera pas possible d'y consacrer autant de temps en 2012, mais cela ne devrait pas nuire à l'animation du projet puisqu'il n'est pas fondamentalement différent de celui de 2011.

L'élaboration du tableau de bord 2010 a également été lancée au cours de cette année. Il doit être finalisé début 2012, notamment avec l'arrivée du nouveau technicien du SYMBO qui permettra d'assister l'animatrice du SAGE dans la réalisation de cette tâche.

La révision du SAGE n'ayant pas pu avancer comme prévu, suite aux problèmes déjà évoqués, une grosse partie de cette révision reste à mener en 2012. La mise en place de la nouvelle CLE Boutonne permettra un suivi au plus près du déroulement de cette révision, et les réunions des différentes commissions thématiques pourront permettre l'avancement des travaux dans différents domaines (quantitatif, zones humides, etc.)

2012 sera donc l'année de la réalisation de la révision du SAGE. L'élaboration du tableau de bord 2011 constituera une partie du temps de travail de la cellule animation du SAGE, qui devra également assurer l'animation agro-environnementale.

Une autre mission importante de la cellule d'animation du SAGE sera de suivre l'ensemble des programmes mis en place sur le territoire du bassin de la Boutonne (Natura 2000, programme Re-Sources, etc.) afin de veiller à leur cohérence, en particulier en lien avec les différentes mesures du SAGE Boutonne.

Quant aux actions de communication, elles devront être largement poursuivies, et l'implication de la CLE devra être favorisée auprès de partenaires toujours plus nombreux.

Le 25 avril 2013,

Le Président de la CLE

Jean-Yves MARTIN

